

**YOUTH2030**



**Croire au meilleur :**

# **Façonner l'avenir grâce à l'engagement constructif des jeunes personnes handicapées**



**Décembre 2023**

# Préface

Il est estimé que 16 % de la population mondiale, soit environ 1,3 milliard de personnes, vivent avec une forme ou une autre de handicap.<sup>i</sup> En 1990, le nombre de jeunes personnes handicapées âgées de 10 à 24 ans était estimé entre 180 et 220 millions,<sup>ii</sup> dont 80 % vivaient dans les pays en développement. Toutefois, les données actualisées sur les jeunes personnes handicapées demeurent rares. La prise en compte des points de vue des jeunes personnes handicapées apporte une profondeur, une créativité et une énergie inestimables, garantissant que les politiques et les décisions tiennent compte de leurs intérêts et de leurs besoins spécifiques. En faisant résonner la voix des jeunes personnes handicapées, non seulement nous diversifions et rajeunissons l'activisme dans les secteurs respectifs, mais nous renforçons également la solidarité en faveur de solutions plus inclusives et d'un développement durable au sein de la société. C'est pour cette raison qu'il est essentiel que nous nous engagions à impliquer de manière significative les jeunes personnes handicapées et à identifier et à traiter les obstacles multiformes auxquels elles sont confrontées.

Pour y parvenir, nous devons commencer par renforcer la base de données probantes, en particulier dans les pays en développement où vit la majorité des jeunes personnes handicapées. Disposer de données cohérentes, actualisées et fiables est une condition préalable à l'engagement constructif des jeunes dans toute leur diversité. Dans ce contexte, cette recherche en temps opportun vise à entamer le processus d'établissement d'une base solide pour la prise de décisions et l'élaboration de politiques éclairées et fondées sur des données probantes, d'une manière qui s'appuie sur les expériences et l'expertise des jeunes personnes handicapées.

Face à la persistance des conflits, à la montée des tensions géopolitiques et à l'accroissement des inégalités, 2024 est une année cruciale pour le multilatéralisme. Alors que nous façonnons l'avenir que nous voulons, notamment par le biais du Pacte pour l'avenir, il est essentiel que nous placions les jeunes qui sont les plus laissés pour compte au centre de ces efforts. Les jeunes personnes handicapées restent parmi les moins représentés dans les espaces décisionnels nationaux, régionaux et internationaux. La stigmatisation sociale persistante, la marginalisation et le manque d'accessibilité limitent considérablement leur accès à l'éducation inclusive, à un emploi digne, à l'aide humanitaire et à la participation politique. Cela porte également atteinte à leur droit d'exercer leur pouvoir et leur autonomie, ainsi que de jouir d'une vie exempte de violence. Malgré ces obstacles structurels, cette recherche montre comment les jeunes personnes handicapées du monde entier mènent des initiatives audacieuses et transformatrices, non seulement en ce qui concerne l'inclusion du handicap, mais aussi la consolidation de la paix, l'égalité des sexes, la santé et le bien-être, l'action climatique et l'innovation.

Ce rapport est fondé sur la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), l'Agenda 2030 et les Objectifs de développement durable (ODD), la Stratégie des Nations unies pour l'inclusion du handicap (UNDIS) et Jeunesse2030, ainsi que la Stratégie de l'ONU en faveur de la jeunesse. Le document offre un aperçu des statistiques sur les jeunes personnes handicapées âgées de 15 à 24 ans, identifie les principaux obstacles à leur participation aux espaces décisionnels et met en lumière les efforts et les défis du système des Nations Unies

<sup>i</sup> Organisation mondiale de la santé. (2022). Rapport mondial sur l'équité en santé pour les personnes handicapées. Genève. Tiré de [www.who.int/publications/i/item/9789240063600](http://www.who.int/publications/i/item/9789240063600).

<sup>ii</sup> Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, « Handicap : Jeunes personnes handicapées. » Tiré de [www.un.org/development/desa/disabilities/youth-with-disabilities.html#prevalence](http://www.un.org/development/desa/disabilities/youth-with-disabilities.html#prevalence).

dans la promotion de leurs droits. Les recommandations ciblées ouvrent la voie aux entités onusiennes et gouvernementales afin qu'elles puissent travailler ensemble avec les jeunes personnes handicapées et renforcer leur engagement constructif dans les processus de prise de décision à tous les niveaux, en plaçant la responsabilité sociale au cœur de ces efforts.

Nous reconnaissons que les jeunes constituent un groupe social diversifié et nous nous engageons à mieux comprendre la manière par laquelle l'âge, le handicap, le sexe, l'orientation sexuelle, la race, l'ethnicité et le statut migratoire (entre autres facteurs) influencent leurs expériences vécues et les obstacles qu'ils rencontrent dans la réalisation de leur potentiel, ainsi que les capacités qu'ils détiennent pour survivre, s'épanouir et transformer leur vie et leurs communautés.

Nous espérons que ce rapport incitera toutes les parties prenantes à réévaluer leur propre travail en faveur de l'engagement des jeunes, de l'inclusion des personnes handicapées et de l'égalité des sexes et à travailler aux côtés des jeunes personnes handicapées. Ce document doit soutenir les changements proactifs qui placent les besoins et l'expertise des jeunes personnes handicapées au premier plan, en veillant à ce qu'aucun jeune ne soit laissé pour compte.



**Docteur Felipe Paullier**

Sous-secrétaire général des Nations Unies aux affaires de la jeunesse



**Madame Diene Keita**

Sous-secrétaire générale des Nations Unies, Directrice exécutive adjointe (Programme)  
Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA)

# Table des matières

|  |    |
|--|----|
| <b>Remerciements</b> .....   | 5  |
| <b>Acronymes</b> .....   | 6  |
| <b>Résumé analytique</b> .....   | 7  |
| <b>Introduction</b> .....  | 12 |
| <b>1. Méthodologie</b> .....   | 14 |
| 1.1. Conception de la recherche .....  | 14 |
| 1.2. Collecte et analyse des données .....   | 14 |
| 1.3. Considérations éthiques .....   | 18 |
| 1.4. Limites .....   | 18 |
| <b>2. Les jeunes personnes handicapées : qui et où sont-elles ?</b> .....                                      | 20 |
| 2.1. Définir et mesurer le handicap.....   | 20 |
| 2.2. Prévalence du handicap .....  | 21 |
| 2.3. Indicateurs sociodémographiques .....   | 25 |
| 2.4. Que signifient toutes ces données ?.....  | 36 |
| <b>3. Comment les jeunes personnes handicapées participent-elles à la prise de décision ?</b> .....            | 39 |
| 3.1. Comprendre l'engagement constructif des jeunes.....   | 40 |
| 3.2. Engagement avec les gouvernements.....  | 41 |
| 3.3. Engagement auprès des Nations Unies.....  | 46 |
| 3.4. Engagement dans la société civile et les mouvements de jeunesse .....                                     | 53 |
| <b>4. Défis et obstacles à la participation : Qu'est-ce qui doit changer ?</b> .....                           | 57 |
| 4.1. Obstacles sociétaux et culturels .....  | 57 |
| 4.2. Discrimination fondée sur le sexe .....   | 59 |
| 4.3. Manque d'accessibilité et d'aménagements raisonnables .....   | 61 |
| 4.4. Plusieurs niveaux de marginalisation .....  | 62 |
| 4.5. Manque de connaissances et de sensibilisation aux droits et à l'inclusion des personnes handicapées.....  | 64 |
| 4.6. Soutien communautaire insuffisant.....  | 65 |
| 4.7. Absence de financement durable .....  | 66 |
| 4.8. Obstacles à une représentation adéquate .....   | 67 |
| 4.9. Obstacles juridiques et politiques.....   | 69 |
| <b>5. Soutenir l'engagement constructif des jeunes personnes handicapées : Qu'est-ce qui marche ?</b> .....    | 71 |
| 5.1. Assurer une consultation étroite avec les jeunes personnes handicapées .....                              | 72 |
| 5.2. Favoriser les possibilités de dialogue .....  | 73 |
| 5.3. Inviter les jeunes personnes handicapées impliqués dans les structures de coordination et de conseil..... | 74 |
| 5.4. Inviter les jeunes personnes handicapées dans les structures de programmes et de projets.....             | 76 |
| 5.5. Favoriser les partenariats et la collaboration .....  | 77 |
| 5.6. Promouvoir le renforcement des capacités et la formation.....   | 79 |
| 5.7. Soutenir les initiatives menées par les jeunes .....  | 81 |
| <b>6. Conclusion et recommandations</b> .....  | 84 |
| <b>Recueil de ressources</b> .....   | 87 |

# Remerciements

Ce rapport a été élaboré dans le cadre de « Youth2030 » ou Jeunesse2030, la Stratégie de l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour la jeunesse lancée par le Secrétaire général en 2018. Il retrace le troisième volet de la série de rapports « Believe in Better » (Croire au meilleur), poursuivant l'engagement de l'ONU en faveur de l'autonomisation des jeunes individus à l'échelle mondiale.

Le développement et la coordination de ce rapport ont été menés par le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse, le groupe de travail conjoint Jeunesse2030 et leur équipe de travail sur les jeunes personnes handicapées. Cette équipe de travail comprend des représentants du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), de l'Office de la jeunesse des Nations Unies, de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), de l'Organisation internationale du travail (OIT), de l'Union internationale des télécommunications (UIT), de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), du Département de la stratégie de gestion, des politiques et de la conformité (DMSPC), de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes), du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), du Fonds d'affectation spéciale multipartenaires du Partenariat des Nations Unies pour les droits des personnes handicapées (UNPRPD), du Comité des jeunes de l'Alliance internationale des personnes handicapées (IDA) et du Réseau mondial des jeunes personnes handicapées (GNYPWD).

Ce processus a été piloté par le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse. Il convient de noter que l'équipe dirigeante était composée de Manuela Rubianogroot Arias (point focal pour l'inclusion du handicap et le genre), Marija Vasileva-Blazev (conseillère spéciale) et Sudha Balakrishnan (chef de l'équipe Jeunesse2030). Le rapport est le produit d'une recherche et d'une étude conduite par le Center for Inclusive Policy (CIP). L'équipe de recherche était composée d'Alberto Vásquez Encalada, Daniel Mont, María Antonella Pereira, Jaclyn Lourdes Yap, Maia Bagrationi et Maia Tsuladze. Un appui supplémentaire a été apporté par Sabitri Dahal, Stephanie Willman Bordat, Saida Kouzzi et Silvana Queija de la Sotta.

Le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse, le groupe de travail conjoint Jeunesse2030 et leur équipe spéciale sur les jeunes personnes handicapées souhaitent remercier tous les répondants à l'enquête, les participants aux groupes de discussion, les personnes interrogées et les membres d'organisations de jeunesse, d'organisations de personnes handicapées, d'organes gouvernementaux, d'équipes nationales de l'ONU et d'experts pour leurs précieuses contributions, leurs commentaires et leurs apports.



# Acronymes

|                   |   |
|-------------------|---|
| <b>CDE</b>        | Convention relative aux droits de l'enfant  |
| <b>CDPH</b>       | Convention relative aux droits des personnes handicapées  |
| <b>CEDAW</b>      | Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes  |
| <b>CFM</b>        | Module de fonctionnement de l'enfant  |
| <b>CIF</b>        | Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé   |
| <b>CSE</b>        | Éducation sexuelle complète   |
| <b>DHS</b>        | Enquête démographique et de santé   |
| <b>DMSPC</b>      | Département de la stratégie de gestion, de la politique et de la conformité   |
| <b>GNYPWD</b>     | Réseau mondial des jeunes personnes handicapées   |
| <b>HCDH</b>       | Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme   |
| <b>IDA</b>        | Alliance internationale des personnes handicapées   |
| <b>IPUMS</b>      | Série de microdonnées à usage public intégrées  |
| <b>LGBTQI+</b>    | Lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queers, intersexes. Le "plus" est utilisé pour désigner toutes les identités de genre et les orientations sexuelles qui ne sont pas spécifiquement couvertes par les cinq autres initiales. |
| <b>MICS</b>       | Enquête en grappes à indicateurs multiples  |
| <b>ODD</b>        | Objectif de développement durable   |
| <b>OIM</b>        | Organisation internationale pour les migrations   |
| <b>OIT</b>        | Organisation internationale du travail  |
| <b>OMPI</b>       | Organisation mondiale de la propriété intellectuelle  |
| <b>OMS</b>        | Organisation mondiale de la santé   |
| <b>ONG</b>        | Organisation non gouvernementale  |
| <b>ONU</b>        | Organisation des Nations Unies  |
| <b>ONU Femmes</b> | Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes  |
| <b>OPH</b>        | Organisation des personnes handicapées  |
| <b>PIB</b>        | Produit intérieur brut  |
| <b>PNDU</b>       | Programme des Nations Unies pour le développement   |
| <b>RPE</b>        | Ratio emploi-population   |
| <b>SSR</b>        | Santé sexuelle et reproductive  |
| <b>TI</b>         | Technologies de l'information et de la communication  |
| <b>UIT</b>        | Union internationale des télécommunications   |
| <b>UNCT</b>       | Équipes de pays des Nations Unies   |
| <b>UNFPA</b>      | Fonds des Nations Unies pour la population  |
| <b>UNICEF</b>     | Fonds des Nations Unies pour l'enfance  |
| <b>UNITAR</b>     | Institut des Nations unies pour la formation et la recherche  |
| <b>UNPRPD</b>     | Fonds d'affectation spéciale multipartenaires du partenariat des Nations Unies pour les droits des personnes handicapées  |
| <b>ONUDC</b>      | Office des Nations unies contre la drogue et le crime   |
| <b>WG</b>         | Groupe de Washington sur les statistiques du handicap   |
| <b>WG-SS</b>      | Groupe de Washington - la brève série de questions sur le fonctionnement  |
| <b>YPS</b>        | Jeunesse, paix et sécurité  |

# Résumé analytique

Ce rapport intitulé « Believe in Better » (Croire au meilleur) met l'accent sur les jeunes personnes handicapées, se situant à l'intersection des mouvements de jeunesse, de handicap et d'égalité des sexes, mais souvent négligées dans ces secteurs. Les expériences de ce groupe social, marquées par les dynamiques de la jeunesse, du handicap et du genre, entre autres, sont essentielles pour atteindre les Objectifs de développement durable et construire une société inclusive, conformément à l'Agenda 2030 pour le développement durable et à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH).

Le rapport vise à cartographier de la prévalence mondiale et des principales caractéristiques sociodémographiques des jeunes personnes handicapées (âgées de 15 à 24 ans), à identifier les principaux défis et obstacles à leur participation significative aux espaces de prise de décision et à souligner les efforts et les défis du système des Nations Unies dans la prise en compte de leurs droits. Il propose également des recommandations ciblées pour améliorer leur engagement dans les processus de prise de décision.

Le rapport est commandé par le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse en collaboration avec le Groupe de travail conjoint Jeunesse2030 et son équipe spécialisée dans la situation des jeunes personnes handicapées, se conformant ainsi à la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse (Jeunesse2030) et à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion des personnes handicapées (UNDIS). Il a été élaboré dans le cadre d'un processus consultatif auquel ont participé des entités des Nations Unies, des entités gouvernementales, des organisations de jeunes, des organisations de personnes handicapées (OPH) et des jeunes personnes handicapées.

Le rapport est divisé en six chapitres. Le premier chapitre décrit la méthodologie de recherche. Le deuxième chapitre présente des données démographiques et socio-économiques sur les jeunes personnes handicapées. Le troisième chapitre explore la manière dont les jeunes personnes handicapées participent à la prise de décision. Le quatrième chapitre identifie les défis et les obstacles auxquels elles sont confrontées dans leur participation. Le cinquième chapitre examine les stratégies prometteuses pour accroître leur participation. Le sixième chapitre propose des recommandations pour améliorer la participation constructive des jeunes personnes handicapées à la prise de décision.

## Méthodologie

La préparation de ce rapport a nécessité un processus de recherche complet qui s'est déroulé de juin à octobre 2023. Ce processus a combiné plusieurs méthodes, comprenant une recherche documentaire, une analyse de données secondaires dans 46 pays, une enquête en ligne dans 40 pays, et une analyse approfondie avec des discussions de groupe et des entretiens avec des informateurs clés dans six pays.

## Les jeunes personnes handicapées : Qui et où sont-elles ?

En dépit de l'augmentation des données sur les enfants et les adultes handicapés, les informations sur les jeunes personnes handicapées âgés de 15 à 24 ans sont rares. Ce rapport vise à combler cette lacune en utilisant les recensements et les enquêtes sur les ménages avec des questions sur le handicap comparables au niveau international, en se concentrant sur les taux de prévalence du handicap, l'éducation, le travail, les indicateurs de communication et les inégalités entre les sexes.

Le rapport utilise la brève série de questions sur le fonctionnement du Groupe de Washington (WG-SS)<sup>1</sup> et le WG/UNICEF module sur le fonctionnement de l'enfant (CFM)<sup>2</sup> pour identifier les jeunes personnes handicapées.

La prévalence des handicaps chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans dans 46 pays, où des données étaient disponibles, varie beaucoup. Les estimations vont de moins de 1 % à 7,6 %, avec une prévalence médiane du handicap de 2,3 % et une prévalence moyenne du handicap pondérée par la population de 1,9 %. Bien que ces estimations soient généralement comparables à d'autres études portant sur une tranche d'âge similaire, il se peut qu'elles sous-estiment le handicap chez les jeunes.

Les indicateurs sociodémographiques révèlent des disparités en matière d'éducation, d'emploi et d'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC). Les jeunes personnes handicapées ont moins de chances d'avoir reçu une éducation formelle, 29 % d'entre elles en moyenne n'ayant jamais été scolarisés. Elles sont également confrontées à des difficultés en matière d'alphabétisation, d'emploi et d'accès aux TIC et de la communication, avec des écarts importants par rapport à leurs pairs non handicapés. Les jeunes femmes handicapées sont souvent confrontées à des difficultés plus importantes en raison de l'impact combiné de leur sexe et de leur handicap. Le rapport souligne la nécessité de disposer d'outils de collecte de données plus complets et met l'accent sur les disparités en matière d'éducation, d'emploi et d'accès aux technologies de l'information et de la communication pour les jeunes personnes handicapées.

## **Comment les jeunes personnes handicapées participent-elles à la prise de décision ?**

Ce rapport explore également la manière avec laquelle les jeunes personnes handicapées contribuent aux processus de prise de décision. L'engagement constructif des jeunes est défini comme une participation active et efficace aux processus ayant un impact sur la vie des jeunes, caractérisée par le partage d'informations, le dialogue, le respect mutuel et la prise de décision partagée.

Le rapport met en exergue les interactions entre le gouvernement et les jeunes personnes handicapées qui sont perçues comme peu fréquentes et les perspectives divergentes des jeunes et des représentants du gouvernement. La plupart des jeunes personnes handicapées font état d'un faible niveau d'engagement de la part du gouvernement, sachant que 57,9 % d'entre elles déclarent que ceci se produit rarement ou jamais, 33,9 % parfois et seulement 8,3 % souvent. Les jeunes femmes handicapées font état d'un engagement gouvernemental plus faible que leurs homologues masculins. L'engagement se concentre souvent sur des questions liées au handicap ou à la jeunesse. De même, il convient de noter qu'une compréhension limitée de l'engagement constructif parmi les représentants du gouvernement et que le manque de procédures normalisées et de motivation constituent des obstacles importants.

Par ailleurs, le rapport souligne le rôle de l'ONU dans la promotion de l'inclusion des personnes handicapées et dans la participation des jeunes personnes handicapées à la prise de décision. Alors que l'ONU est perçue par les jeunes personnes handicapées comme plus inclusive que les agences gouvernementales, il existe toujours des domaines à améliorer, à l'instar du maintien de l'engagement et de l'élargissement de la participation, et ce, au-delà des programmes axés sur le handicap. L'adoption de l'UNDIS a apparemment suscité une plus grande attention aux questions de handicap et un changement dans les méthodes de travail.

La plupart des jeunes personnes handicapées qui ont participé à l'enquête ont témoigné d'un engagement actif dans la société civile et les mouvements de jeunesse. Les OPH ont été jugées plus positivement que les organisations de jeunes et de femmes, ce qui souligne la nécessité de promouvoir l'engagement en dehors des sphères axées sur le handicap.

<sup>1</sup> Groupe de Washington sur les statistiques du handicap, la brève série de questions sur le fonctionnement du Groupe de Washington (WG-SS),  
► <https://www.washingtongroup-disability.com/question-sets/wg-short-set-on-functioning-wg-ss/>.

<sup>2</sup> Groupe de Washington sur les statistiques du handicap, WG/UNICEF module sur le fonctionnement de l'enfant (CFM),  
► <https://www.washingtongroup-disability.com/question-sets/wg-unicef-child-functioning-module-cfm/>.

## **Défis et obstacles à la participation : Qu'est-ce qui doit changer ?**

Les défis liés à la participation des jeunes personnes handicapées à la prise de décision sont de multiples formes. La stigmatisation et les stéréotypes associés au handicap et à la jeunesse constituent des obstacles importants. Les approches médicales et caritatives dominantes du handicap considèrent les personnes handicapées comme de simples bénéficiaires d'une protection ou d'une assistance. Les jeunes sont également souvent considérés comme inexpérimentés ou immatures, ce qui conduit à dévaloriser ou à rejeter leurs contributions. En outre, la culture de surprotection qui prévaut à l'égard des jeunes personnes handicapées, en particulier des jeunes femmes handicapées, entrave considérablement leur participation aux processus de prise de décision.

D'autres obstacles entravent la création de processus adaptés aux jeunes, notamment la discrimination fondée sur le sexe, le manque de sensibilisation, le manque d'accessibilité et d'aménagements raisonnables, les multiples niveaux de marginalisation, les obstacles à une représentation adéquate et les obstacles juridiques et politiques. Les approches symboliques, la focalisation thématique étroite et les niveaux d'engagement superficiels sont monnaie courante. Il existe également une disparité entre les niveaux d'engagement des OPH et des jeunes personnes handicapées elles-mêmes.

Le rapport souligne la nécessité de favoriser un engagement cohérent et global dans tous les secteurs pour garantir une participation significative. L'analyse approfondie des six pays sélectionnés met en évidence la nécessité d'un travail de sensibilisation, de meilleurs mécanismes de soutien, y compris de financement et d'une plus grande expertise en matière d'engagement constructif des jeunes personnes handicapées.

## **Soutenir l'engagement constructif des jeunes personnes handicapées : Qu'est-ce qui fonctionne ?**

Le rapport examine les approches nécessaires pour renforcer l'engagement des jeunes personnes handicapées. Les principales stratégies sont les suivantes :

- ◆ garantir une consultation étroite entre les différentes initiatives thématiques,
- ◆ favoriser les possibilités de dialogue,
- ◆ inviter les jeunes personnes handicapées à participer aux structures de coordination et de conseil,
- ◆ inviter les jeunes personnes handicapées à participer aux structures des programmes et des projets,
- ◆ favoriser les partenariats et la collaboration,
- ◆ promouvoir le renforcement des capacités, et
- ◆ soutenir les initiatives menées par les jeunes.

Le rôle de l'ONU est considéré comme étant crucial et des exemples de cas sont avancés. Un appel est lancé en faveur de programmes plus soutenus et plus inclusifs, ainsi que de mécanismes formels pour la prise de décision et le leadership des jeunes. En outre, le rapport souligne la nécessité d'un cadre d'engagement plus solide et autonome qui aille au-delà des bonnes intentions du personnel de l'ONU.

## Recommandations

Sur la base des résultats de l'étude, les recommandations suivantes sont présentées aux gouvernements et aux équipes nationales des Nations Unies :

### Politiques nationales inclusives pour les personnes handicapées

- **(a)** Procéder à une collecte de données et à des recherches approfondies sur la situation des jeunes personnes handicapées, en particulier des jeunes femmes handicapées, dans les zones urbaines et rurales.
- **(b)** Examiner et mettre à jour les législations et les politiques existantes afin d'éliminer la discrimination à l'égard des jeunes personnes handicapées, y compris les jeunes femmes et les personnes handicapées LGBTQI+. Collaborer avec les jeunes personnes handicapées et leurs organisations afin d'identifier les lacunes des politiques et de promouvoir leur changement.
- **(c)** Accroître les investissements et améliorer l'accès des jeunes personnes handicapées aux droits et aux services, en particulier dans les secteurs de l'éducation, de la santé sexuelle et reproductive, du soutien psychosocial et de l'emploi, en renforçant les réponses politiques visant à fournir une éducation inclusive, à prévenir et à répondre à la violence fondée sur le genre, et à développer des systèmes de soutien communautaire.<sup>3</sup>
- **(d)** Favoriser l'inclusion des jeunes personnes handicapées dans toutes les initiatives du gouvernement et des Nations Unies, en adoptant une double approche pour une inclusion effective, en nouant des partenariats avec les autorités locales et les organisations de la société civile et en promouvant l'emploi des jeunes personnes handicapées, notamment par le biais de stages rémunérés et de programmes de bénévolat.

### Un engagement constructif dans la prise de décision

- **(e)** Accorder une priorité absolue aux droits et aux intérêts des jeunes personnes handicapées en les faisant participer de manière constructive à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des politiques et des programmes. Ce fait devrait impliquer la mise en œuvre d'une approche intersectionnelle qui englobe leurs diverses expériences, y compris celles issues des groupes sous-représentés.
- **(f)** Promouvoir et valoriser la participation des jeunes personnes handicapées aux structures de prise de décision, telles que les commissions et les conseils consultatifs. Leur participation devrait être reconnue par une reconnaissance et une compensation appropriées.
- **(g)** Faciliter les plateformes et les forums où les jeunes personnes handicapées peuvent s'engager les unes avec les autres, délibérer sur les politiques publiques, partager leurs idées sur des sujets généraux et spécifiques au handicap et se connecter à des réseaux plus larges pour les jeunes, les personnes handicapées et les droits des femmes.
- **(h)** Garantir la pleine accessibilité à tous les processus décisionnels, y compris l'information, les communications, les plateformes numériques et les environnements physiques. Fournir le soutien et les aménagements nécessaires à la pleine participation des jeunes personnes handicapées, en tenant compte de facteurs tels que le sexe, l'âge, le handicap et le lieu de résidence.
- **(i)** Soutenir les initiatives et les projets menés par de jeunes personnes handicapées, notamment par la formation, l'assistance technique et le soutien financier.
- **(j)** Allouer des fonds suffisants pour garantir l'engagement durable des jeunes personnes handicapées et mettre en place des mécanismes de suivi solides pour superviser le respect des engagements pris par les gouvernements et les Nations Unies à leur égard.

<sup>3</sup> Réseau de services, de personnes et de produits permettant aux personnes handicapées de mener à bien les activités de la vie quotidienne et de participer activement à la vie de leur communauté. Voir Haut-Commissariat aux droits de l'homme, Dispositifs de soutien favorisant l'inclusion des personnes handicapées dans la société et permettant aussi de construire en mieux pour l'avenir après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), A/HRC/52/52, 2023.

### Sensibilisation et renforcement des capacités

- **(k)** Sensibiliser le public aux droits et à la dignité des jeunes personnes handicapées, y compris les familles, les décideurs politiques et les médias, en remettant en question les normes sociétales qui perpétuent le capacitisme, l'adultisme, la discrimination fondée sur le sexe et d'autres formes d'oppression et de stigmatisation.
- **(l)** Mener des initiatives de renforcement des capacités visant à cultiver les compétences des jeunes en matière de leadership, de plaidoyer, de communication et de technologie et former les représentants des gouvernements et des Nations Unies à s'engager efficacement auprès d'eux.
- **(m)** Étendre l'assistance technique aux jeunes personnes handicapées dans leurs activités de plaidoyer, y compris le soutien à la création d'organisations de jeunes personnes handicapées.

### Mécanismes et processus des Nations Unies

- **(n)** Revoir les stratégies, les procédures, les rôles des points focaux et les processus de passation de marchés des équipes de pays des Nations Unies afin de renforcer l'engagement des jeunes personnes handicapées, y compris celles issues de groupes sous-représentés.
- **(o)** Garantir l'engagement constructif des jeunes personnes handicapées dans les processus de l'équipe de pays des Nations Unies, y compris les Cadres de coopération, l'Analyse commune de pays, ainsi que la mise en œuvre et le suivi de Jeunesse2030 et de l'UNDIS.
- **(p)** Renforcer les mécanismes de coordination et de suivi afin d'évaluer la participation des jeunes personnes handicapées aux programmes et projets des Nations Unies, en mettant l'accent sur la responsabilité et en encourageant les synergies entre les groupes thématiques.
- **(q)** Sensibiliser les partenaires des Nations Unies afin de donner la priorité à l'implication des jeunes personnes handicapées dans les programmes et les projets.

# Introduction



Crédit photo : © UNFPA Asie et Pacifique.

Les jeunes personnes handicapées se trouvent à l'intersection critique de la jeunesse, du handicap et du genre, entre autres dynamiques. Pourtant, elles sont souvent oubliées dans ces mouvements plus larges et tombent dans les lacunes des cadres politiques, ce qui fait que leurs points de vue ne sont pas exprimés et que leurs préoccupations ne sont pas prises en compte. En outre, alors que les personnes handicapées représentent environ 1,3 milliards de personnes dans le monde,<sup>4</sup> le manque de données harmonisées concernant les jeunes de 15 à 24 ans empêche une compréhension cohérente de leur situation, ce qui souligne encore davantage la nécessité d'accorder une attention particulière à ce groupe.

Pour réaliser l'engagement de « ne laisser personne de côté », conformément à l'agenda de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable, il est essentiel de prendre en compte les expériences des jeunes personnes handicapées, qui reflètent leur dynamisme et les défis qu'elles rencontrent en tant que jeunes. Ces expériences sont également cruciales pour construire une société inclusive qui embrasse la diversité humaine, comme le prévoit la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). L'engagement des jeunes personnes handicapées apporte une profondeur, une créativité et une énergie inestimables, garantissant que les politiques et les décisions résonnent avec leurs intérêts et leurs besoins spécifiques. En accordant une place centrale à leurs voix, non seulement nous diversifions et rajeunissons l'activisme dans les secteurs respectifs, mais nous renforçons également la solidarité pour des solutions plus inclusives au sein de la société. Pour parvenir à une véritable égalité, une approche intersectionnelle est nécessaire, reconnaissant que les défis sociaux ne peuvent pas être simplement séparés ou abordés par des

<sup>4</sup> Organisation mondiale de la santé. (2022). *Rapport mondial sur l'équité en santé pour les personnes handicapées*. Genève. Tiré de [www.who.int/publications/i/item/9789240063600](http://www.who.int/publications/i/item/9789240063600).

identités de groupe cloisonnées. Cette perspective est cruciale pour la défense des droits de l'homme, en particulier pour les jeunes personnes handicapées.

Ce rapport présente une vue d'ensemble de la situation des jeunes personnes handicapées et de leur engagement dans les processus de prise de décision, en mettant l'accent sur l'intersection vitale entre la jeunesse, le handicap et le genre. Il cherche en outre à renforcer les capacités du système des Nations Unies et des gouvernements à s'engager de manière constructive auprès des jeunes personnes handicapées et à soutenir les initiatives qui répondent à leurs expériences et à leurs besoins spécifiques.

Les objectifs du rapport sont les suivants :

- ◆ **Cartographier la prévalence mondiale et des principales caractéristiques sociodémographiques des jeunes personnes handicapées.**
- ◆ **Identifier les principaux défis et obstacles à la participation significative des jeunes personnes handicapées dans les espaces de décision.**
- ◆ **Souligner les efforts et les défis du système des Nations Unies en ce qui concerne les droits des jeunes personnes handicapées.**
- ◆ **Proposer des recommandations ciblées au système des Nations Unies et aux gouvernements et mettre en lumière les opportunités et les bonnes pratiques, afin d'améliorer l'engagement constructif des jeunes personnes handicapées dans la prise de décision.**

Ce rapport a été commandé par le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse, le groupe de travail conjoint Jeunesse2030 et l'équipe de travail Jeunesse2030 sur les jeunes personnes handicapées. Le rapport fait partie de la série de publications « Believe in Better » (Croire au meilleur) et s'aligne sur la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse (Jeunesse2030) ainsi que la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion des personnes handicapées (UNDIS). Les deux cadres mettent l'accent sur le principe d'égalité et d'inclusion. La recherche présentée dans ce rapport a été élaborée dans le cadre d'un processus consultatif impliquant des organismes des Nations Unies et des équipes de pays des Nations Unies, des entités gouvernementales, des organisations de jeunesse, des organisations de personnes handicapées et des jeunes personnes handicapées.

Le rapport est divisé en six chapitres. Le premier chapitre décrit la méthodologie de recherche, notamment la conception de la recherche, la collecte des données, l'analyse, les considérations éthiques et les limites. Le deuxième chapitre donne un aperçu des caractéristiques démographiques et socioéconomiques des jeunes personnes handicapées. Le chapitre trois explore le rôle des jeunes personnes handicapées dans les processus décisionnels et l'activisme. Le chapitre quatre identifie les défis qu'elles rencontrent et évalue les obstacles à leur participation. Le chapitre cinq aborde les pratiques prometteuses qui renforcent leur engagement. Enfin, le chapitre six conclut par des recommandations stratégiques visant à renforcer la participation significative des jeunes personnes handicapées à la prise de décision.



# 1. Méthodologie

La préparation du présent rapport a nécessité un processus de recherche exhaustif mené de juin à octobre 2023. Ce processus a combiné plusieurs méthodes, dont la recherche documentaire, l'analyse de données secondaires dans 46 pays, une enquête en ligne dans 40 pays et une analyse approfondie avec un groupe de discussion et des entretiens avec des formateurs clés dans six pays. Ce chapitre développe la méthodologie de recherche adoptée.

## 1.1. Conception de la recherche

La conception de la recherche s'articule autour de quatre éléments principaux :

- a) Une recherche documentaire des rapports, documents et ouvrages pertinents sur la participation des jeunes personnes handicapées.
- b) Une analyse des données secondaires des recensements et des enquêtes disponibles concernant les personnes handicapées.
- c) Le lancement d'une enquête en ligne ciblant diverses parties prenantes afin de comprendre les défis et les obstacles liés aux droits et à la participation des jeunes personnes handicapées.
- d) Une collecte de données qualitatives impliquant un ensemble diversifié de parties prenantes, visant à fournir un large éventail de perspectives.

## 1.2. Collecte et analyse des données

### Recherche documentaire

Ce volet comprenait deux étapes principales : (1) une revue rapide de la littérature en anglais, espagnol et français concernant la participation des jeunes personnes handicapées à la prise de décision (sachant que les principales bases de données examinées comprenaient ERIC, Scopus, CINAHL, PubMed, MEDLINE, PsycINFO et Cochrane Library), et (2) une revue de la littérature grise centrée sur les rapports, documents et autres matériels pertinents des Nations Unies, y compris le contenu produits des organisations représentant les personnes handicapées et les réseaux de jeunes.

### Analyse des données secondaires

Ce volet visait à déterminer la prévalence du handicap chez les personnes âgées de 15 à 24 ans par le biais de recensements et d'enquêtes auprès des ménages normalisés au niveau international. Il a également comparé les indicateurs d'éducation, de travail et de communication entre les personnes handicapées et non handicapées et a mis l'accent sur les disparités entre les sexes.

L'analyse n'a porté que sur les recensements et les enquêtes qui utilisent (1) la brève série de questions sur le fonctionnement du Groupe de Washington (WG-SS)<sup>5</sup> couvrant six domaines (vision, audition, marche, cognition, soins personnels, communication), (2) des questions sur les difficultés fonctionnelles similaires au WG-SS qui couvrent quatre à six domaines du WG-SS, mais peuvent différer dans la formulation de la question ou des réponses (WG-SS modifié), et (3) le Module de fonctionnement de l'enfant du WG UNICEF (WG/UNICEF CFM)<sup>6</sup>. Une première liste a été identifiée à l'aide des portails et rapports suivants : Disability Data Initiative 2021 and 2022 Report, UNICEF Seen, Counted, Included

<sup>5</sup> Groupe de Washington sur les statistiques du handicap, la brève série de questions sur le fonctionnement du Groupe de Washington (WG-SS),  
► [www.washingtongroup-disability.com/question-sets/wg-short-set-on-functioning-wg-ss/](http://www.washingtongroup-disability.com/question-sets/wg-short-set-on-functioning-wg-ss/).

<sup>6</sup> Groupe de Washington sur les statistiques du handicap, WG/UNICEF module sur le fonctionnement de l'enfant (CFM),  
► [www.washingtongroup-disability.com/question-sets/wg-unicef-child-functioning-module-cfm/](http://www.washingtongroup-disability.com/question-sets/wg-unicef-child-functioning-module-cfm/).

Report 2021, UNESCO Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2020, UN Disability and Development Report 2018, Disability Data Portal et UN Statistics Division Disability Statistics.

Le module WG/UNICEF CFM pour les jeunes âgés de 5 à 17 ans couvre 11 domaines : les six domaines fonctionnels de base (avec des questions distinctes sur la mémoire et la concentration) et les domaines sur l'acceptation du changement, le contrôle du comportement, les amis, l'anxiété et la dépression. En ce qui concerne l'analyse de la présente recherche, seuls les six domaines fonctionnels de base (un sous-ensemble du WG/UNICEF CFM qui couvre les domaines du WG-SS) ont été utilisés afin de garantir l'uniformité de l'instrument lors de l'agrégation dans le groupe d'âge concerné. Les enquêtes qui utilisent des questions telles que les questions générales sur le handicap, les activités de la vie quotidienne (AVQ) et les limitations d'activités générales ont été exclues pour des raisons d'uniformité. La taille de l'échantillon de la tranche d'âge concernée a également été prise en compte pour l'exclusion.

Sur la base de ces critères, l'ensemble des données à analyser a été sélectionné parmi le recensement, l'enquête démographique et de santé (EDS) et l'enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS) vague 6, collectés entre 2009 et 2021. Ces données publiques ont été extraites de la Série intégrée de micro-données à usage public (IPUMS), du site web de la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF) de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et du site web de l'UNICEF. Au total, 46 ensembles de données nationales représentant différentes régions et collectées entre 2009 et 2019 ont été inclus dans l'étude (**tableau 1.1**).

**Tableau 1.1. Nombre de pays dans l'échantillon, par région**

| Région                           | Nombre de pays |
|----------------------------------|----------------|
| Asie-Pacifique                   | 12             |
| Europe de l'Est et Asie centrale | 2              |
| Amérique latine et Caraïbes      | 10             |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>46</b>      |

Certains recensements ont adapté le questionnaire du WG-SS en termes de formulation des questions, d'options de réponse et de domaines fonctionnels. Seuls ceux qui étaient conformes aux principes et recommandations des Nations Unies pour les recensements de la population et de l'habitat ont été analysés. Pour les données sur les jeunes âgés de 15 à 24 ans provenant des MICS, les informations du WG/UNICEF CFM (15-17 ans) et du WG-SS (18-24 ans) ont été combinées, en mettant l'accent sur les six domaines fonctionnels fondamentaux présents dans les deux outils à des fins de cohérence. Les taux de prévalence des différents échantillons ont, d'abord, été estimés séparément, puis agrégés à l'aide de pondérations démographiques dans une optique d'obtenir un taux de prévalence unique pour le pays de l'échantillon.

Bien que les ensembles de données MICS aident à estimer la prévalence du handicap pour le groupe d'âge cible, ils n'ont pas été utilisés pour une désagrégation plus poussée en raison de deux problèmes principaux : (1) la conception de l'enquête MICS réduit la taille de l'échantillon, en particulier pour certains groupes d'âge, et (2) la ségrégation des questions sur le handicap dans les différents questionnaires complique le calcul d'erreurs types précises. Néanmoins, il est important de préciser que l'enquête MICS collectent des informations sur une grande variété d'indicateurs, y compris l'éducation et la communication. En outre, l'objectif principal de l'enquête MICS consiste à collecter des informations pour suivre les progrès des ODD dans le but d'améliorer la situation des femmes et des enfants dans

le monde, une ventilation par statut de handicap pour les femmes et les enfants est possible, mais dépasse la portée de cette étude.

Pour ce qui est de l'analyse des indicateurs sociodémographiques, seules les estimations pour les indicateurs comportant au moins 100 observations dans chaque groupe de jeunes personnes handicapées et non handicapées sont présentées afin de garantir des estimations fiables et de minimiser les erreurs d'échantillonnage. La condition relative à la taille de l'échantillon devient restrictive lorsque différentes intersectionnalités sont prises en compte (par exemple, avec les jeunes femmes handicapées). En outre, les données des MICS sont exclues de la désagrégation et, par conséquent, les analyses pour les indicateurs de l'éducation et des TIC ont été limitées aux données des EDS et des recensements avec une taille d'échantillon suffisante. Quant aux indicateurs d'emploi, l'estimation n'est possible qu'en utilisant des données de recensement en raison de contraintes de taille d'échantillon dans d'autres enquêtes. Des moyennes simples sont calculées pour l'ensemble des pays de l'échantillon disponibles et sont présentées dans chaque figure/tableau.

### Enquête en ligne

Une enquête en ligne ciblant les jeunes personnes handicapées, les représentants des équipes nationales des Nations Unies et les représentants des gouvernements a été distribuée dans 40 pays (**tableau 1.2**). Ces pays ont été sélectionnés sur la base de l'équilibre régional, des variations au sein de la région, y compris la géographie, la langue, le revenu et la taille de la population, de la prise en compte des contextes humanitaires, des rapports Jeunesse2030 et UNDIS, lesquels suivent les progrès dans la mise en œuvre de ces stratégies à l'échelle du système, de la disponibilité sur<sup>7</sup> de l'analyse par pays du Partenariat des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées (UNPRPD) et de la faisabilité de la mise en œuvre.

**Tableau 1.2. Pays sélectionnés dans l'enquête en ligne**

| Afrique                          | Asie-Pacifique | Europe et Asie centrale | Amérique latine et Caraïbes | États arabes    |
|----------------------------------|----------------|-------------------------|-----------------------------|-----------------|
| Angola                           | Bangladesh     | <b>Géorgie</b>          | Argentine                   | Irak            |
| Cameroun                         | Cambodge       | Kirghizistan            | Bolivie                     | <b>Jordanie</b> |
| République démocratique du Congo | Chine          | Moldavie                | Brésil                      | Mauritanie      |
| Eswatini                         | Fidji          | Macédoine du Nord       | Colombie                    | Somalie         |
| Gambie                           | <b>Népal</b>   | Ouzbékistan             | <b>Guatemala</b>            | Tunisie         |
| Ghana                            | Mongolie       |                         | Haïti                       |                 |
| Kenya                            | Philippines    |                         | Mexique                     |                 |
| <b>Mali</b>                      | Viet Nam       |                         | Trinité-et-Tobago           |                 |
| Mozambique                       |                |                         |                             |                 |
| Sierra Leone                     |                |                         |                             |                 |
| Afrique du Sud                   |                |                         |                             |                 |
| Sud Soudan                       |                |                         |                             |                 |
| Tanzanie                         |                |                         |                             |                 |
| Togo                             |                |                         |                             |                 |

<sup>7</sup> Voir Nations Unies, Stratégie d'inclusion des personnes handicapées, Rapport du Secrétaire général,

► [www.un.org/en/disabilitystrategy/sgreport](http://www.un.org/en/disabilitystrategy/sgreport); Nations Unies, Jeunesse2030 : A Global Progress Report, 2023, ► [www.unyouth2030.com/progressreport](http://www.unyouth2030.com/progressreport).

L'enquête était disponible en anglais, espagnol, français, portugais, russe, chinois et arabe. Au total, 608 personnes de ces 40 pays ont participé à l'enquête. Dans l'ensemble de ces pays, y compris 285 jeunes personnes handicapées, 174 représentants de l'équipe de pays des Nations Unies et 149 représentants gouvernementaux ont participé à l'enquête (**tableau 1.3**).

**Tableau 1.3. Participants à l'enquête en ligne**

|                       | Jeunes personnes handicapées | Employés du gouvernement | Personnel des équipes de pays des Nations Unies |
|-----------------------|------------------------------|--------------------------|---|
| Femme                 | 133                          | 75                       | 113   |
| Homme                 | 139                          | 65                       | 59  |
| Non-binaire / autre   | 2                            | 1                        | 0   |
| Personnes autochtones | 114                          | N/A                      | N/A   |
| Personnes LGBTQI      | 11                           | N/A                      | N/A   |
| <b>TOTAL</b>          | <b>285</b>                   | <b>149</b>               | <b>174</b>                                      |

Note : Parmi les répondants, 22 n'ont pas déclaré leur genre; cela comprend 11 jeunes personnes handicapées, 8 employés du gouvernement et 3 membres du personnel des équipes de pays des Nations Unies.

### Collecte de données qualitatives

Cette composante de la conception comprenait une analyse approfondie dans six des quarante pays : Géorgie, Guatemala, Jordanie, Kenya, Mali et Népal. Elle a permis d'assurer une représentation de chacune des cinq régions.

Les activités ont impliqué 19 groupes de discussion et huit entretiens approfondis avec des groupes cibles, notamment des jeunes personnes handicapées, des organisations de personnes handicapées (OPH) des réseaux de jeunes, des organisations non gouvernementales (ONG), des membres du personnel des Nations Unies et des représentants du gouvernement. Deux autres groupes de discussion ont été organisés avec des parties prenantes internationales, notamment des représentants de l'ONU, des organisations internationales de personnes handicapées et des réseaux de jeunes. Au total, 118 personnes ont participé aux groupes de discussion et aux entretiens. Parmi elles, 27 jeunes personnes handicapées, 40 membres du personnel de l'ONU, 11 représentants du gouvernement et 40 représentants d'ONG, d'OPH et de réseaux de jeunes (**tableau 1.4**).

**Tableau 1.4. Participants aux groupes de discussion et aux entretiens**

|              | Jeunes personnes handicapées | Employés de l'ONU | Employés du gouvernement | ONG/OPH/ réseaux de jeunes |
|--------------|------------------------------|-------------------|--------------------------|----------------------------|
| Femme        | 15                           | 9                 | 9                        | 27                         |
| Homme        | 12                           | 31                | 2                        | 13                         |
| <b>TOTAL</b> | <b>27</b>                    | <b>40</b>         | <b>11</b>                | <b>40</b>                  |

### 1.3. Considérations éthiques

Tout au long de la recherche, le respect des normes éthiques a été primordial. Le consentement de tous les participants a été obtenu et leur identité ainsi que leurs données sont restées confidentielles. Chaque participant à l'étude a reçu un formulaire de consentement éclairé avant son engagement. Ce formulaire détaillait les objectifs de la recherche, son application plus large et les coordonnées de l'équipe de recherche. En outre, il décrivait les mesures mises en place pour garantir la confidentialité des données des participants. Lorsque les participants étaient âgés de moins de 18 ans, le consentement de la personne concernée et de ses parents ou de son tuteur a été obtenu avec diligence. Une attention particulière a été apportée au respect de l'autonomie, de la liberté de choix et d'expression de ces jeunes participants.

Garantir l'accessibilité et la compréhension des outils d'enquête consistait une priorité. Tout au long de la recherche, des efforts ont été faits pour garantir l'accessibilité et fournir des aménagements raisonnables, permettant à tous les participants, quel que soit leur handicap, de participer confortablement et en toute sécurité. À cette fin, une plateforme web dotée de fonctions d'accessibilité avancées a été utilisée pour l'enquête. De même, une version facile à lire de l'enquête a été élaborée. Grâce au soutien d'Inclusion International, des groupes de discussion ont été organisés avec des personnes ayant de handicaps intellectuels afin de mieux comprendre les besoins de ce groupe en matière d'accessibilité.

### 1.4. Limites

Bien que tout ait été mis en œuvre pour éviter les limitations et les préjugés au cours de la recherche, il est important de reconnaître les limites de ce rapport. La littérature existante manque de données concernant la participation des jeunes personnes handicapées à la prise de décision, une limitation observable même dans les rapports des Nations Unies. Par conséquent, la littérature grise est devenue une ressource précieuse pour combler ce manque d'information et fournir des informations supplémentaires.

Tout en reconnaissant que la signification du terme « jeunesse » varie d'un pays à l'autre, cette étude a utilisé la définition de l'ONU : les personnes âgées de 15 à 24 ans. Par conséquent, la collecte et l'analyse des données pour ce rapport ont été limitées à cette tranche d'âge.

Pour l'analyse des données secondaires, il a été difficile d'obtenir des recensements et des enquêtes portant sur les jeunes personnes handicapées en raison de leur disponibilité limitée, de la difficulté d'accès public et de la taille de l'échantillon. Ceci signifie que les pays inclus ne sont pas aléatoires et peuvent varier considérablement en termes de taille de la population, de revenu, de niveau de développement et de législation, entre autres facteurs. En outre, bien que le WG/UNICEF CFM comprenne des questions supplémentaires pour les personnes âgées de 15 à 17 ans, seuls les six domaines fonctionnels de base ont été inclus dans les estimations afin de maintenir une définition cohérente du handicap et de permettre ainsi l'agrégation et la comparaison. Ce fait exclut inévitablement les personnes ayant des difficultés fonctionnelles dans d'autres domaines, tels que le domaine psychosocial, qui comprend l'anxiété et la dépression, sous-estimant ainsi la prévalence du handicap.<sup>8,9</sup> Enfin, les recensements et les enquêtes sur les ménages utilisés ne couvrent pas les personnes qui ne résident pas dans un ménage, telles que celles qui sont dans des institutions médico-sociales ou de santé mentale ou qui sont sans abri.

<sup>8</sup> UNICEF, *Seen, Counted, Included: Using Data to Shed Light on the Well-Being of Children with Disabilities*, 2021.

<sup>9</sup> Cappa, C., Mont, D., Loeb, M., Misunas, C., Madans, J., Comic, T., & de Castro, F. (2018). The development and testing of a module on child functioning for identifying children with disabilities on surveys. III: Field testing. *Disability and Health Journal*, 11(4), 510–518.

L'analyse des recensements et des enquêtes présente également certaines limites. Tout d'abord, le nombre d'ensembles de données nationales étant limité, il n'est pas possible de produire des statistiques sur les jeunes personnes handicapées qui soient représentatives au niveau régional ou mondial. Deuxièmement, étant donné que les enquêtes et les recensements à grande échelle auprès des ménages ont été utilisés pour estimer des indicateurs de base tels que l'éducation et l'emploi, les résultats peuvent ne pas être directement comparables à d'autres statistiques estimées à l'aide d'enquêtes spécialisées (telles que les enquêtes sur la main-d'œuvre ou les enquêtes axées sur l'éducation) conçues principalement pour saisir les nuances dans ces domaines. Par exemple, la détermination de l'alphabétisation dans les enquêtes axées sur l'éducation fait appel à divers outils, alors que l'alphabétisation est souvent autodéclarée dans les recensements.



Crédit photo : © UNFPA Mozambique / Mbuto Machili.

Il convient d'approfondir l'analyse de la situation des jeunes présentant des difficultés fonctionnelles multiples, par type de difficultés et parmi ceux qui éprouvent des difficultés fonctionnelles qui n'atteignent pas le niveau utilisé au niveau international pour identifier les personnes handicapées dans les enquêtes (c'est-à-dire qui répondent qu'ils ont « quelques difficultés » plutôt que « beaucoup de difficultés »).<sup>10</sup> Au-delà de l'âge et du sexe, il convient également de prendre en compte d'autres facteurs d'intersection, tels que le statut d'immigrant, la race et l'appartenance ethnique.

La taille de l'échantillon de l'enquête en ligne n'est pas statistiquement significative pour en déduire des conclusions quantitatives sur les parties prenantes. Toutefois, elle facilite l'identification des tendances et des défis émergents. Cette limitation, associée à des taux de réponse variables selon les parties prenantes et les pays, a rendu certaines évaluations irréalisables. En outre, l'utilisation d'enquêtes en ligne, qui reposent sur l'auto-déclaration et l'accès à l'internet, peut induire des biais d'échantillonnage. L'accès prédominant aux participants par le truchement des réseaux des équipes nationales des Nations Unies peut avoir influencé les caractéristiques démographiques des répondants. Il est plausible que les expériences des personnes confrontées à de graves adversités, y compris l'institutionnalisation,<sup>11</sup> ne soient pas représentées. En outre, la mise à disposition de l'enquête en ligne dans sept langues principales (anglais, espagnol, français, portugais, russe, chinois et arabe) n'a pas permis de couvrir toutes les langues des participants potentiels, ce qui a constitué un obstacle supplémentaire. Il est donc possible que cela ait dissuadé certains de participer ou que d'autres aient été contraints d'utiliser une langue non préférée, ce qui pourrait avoir un impact sur la précision et la subtilité des réponses.

Enfin, bien que les groupes de discussion et les entretiens aient œuvré en vue d'englober les divers points de vue des jeunes personnes handicapées, du personnel de l'ONU, des fonctionnaires et de divers défenseurs, des efforts considérables ont été indispensables pour garantir l'engagement des participants. Pour améliorer le suivi de la participation, les langues locales de chaque pays ont été utilisées. Toutefois, certains participants se sont abstenus d'assister aux groupes de discussion. Malgré l'enregistrement de différents points de vue, il aurait été préférable d'avoir des dialogues avec un plus grand nombre de personnes en situation de handicap afin d'obtenir des informations plus générales.

<sup>10</sup> Hanass-Hancock, J., Kamalakannan, S., Murthy, G. V. S., Palmer, M., Pinilla-Roncancio, M., Rivas Velarde, M., Tetali, S., Mitra, S. (2023). What cut-off(s) to use with the Washington Group short set of questions? *Disability and Health Journal*, 16(4), 101499. ▶ <https://doi.org/10.1016/j.dhjo.2023.101499>.

<sup>11</sup> Le placement dans une institution où les résidents sont souvent isolés de la communauté au sens large et n'ont pas le choix et le contrôle de leur vie et des décisions qui les concernent. Le placement en institution est en contradiction avec le droit des personnes handicapées à vivre de manière indépendante et à être incluses dans la communauté. Voir, Comité des droits des personnes handicapées, Lignes directrices pour la désinstitutionnalisation, y compris dans les situations d'urgence, 2022.

## 2. Les jeunes personnes handicapées : qui et où sont-elles ?



Crédit photo : © ONU Femmes Népal.

Malgré l'augmentation récente des données standardisées sur les enfants et les adultes handicapés, les données sur les jeunes personnes handicapées âgées de 15 à 24 ans restent limitées. Ce chapitre vise à combler cette lacune en documentant la prévalence des handicaps chez les jeunes de 15 à 24 ans à l'aide de recensements et d'enquêtes auprès des ménages comportant des questions sur le handicap comparables au niveau international. En outre, il examine les taux de prévalence du handicap et compare les indicateurs d'éducation, de travail et de communication entre les personnes handicapées et non handicapées, tout en soulignant les inégalités entre les sexes dans ces domaines.

### 2.1. Définir et mesurer le handicap

**Le handicap est une construction sociale et résulte de l'interaction entre les personnes présentant des incapacités et les barrières comportementales et environnementales qui entravent leur participation pleine et effective à la société sur la base de l'égalité avec les autres.**<sup>12</sup> Cette notion de handicap est ancrée dans le modèle des droits de l'homme intégré dans la CDPH, qui représente un changement de paradigme par rapport aux approches médicales et caritatives du handicap. Le modèle des droits de l'homme reconnaît les personnes handicapées comme des titulaires de droits égaux et met l'accent sur l'élimination des obstacles et la lutte contre la discrimination.

<sup>12</sup> CDPH, article 1.

Cette compréhension du handicap implique que l'expérience des jeunes personnes handicapées est diverse. Certaines personnes handicapées subissent davantage de restrictions en raison de l'intersection de leur expérience ou de leur identité de handicap avec d'autres facteurs, tels que le sexe ou l'âge. Par exemple, les jeunes femmes et les filles handicapées ont moins de chances d'aller à l'école, ce qui entrave leur alphabétisation et leurs possibilités d'emploi formel. Par conséquent, elles risquent davantage de vivre dans la pauvreté. En outre, par rapport à leurs homologues masculins et aux jeunes femmes non handicapées, les filles handicapées courent un risque plus élevé de subir toutes les formes de violence, en particulier la violence sexuelle.<sup>13</sup> Une approche intersectionnelle permet d'identifier différents facteurs tels que le sexe, la race, l'ethnicité et le handicap qui s'entrecroisent pour avoir un impact sur les droits et les expériences quotidiennes des personnes.

L'identification des personnes handicapées dans les recensements et les enquêtes sur les ménages constitue un défi majeur en raison de l'absence de définitions cohérentes du handicap et des différences dans les méthodologies de collecte de données entre les enquêtes.<sup>14</sup> Cette étude se concentre sur les enquêtes qui utilisent la brève série de questions sur le fonctionnement du Groupe de Washington (WG-SS), pour les individus âgés de 15 à 24 ans, et le Module de fonctionnement de l'enfant de WG/UNICEF (CFM), pour les personnes âgées de 15 à 17 ans.

Le WG-SS reflète le concept de handicap basé sur la CIF. Il a été adopté par le WG pour les enquêtes auprès des ménages et les recensements en 2006 afin de répondre au besoin de mesures du handicap fiables et comparables au niveau international. La force du WG-SS réside dans sa simplicité et sa brièveté, ce qui le rend adapté aux recensements et aux enquêtes.<sup>15</sup> Toutefois, il a été constaté que le WG-SS n'identifiait pas suffisamment les enfants ayant de troubles du développement et de handicaps psychosociaux.<sup>16</sup> Par conséquent, en 2016, le WG a collaboré avec l'UNICEF pour développer le module de fonctionnement de l'enfant (WG/UNICEF CFM) afin d'identifier les enfants handicapés âgés de 2 à 17 ans.<sup>17</sup> Le WG/UNICEF CFM est plus complet que le WG-SS car il couvre des domaines au-delà des six domaines fonctionnels de base et est conçu pour être cohérent avec la notion de handicap reflétant les étapes de développement dans la vie d'un enfant.<sup>18</sup>

## 2.2. Prévalence du handicap

**La figure 2.1** présente la prévalence du handicap chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans dans 46 pays, ce qui représente environ 22 % de la population mondiale pour cette tranche d'âge. Les estimations vont de moins de 1 % dans plusieurs pays à 7,6 % à Porto Rico et 6,6 % en République centrafricaine. **La prévalence médiane du handicap est de 2,3 %, la moyenne des pays (moyenne simple) est de 2,7 % et la moyenne ajustée à la population est de 1,9 %.** La prévalence moyenne pondérée par la population est similaire chez les jeunes hommes et les jeunes femmes (1,9 % et 1,8 %, respectivement), bien que la prévalence médiane soit plus élevée chez les jeunes hommes (2,5 %) que chez les jeunes femmes (1,8 %).

<sup>13</sup> UNFPA. (2018). *Jeunes personnes handicapées : Étude mondiale sur l'élimination de la violence fondée sur le genre et la réalisation de la santé et des droits sexuels et reproductifs*.

<sup>14</sup> Cappa et al., Navigating the landscape of child disability measurement, 317-330.

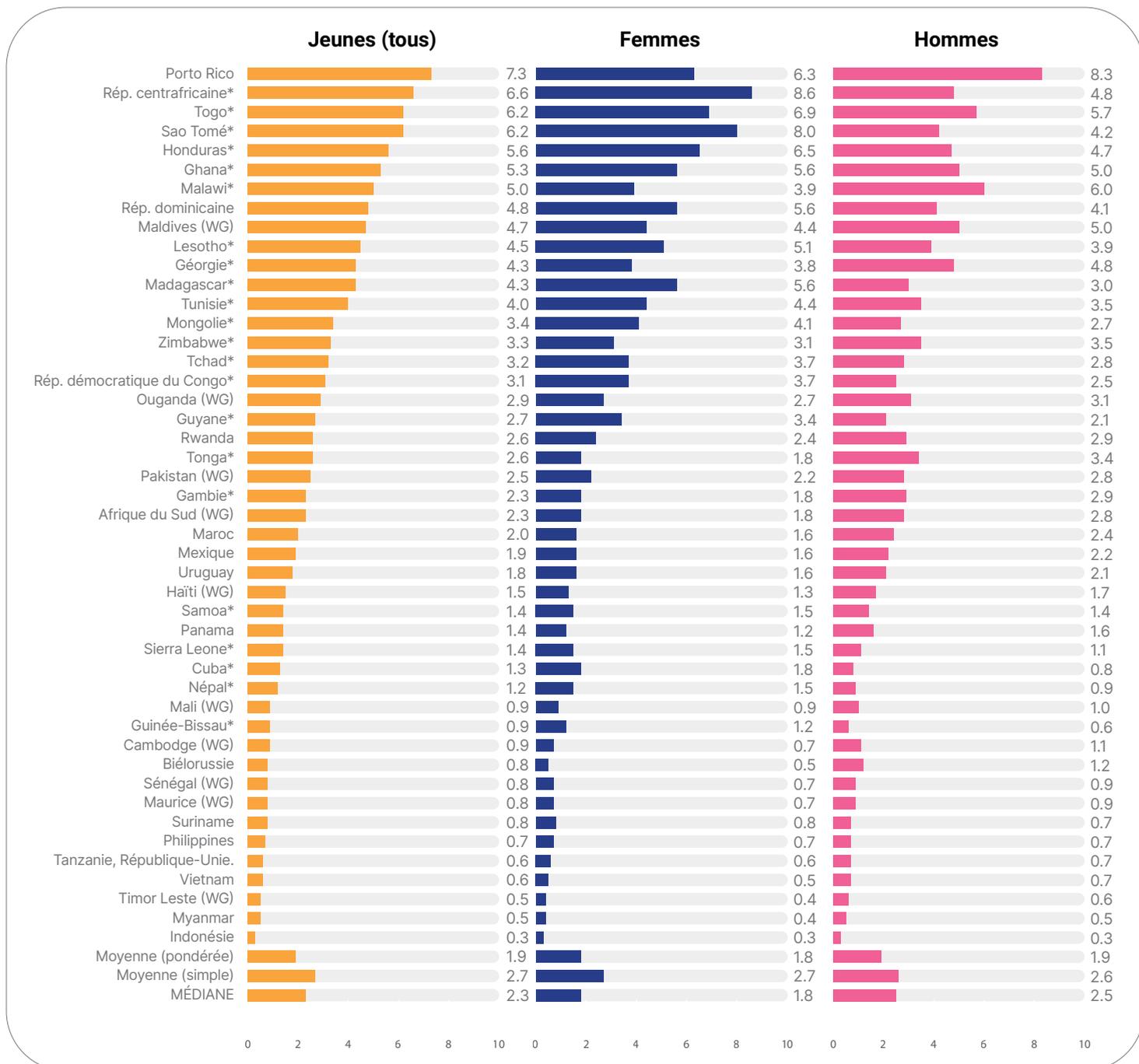
<sup>15</sup> Groupe de Washington sur les statistiques du handicap. (2022) Le Groupe de Washington sur les statistiques du handicap : Document de contexte. Tiré de [www.washingtongroup-disability.com/](http://www.washingtongroup-disability.com/).

<sup>16</sup> Loeb, M., Mont, D., Cappa, C., De Palma, E., Madans, J., & Cialesi, R. (2018). The development and testing of a module on child functioning for identifying children with disabilities on surveys. I: Background. *Disability and health journal*, 11(4), 495-501.

<sup>17</sup> Il existe deux types d'outils CFM du WG/UNICEF, l'un conçu pour les enfants de moins de cinq ans et l'autre pour les enfants plus âgés, de 5 à 17 ans. Tout au long de cette section, c'est l'outil CFM du WG/UNICEF pour les enfants plus âgés qui est référencé.

<sup>18</sup> Cappa et al., Development and Testing, 510-518.

**Figure 2.1. Prévalence des handicaps chez les jeunes, dans l'ensemble et par sexe**



Source : calculs de l'auteur basés sur les données IPUMS, DHS et MICS.

Notes : Les estimations ont été calculées en utilisant uniquement le WG-SS ou le WG-SS modifié. Le WG désigne les ensembles de données comportant des questions WG-SS. \*Estimation à partir des données MICS. Les estimations ont été calculées à partir des questions du WG-SS des modules hommes et femmes adultes (âgés de 18 à 24 ans) et d'un sous-ensemble du module de fonctionnement de l'enfant (CFM) pour les enfants âgés de 5 à 17 ans, qui ont ensuite été ajustées à l'aide de pondérations démographiques pour obtenir une estimation pour le groupe d'âge 15-24 ans. La Moyenne (pondérée) est la moyenne pondérée par la population et la Moyenne (simple) est la prévalence moyenne dans les 46 pays de l'échantillon.

Bien que ces estimations soient généralement comparables à d'autres études portant sur une tranche d'âge similaire, elles peuvent sous-estimer le handicap chez les jeunes. En général, la moyenne simple et pondérée en fonction de la population estimée pour 46 pays est généralement comparable au calcul effectué dans l'ouvrage de l'UNESCO intitulé « Education and Disability : Analysis of Data from 49 Countries » (UNESCO 2018)<sup>19</sup> et dans « The Disability Data Report 2021 » de Mitra et Yap (DDR 2021).<sup>20</sup> Ces deux rapports utilisent des données sur les handicaps à l'aide du WG-SS pour les jeunes adultes âgés de 15 à 29 ans. Dans UNESCO 2018, la prévalence moyenne simple pour 31 pays avec WG-SS est de 2,3%, et dans DDR 2021, la prévalence moyenne simple pour 35 pays est de 1.4%.<sup>21</sup>

Cependant, il est difficile de comparer les résultats obtenus ici à ceux publiés dans le « Rapport mondial sur l'équité en santé pour les personnes handicapées » de l'OMS (OMS 2022) et dans le rapport de l'UNICEF « Vu, compté, inclus » (UNICEF 2021) pour le groupe d'âge concerné. Le rapport de l'OMS 2022 inclut la prévalence du *handicap* pour les personnes âgées de 15 à 59 ans, tandis que les estimations du rapport de l'UNICEF 2021 concernent les enfants de moins de 18 ans.

Il existe également des différences dans les outils et les méthodologies utilisés pour définir le handicap, ce qui contribue à la variance des estimations. Les données du rapport 2022 de l'OMS proviennent de l'étude Global Burden of Disease (GBD) menée par l'Institute of Health Metrics and Evaluation (IHME). Alors que le WG-SS pose directement des questions sur les difficultés rencontrées dans six domaines fonctionnels fondamentaux, le GBD combine des données sur les maladies et les blessures provenant de sources multiples et attribue des niveaux de gravité aux maladies et aux blessures afin de modéliser



Crédit photo : © UNCT Guatemala.

<sup>19</sup> UNESCO (2018). *Education and Disability: Analysis of Data from 49 Countries*.

<sup>20</sup> Mitra, S. et Yap, J. (2021). *The Disability Data Report 2021*. Disability Data Initiative, Fordham Research Consortium on Disability. New York. Tiré de [https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?Résumé\\_id=3871045](https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?Résumé_id=3871045).

<sup>21</sup> Mitra et Yap (2021) ont également exploré d'autres seuils pour un sous-ensemble de pays qui n'ont pas répondu par oui ou par non aux questions sur les difficultés fonctionnelles. Dans le groupe d'âge des 15 à 29 ans, ils ont constaté que le taux de prévalence médian de "quelques" difficultés fonctionnelles était légèrement plus élevé, à 3,8 %, et que pour les personnes ayant au moins "beaucoup" de difficultés fonctionnelles, la prévalence médiane était de 1,1 %.



Crédit photo : © UNFPA Asie et Pacifique.

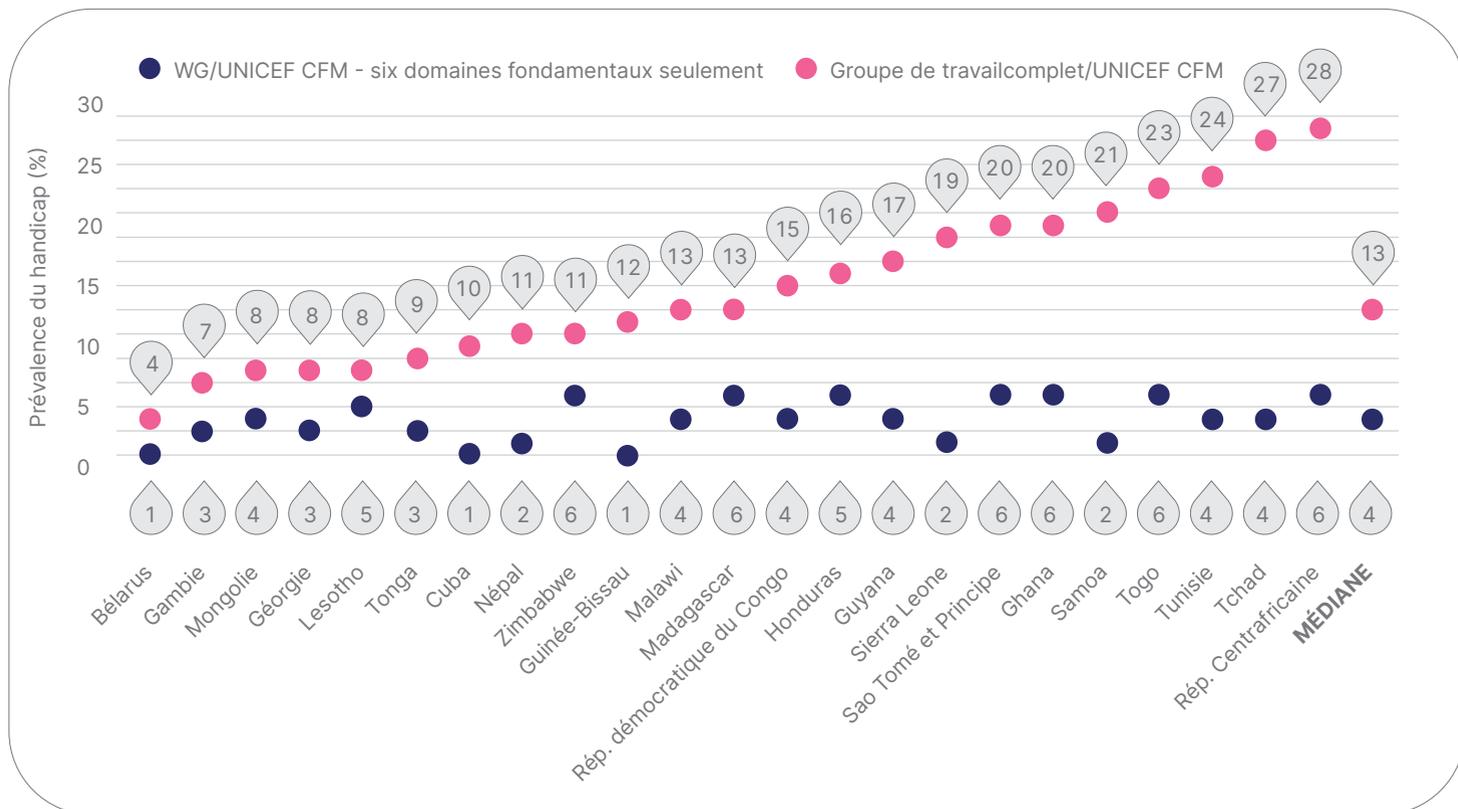
les taux de handicap.<sup>22</sup> Les données du rapport 2021 de l'UNICEF proviennent du WG/UNICEF CFM dans les ensembles de données MICS. Le WG/UNICEF CFM est similaire au WG-SS dans son approche de la mesure du handicap, mais le nombre de domaines fonctionnels inclus dans le WG/UNICEF CFM est plus complet. Le CFM du WG/UNICEF a été conçu pour prendre en compte les domaines fonctionnels spécifiques aux enfants. En plus d'inclure des domaines psychosociaux tels que l'anxiété et la dépression - les difficultés fonctionnelles les plus répandues chez les enfants âgés de 5 à 17 ans -, il inclut également des domaines d'apprentissage et de comportement pertinents pour le développement de l'enfant.<sup>23</sup>

Afin d'illustrer l'impact de l'ensemble des questions utilisées pour le groupe d'âge, il est utile de comparer les estimations calculées à l'aide des six domaines fonctionnels de base du WG/UNICEF CFM à celles calculées à l'aide du WG/UNICEF CFM complet chez les personnes âgées de 15 à 17 ans. Les résultats de la **figure 2.2** montrent que, dans les 23 pays MICS de l'échantillon, les prévalences du handicap estimées à l'aide des six domaines fonctionnels de base du WG/UNICEF CFM sont systématiquement inférieures à celles estimées à l'aide du WG/UNICEF CFM complet. Les estimations varient considérablement : les taux de handicap calculés à l'aide des six domaines fonctionnels de base du WG/UNICEF CFM se situent entre 1 et 6 %, tandis que ceux estimés à l'aide du WG/UNICEF CFM complet se situent entre 4 et 28 %. La différence entre les deux méthodes varie aussi considérablement d'un pays à l'autre, allant de trois points de pourcentage pour le Bélarus et le Lesotho à 22 points de pourcentage pour la République centrafricaine, ce qui suggère que le niveau de prévalence du handicap qui n'est pas pris en compte lorsque nous utilisons uniquement les six domaines fonctionnels de base peut être important dans certains pays. En outre, ces résultats démontrent également que l'utilisation du WG-SS peut ne pas permettre d'identifier suffisamment les personnes handicapées parmi les jeunes. L'utilisation des versions de la brève série de questions sur le fonctionnement ou du questionnaire détaillé sur le fonctionnement du Groupe de Washington pour les jeunes peut aider à prendre en compte une définition plus large du handicap, car ces outils de collecte de données sont plus similaires au WG/UNICEF CFM en termes de domaines couverts, mais ils n'incluent pas de domaines spécifiques aux enfants.

<sup>22</sup> Organisation mondiale de la santé. (2022). *Rapport mondial sur l'équité en santé pour les personnes handicapées*. Genève. Tiré de ► [www.who.int/publications/i/item/9789240063600](http://www.who.int/publications/i/item/9789240063600).

<sup>23</sup> UNICEF, *Seen, Counted, Included*.

**Figure 2.2. Prévalence du handicap estimée à l'aide du CFM complet du WG/UNICEF et des six domaines fonctionnels de base du CFM du WG/UNICEF chez les personnes âgées de 15 à 17 ans**



Source : Données MIC Svague 6.

Remarque : les six domaines fonctionnels de base du CFM sont la vue, l'ouïe, la mobilité, les soins personnels, la communication et la cognition. Il s'agit des mêmes domaines fonctionnels que le WG-SS, bien que les questions soient différentes car le WG/UNICEF CFM a été conçu spécifiquement pour les enfants. Le WG/UNICEF CFM complet comprend 11 domaines, dont les six domaines fonctionnels de base.

Deuxièmement, même si les questions du WG-SS, du WG-SS modifié et du WG/UNICEF CFM sont considérées comme comparables entre les pays de l'échantillon, les différences dans la méthode de collecte des données et les diverses interprétations des répondants contribuent à la variation des estimations de prévalence. Dans certaines enquêtes, la non-réponse peut également être un problème parce que le répondant peut ne pas être en mesure de participer, par exemple, en raison de difficultés intellectuelles ou de l'absence d'aménagements appropriés. Il peut également y avoir des différences dans l'interprétation des questions en termes de connaissance de la maladie ou d'autres facteurs que les chercheurs n'observent pas.

### 2.3. Indicateurs sociodémographiques

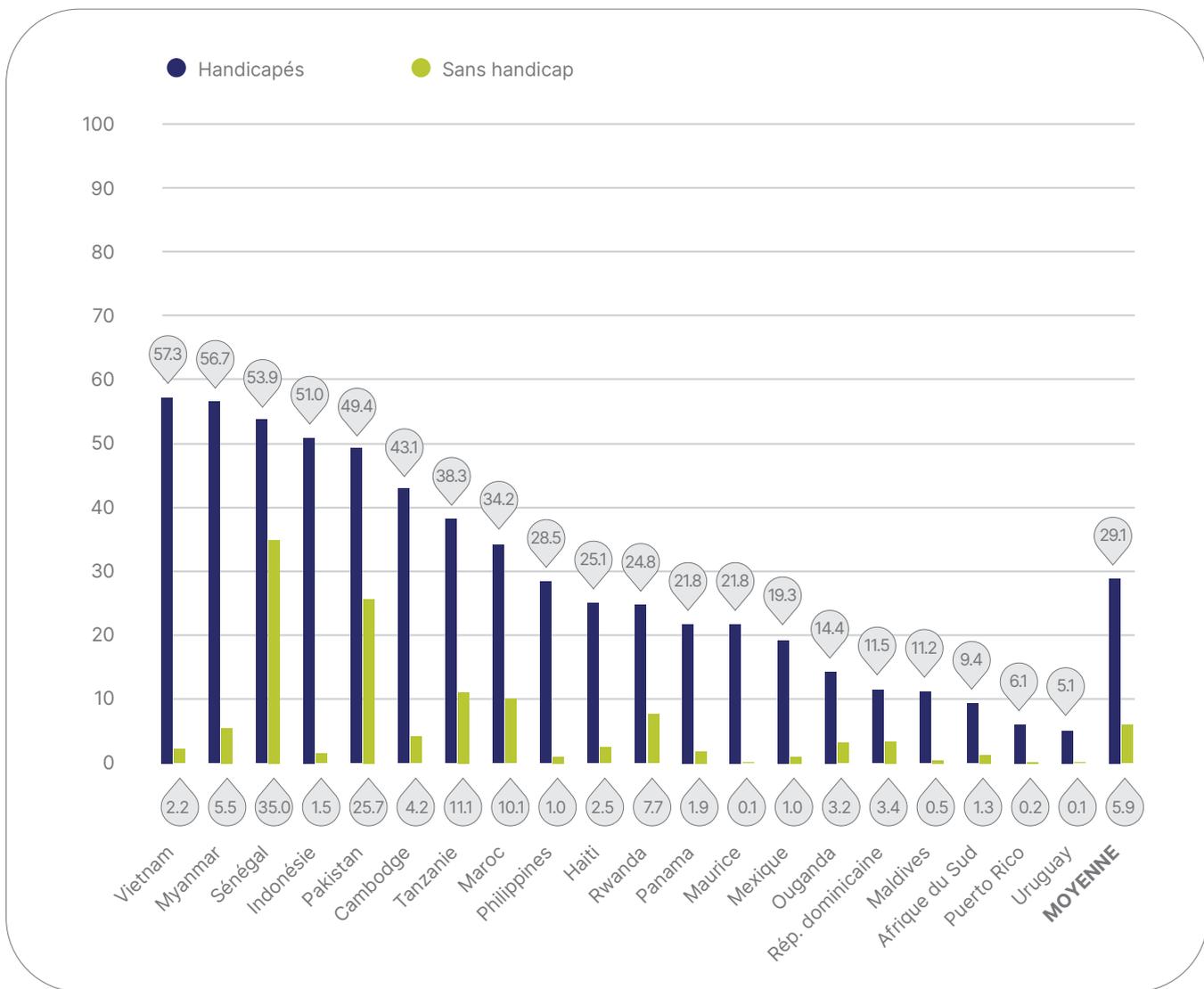
Le handicap est souvent lié à des différences de résultats socio-économiques. Les sections suivantes analysent la relation entre avoir un handicap et l'accès à l'éducation, à l'emploi et aux technologies de l'information et de la communication (TIC) chez les jeunes.

### 2.3.1. L'éducation

L'ODD 4 appelle à assurer une éducation de qualité inclusive et équitable pour tous, y compris les jeunes. L'accès à une éducation de qualité est essentiel pour améliorer la vie sociale et économique des individus, leur donner accès à des opportunités et les autonomiser. Cependant, les données montrent un écart considérable en matière d'éducation entre les jeunes personnes handicapées et non handicapées.

De nombreux jeunes personnes handicapées n'ont reçu aucune éducation formelle. Dans tous les pays de l'échantillon, la proportion de jeunes personnes handicapées qui n'ont jamais été scolarisées est disproportionnellement plus élevée que celle des jeunes personnes non handicapées. **En moyenne, 29 % des jeunes personnes handicapées n'ont jamais été scolarisées, contre 6 % des jeunes personnes non handicapées.** La proportion de jeunes personnes handicapées qui n'ont jamais été scolarisées varie de 5 à 57 % (figure 2.3).

Figure 2.3. Part des jeunes n'ayant jamais fréquenté l'école, par situation de handicap



Source : DHS et données de recensement de l'IPUMS : Données de recensement de l'EDS et de l'IPUMS.

En outre, les jeunes personnes handicapées qui résident dans les zones rurales sont encore plus susceptibles de n'avoir jamais été à l'école (35 %) que les jeunes personnes handicapées qui résident dans les zones urbaines (25 %) (**tableau 2.1**). Dans la majorité des pays, la proportion de jeunes femmes handicapées qui n'ont jamais été scolarisées est plus élevée, avec des taux allant de 4 à 62 %, que celle des jeunes hommes handicapés, avec des taux allant de 6 à 55 % (**tableau 2.2**).

**Tableau 2.1. Part moyenne des jeunes n'ayant jamais fréquenté l'école par zone de résidence et par statut de handicap**

|         | Rural          |                   |                                   | Urbain         |                   |            |
|---------|----------------|-------------------|-----------------------------------|----------------|-------------------|------------|
|         | Handicapés (%) | Sans handicap (%) | Point de pourcentage (p.p.) Écart | Handicapés (%) | Sans handicap (%) | p.p. Écart |
| MOYENNE | 35             | 9                 | 26                                | 25             | 4                 |            |

Source : DHS et données de recensement de l'IPUMS : Données de recensement de l'EDS et de l'IPUMS.

**Table 2.2. Part moyenne des jeunes personnes n'ayant jamais fréquenté l'école par genre et statut de handicap**

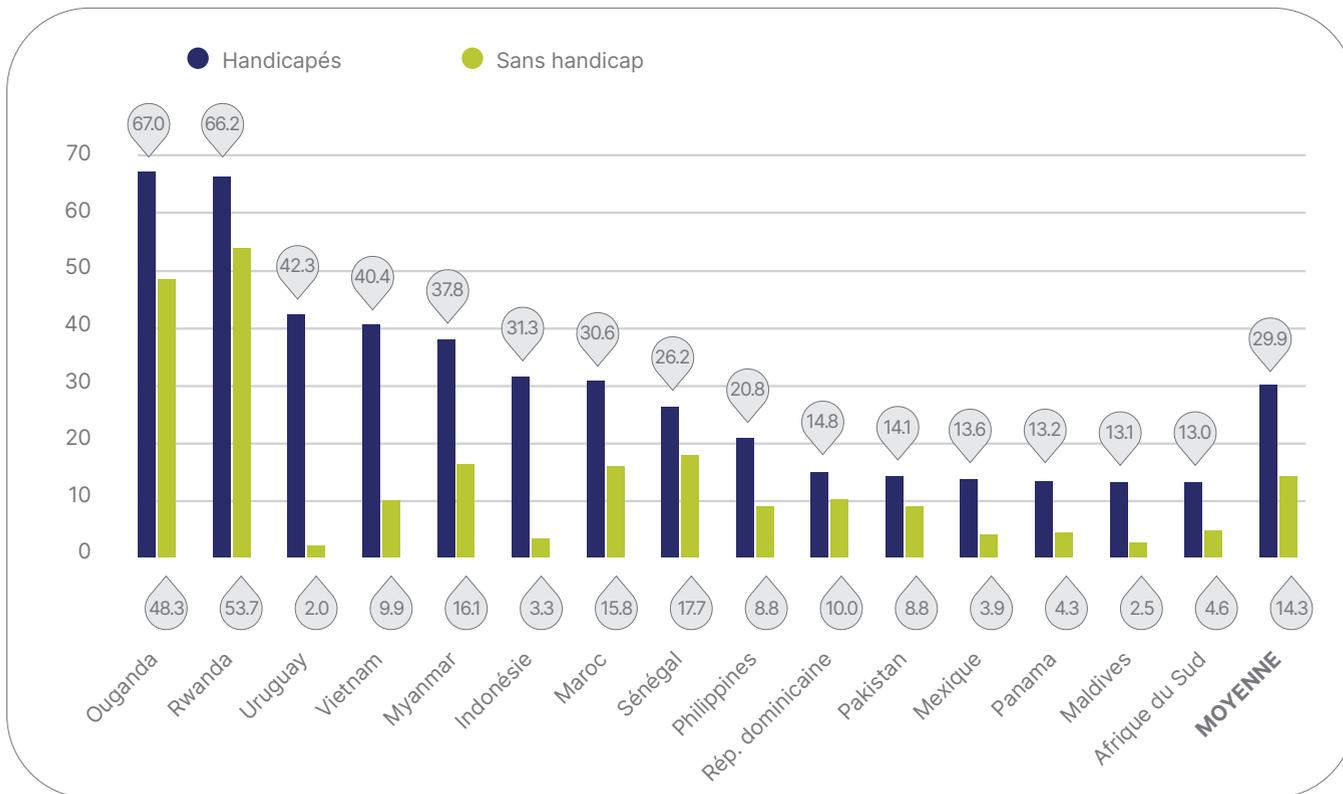
|         | Homme          |                   |                                   | Femme          |                   |                                |
|---------|----------------|-------------------|-----------------------------------|----------------|-------------------|--------------------------------|
|         | Handicapés (%) | Sans handicap (%) | Point de pourcentage (p.p.) Écart | Handicapés (%) | Sans handicap (%) | Écart de points en pourcentage |
| MOYENNE | 28             | 5                 | 23                                | 30             | 7                 | 23                             |

Source : DHS et données de recensement de l'IPUMS : Données de recensement de l'EDS et de l'IPUMS.

Parmi ceux qui fréquentent ou ont fréquenté l'école dans le passé, les écarts de niveaux d'éducation selon le statut du handicap persistent. Dans tous les pays de l'échantillon, **les jeunes personnes handicapées sont plus susceptibles de quitter l'école primaire sans diplôme que les jeunes personnes non handicapées (figure 2.4)**. Par conséquent, ils sont moins susceptibles d'achever l'enseignement secondaire ou supérieur que les personnes non handicapées (**figure 2.6**). En outre, les jeunes personnes handicapées résidant dans les zones rurales ont également tendance à avoir des niveaux d'éducation plus faibles que ceux qui résident dans les zones urbaines, car les conditions d'existence dans les zones rurales posent des obstacles importants à l'accès à l'éducation, tels que la pauvreté, des infrastructures inadéquates (comme les routes et l'électricité), et le manque d'accès aux services publics.<sup>24</sup>

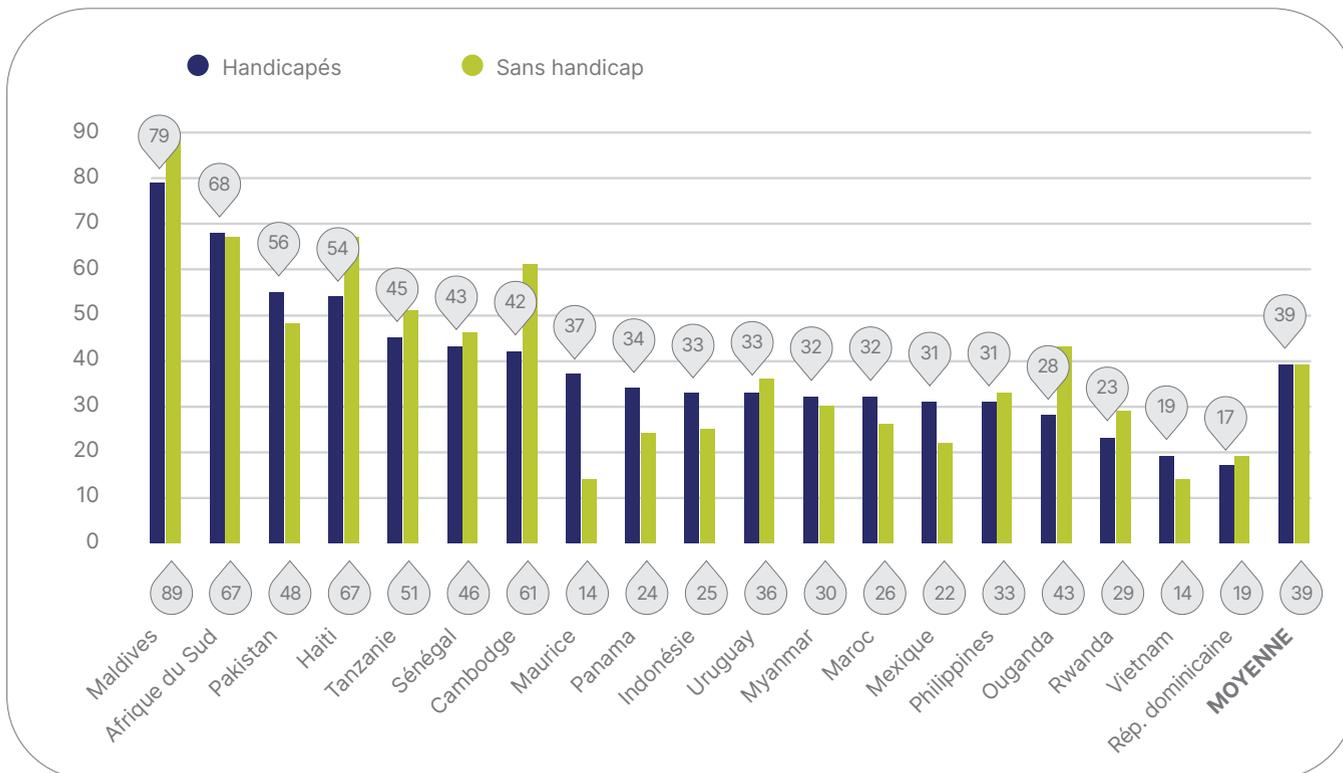
<sup>24</sup> Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, *World Social Report: Reconsidering Rural Development*, 2021.

**Figure 2.4. Part des jeunes ayant suivi une partie de l'enseignement primaire (primaire incomplet) parmi ceux qui ont déjà été scolarisés ou qui sont scolarisés, par situation de handicap**



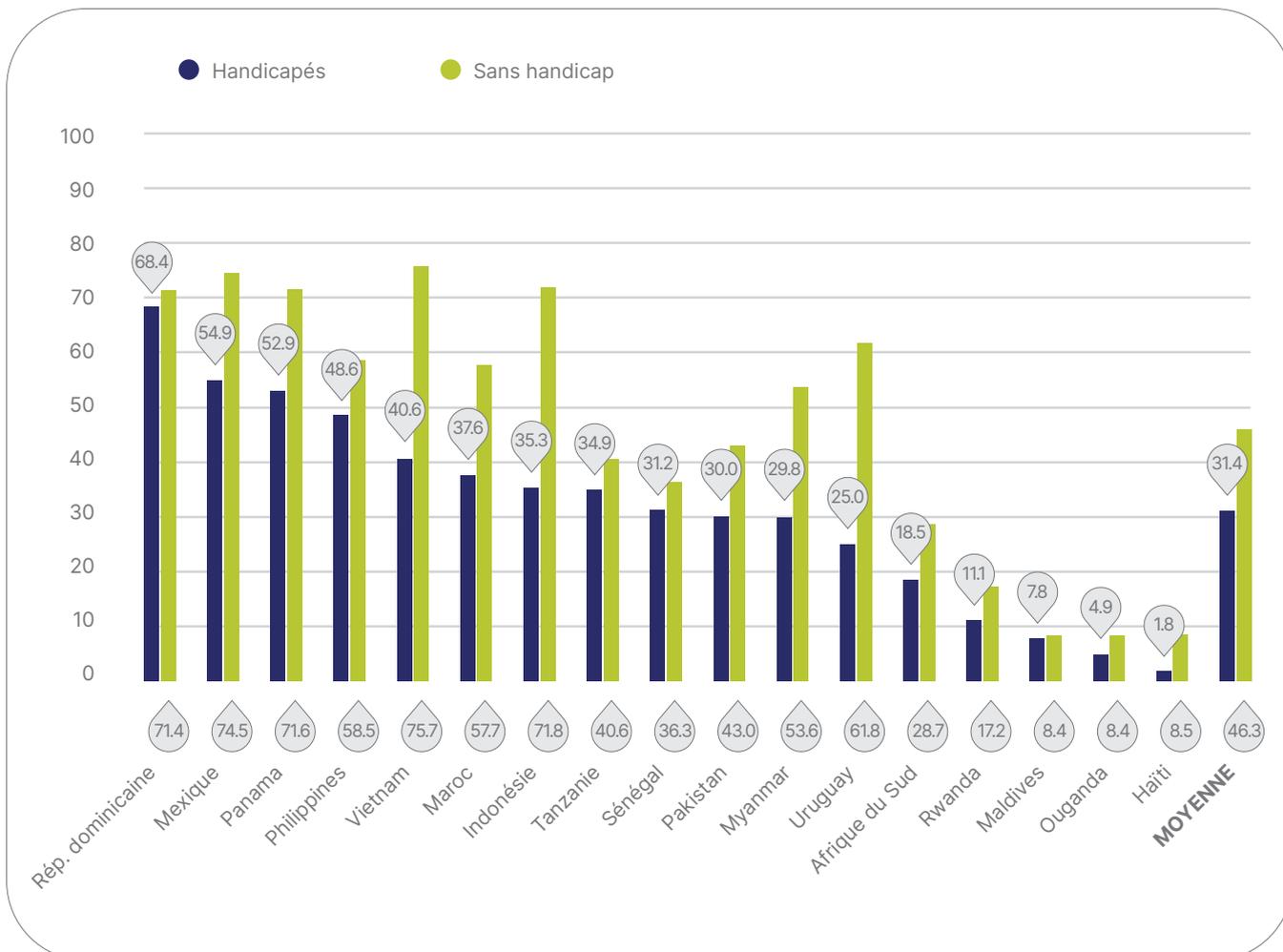
Source : DHS et données de recensement de l'IPUMS : Données de recensement de l'EDS et de l'IPUMS.

**Figure 2.5. Part des jeunes ayant achevé l'enseignement primaire et une partie de l'enseignement secondaire parmi ceux qui ont déjà été scolarisés ou qui sont en cours de scolarisation, par situation de handicap**



Source : DHS et données de recensement de l'IPUMS : Données de recensement de l'EDS et de l'IPUMS.

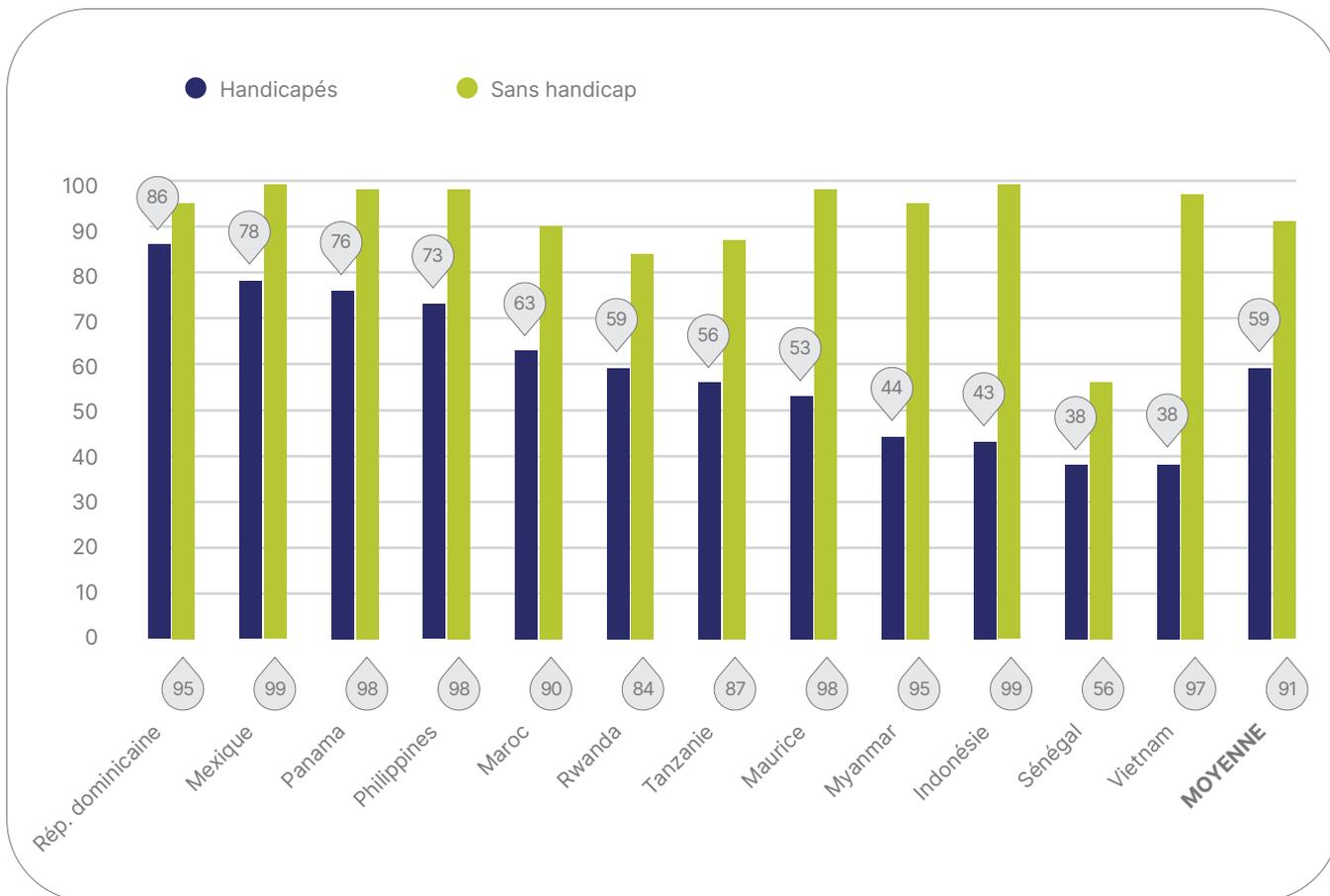
**Figure 2.6. Part des jeunes ayant achevé l'enseignement secondaire ou supérieur parmi ceux qui ont déjà été scolarisés ou qui sont scolarisés, par situation de handicap**



Source : DHS et données de recensement de l'IPUMS : Données de recensement de l'EDS et de l'IPUMS.

L'alphabétisation est définie au sens large comme la capacité de lire et d'écrire dans sa langue maternelle. L'alphabétisation est essentielle à la réalisation d'autres objectifs des ODD, tels que les soins de santé et la sécurité alimentaire, le travail décent et l'éradication de la pauvreté. Elle permet aux individus d'accéder aux soins de santé et à d'autres services publics, de participer au marché du travail, d'accéder à l'information et de s'inscrire à un discours civique et politique constructif.<sup>25</sup> **Pourtant, en moyenne, seuls 60 % des jeunes personnes handicapées sont alphabétisées, soit deux tiers du taux d'alphabétisation des jeunes personnes non handicapées (figure 2.7).** Les taux d'alphabétisation des personnes handicapées sont systématiquement inférieurs à ceux des personnes non handicapées dans tous les pays de l'échantillon. Les écarts entre les deux groupes varient considérablement d'un pays à l'autre et se situent entre 9 et 60 points de pourcentage.

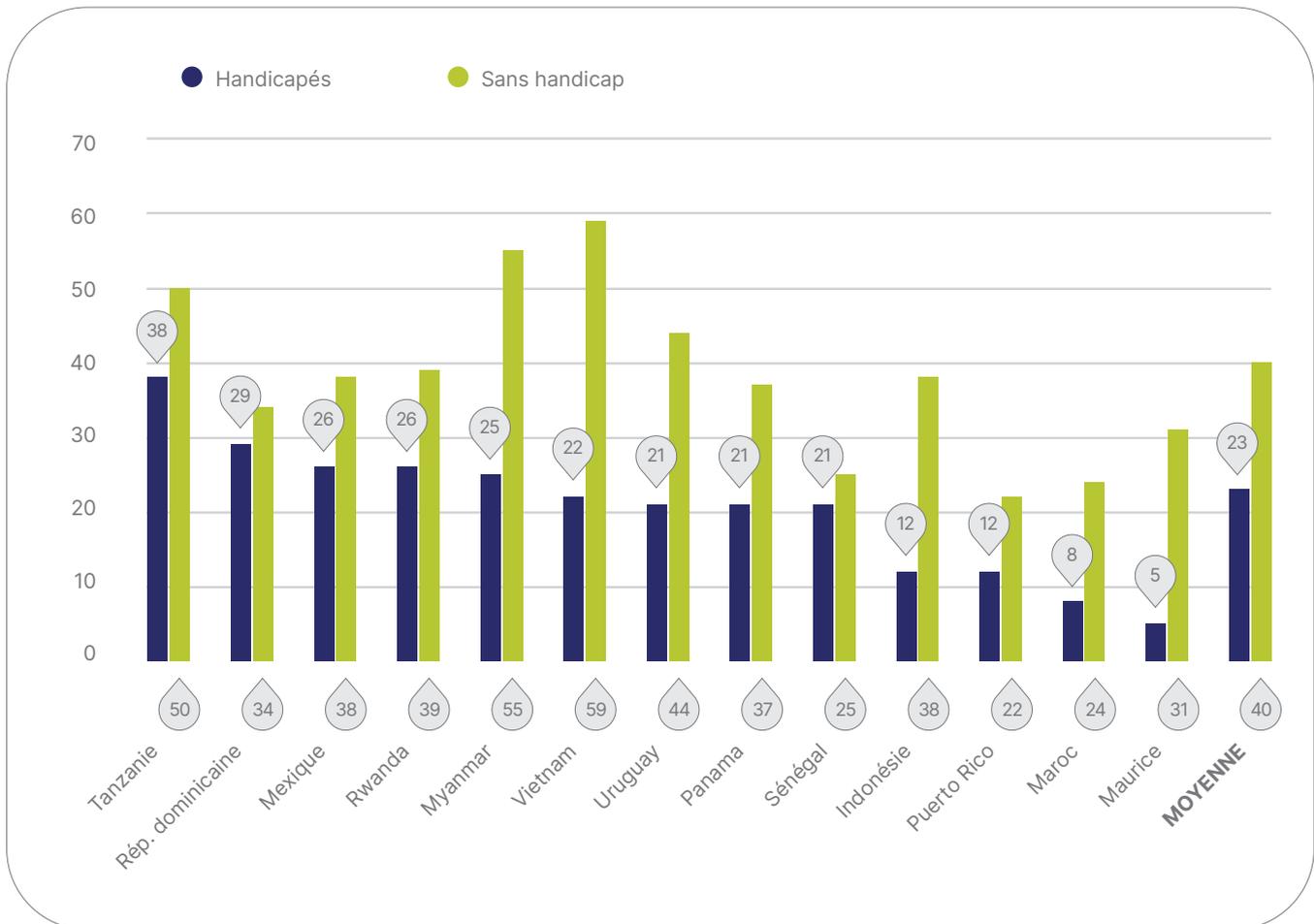
<sup>25</sup> UNESCO, Ce qu'il faut savoir sur l'alphabétisation, 2023, ► [www.unesco.org/en/literacy/need-know](http://www.unesco.org/en/literacy/need-know).

**Figure 2.7. Taux d'alphabétisation des jeunes personnes par statut de handicap**

### 2.3.2. Emploi

L'ODD 8 promeut une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous, y compris les personnes handicapées. Cependant, les jeunes personnes handicapées sont confrontées à de nombreux obstacles environnementaux et structurels dans la société, tels que le manque d'inclusivité dans l'accès à l'éducation, ainsi que la stigmatisation et la discrimination, y compris le refus d'effectuer des aménagements raisonnables, ce qui conduit à un manque d'opportunités de travail et empiète sur leur droit à travailler sur la base de l'égalité avec les autres.

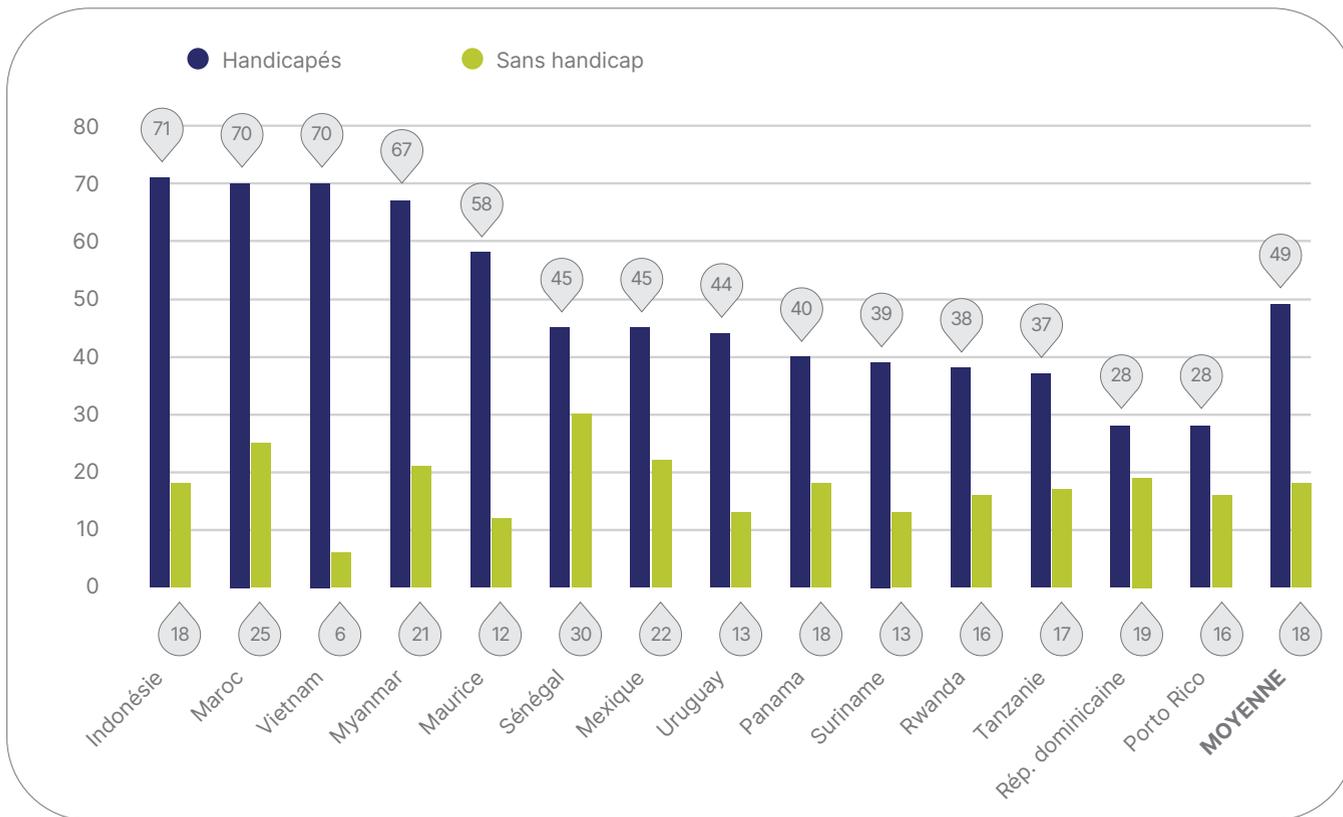
Le taux d'emploi de la population (TEP) est la part des jeunes qui travaillent contre rémunération par rapport à la population totale âgée de 15 à 24 ans. Dans la **figure 2.8, le TEP des jeunes personnes handicapées est en moyenne de 23 pour cent, soit 17 points de pourcentage de moins que la part moyenne des jeunes personnes non handicapées. Il est systématiquement inférieur dans tous les pays de l'échantillon.**

**Figure 2.8. Taux de l'emploi-population des jeunes par situation de handicap**

Source : Données de recensement de l'IPUMS.

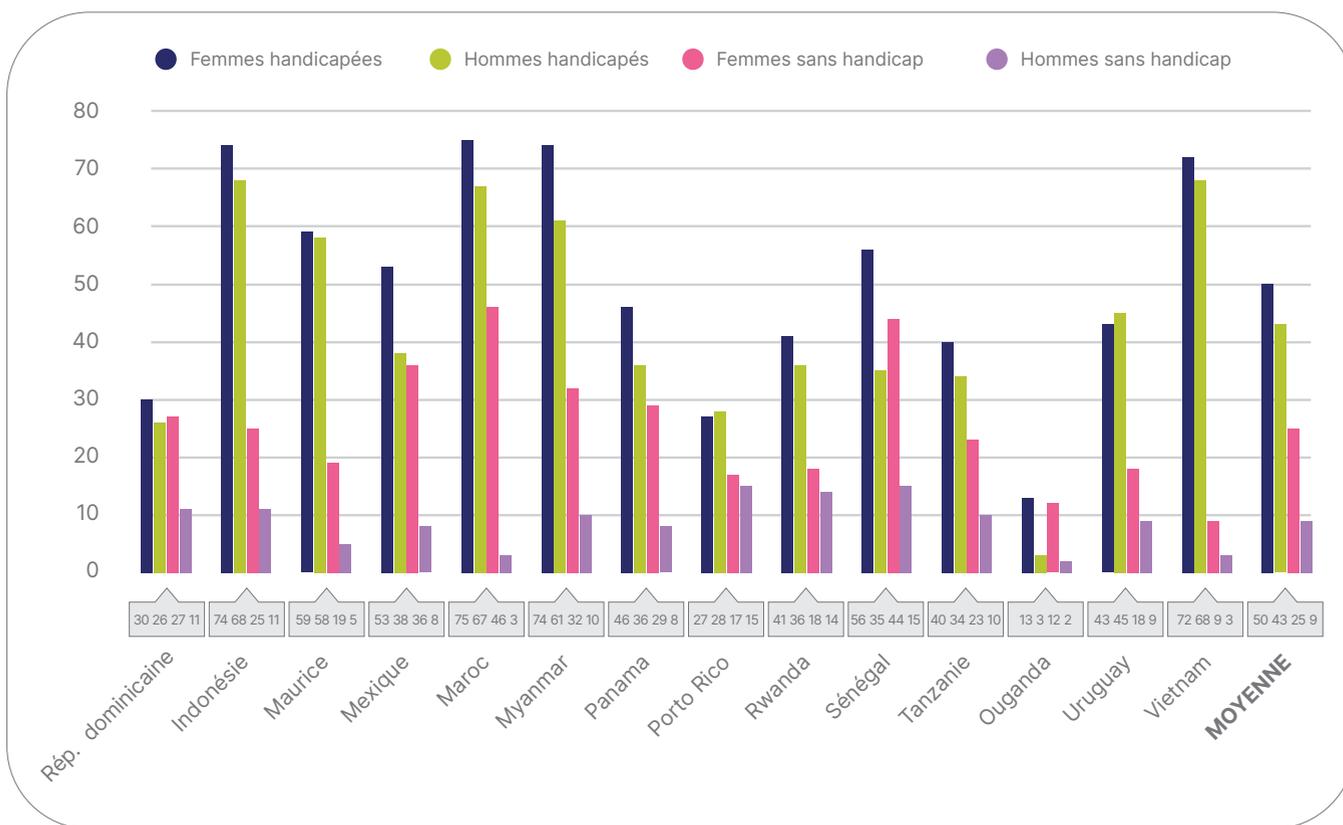
La figure 2.9 montre que la part des jeunes personnes handicapées qui ne sont pas scolarisées et qui n'ont pas d'emploi (les personnes sans emploi comprennent celles qui sont au chômage et qui ne font pas partie de la population active) est, en moyenne, deux fois plus élevée que celle des jeunes personnes non handicapées (49 % contre 18 %, respectivement). Dans les pays à faible revenu, les taux sont plus élevés pour les jeunes femmes handicapées que pour les jeunes hommes handicapés (figure 2.10).

**Figure 2.9. Proportion de jeunes non employés et non scolarisés par situation de handicap**



Source : Données de recensement de l'IPUMS.

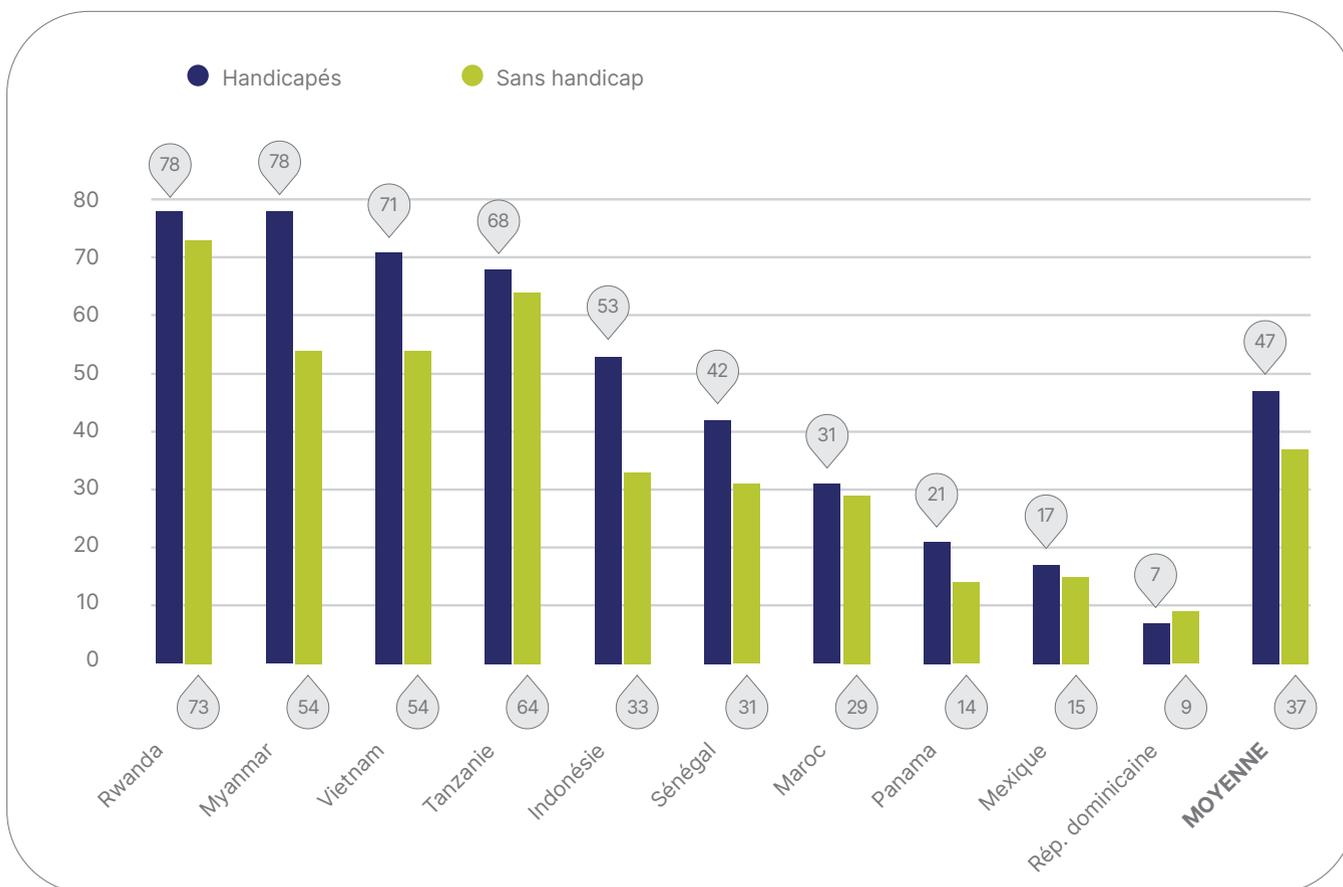
**Figure 2.10. Part des jeunes sans emploi et non scolarisés, par sexe et par situation de handicap**



Source : IPUMS : Recensement IPUMS et données DHS.

Dans la **figure 2.11**, parmi ceux qui ont un emploi, les jeunes personnes handicapées sont également plus susceptibles de travailler dans le secteur agricole, en particulier dans les pays où la part de l'agriculture est relativement la plus importante (par rapport à leur produit intérieur brut ou PIB). Par exemple, l'agriculture représente 29 % du PIB au Myanmar, 25 % au Rwanda, et 19 % au Vietnam, alors qu'en République dominicaine et au Mexique, elle représente respectivement 6 % et 3 %.<sup>26</sup> Dans les pays où la part de l'agriculture est la plus importante, la proportion de jeunes personnes handicapées travaillant dans l'agriculture est supérieure à 65 %, alors qu'elle est supérieure à 50 % pour les jeunes personnes non handicapées.

**Figure 2.11. Part des jeunes travaillant dans le secteur agricole par statut de handicap**

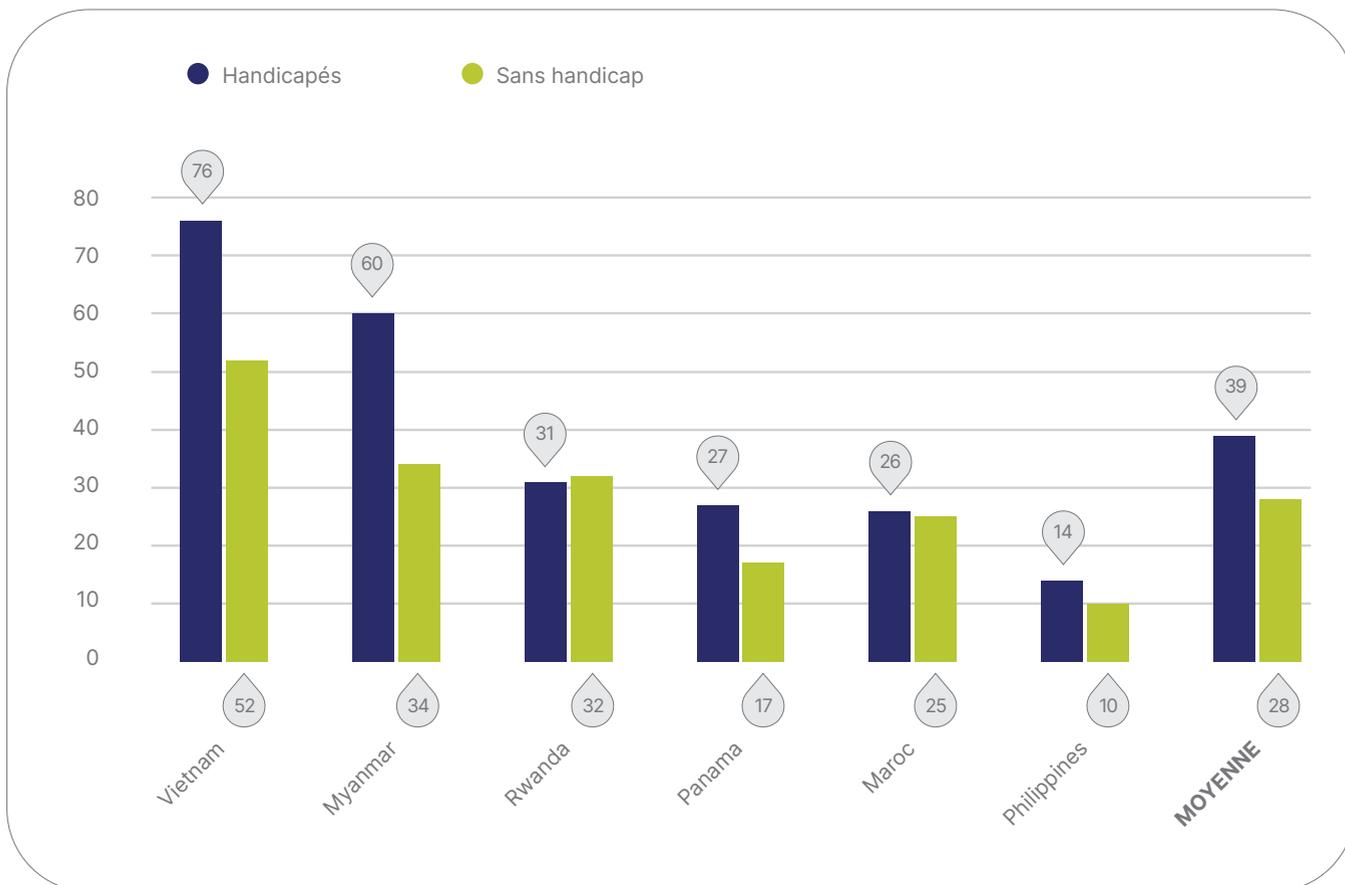


Source : Données de recensement de l'IPUMS.

Face aux obstacles économiques, sociaux et politiques à l'entrée dans l'économie formelle et aux taux élevés de chômage des jeunes exacerbant la concurrence accrue sur le marché du travail, **la part des jeunes personnes handicapées employées qui exercent une activité indépendante dans les secteurs non agricoles est globalement plus élevée que celle des jeunes employés non handicapés** dans les pays de l'échantillon (en moyenne, 39 % des jeunes actifs handicapés, respectivement, exercent une activité indépendante en dehors du secteur agricole, contre 28 % des jeunes actifs non handicapés comme le montre la **figure 2.12**).

<sup>26</sup> Banque mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde*.

**Figure 2.12. Part des jeunes indépendants parmi les personnes employées en dehors du secteur agricole, par situation de handicap**

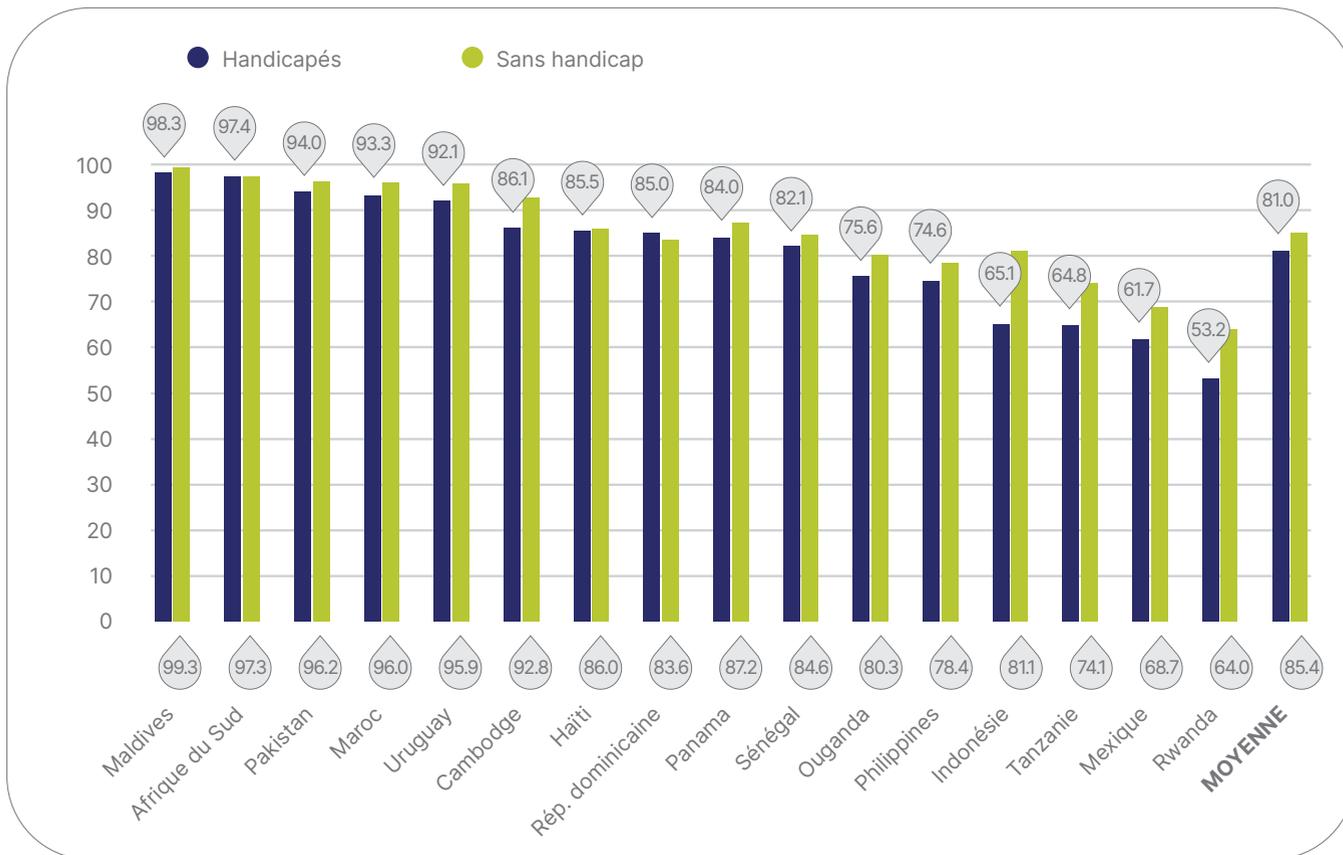


### 2.3.3. Technologies de l'information et de la communication (TIC)

Les TIC sont essentielles à la réalisation des ODD dans des domaines tels que l'éducation, les soins de santé, l'emploi et le partage des connaissances. Elles permettent également aux jeunes d'accéder à l'information (notamment sur les urgences humanitaires et les services de protection), de se connecter à d'autres personnes dans le monde, de participer au discours civique et politique, et de disposer d'une plateforme pour s'engager sur des questions de plaidoyer.

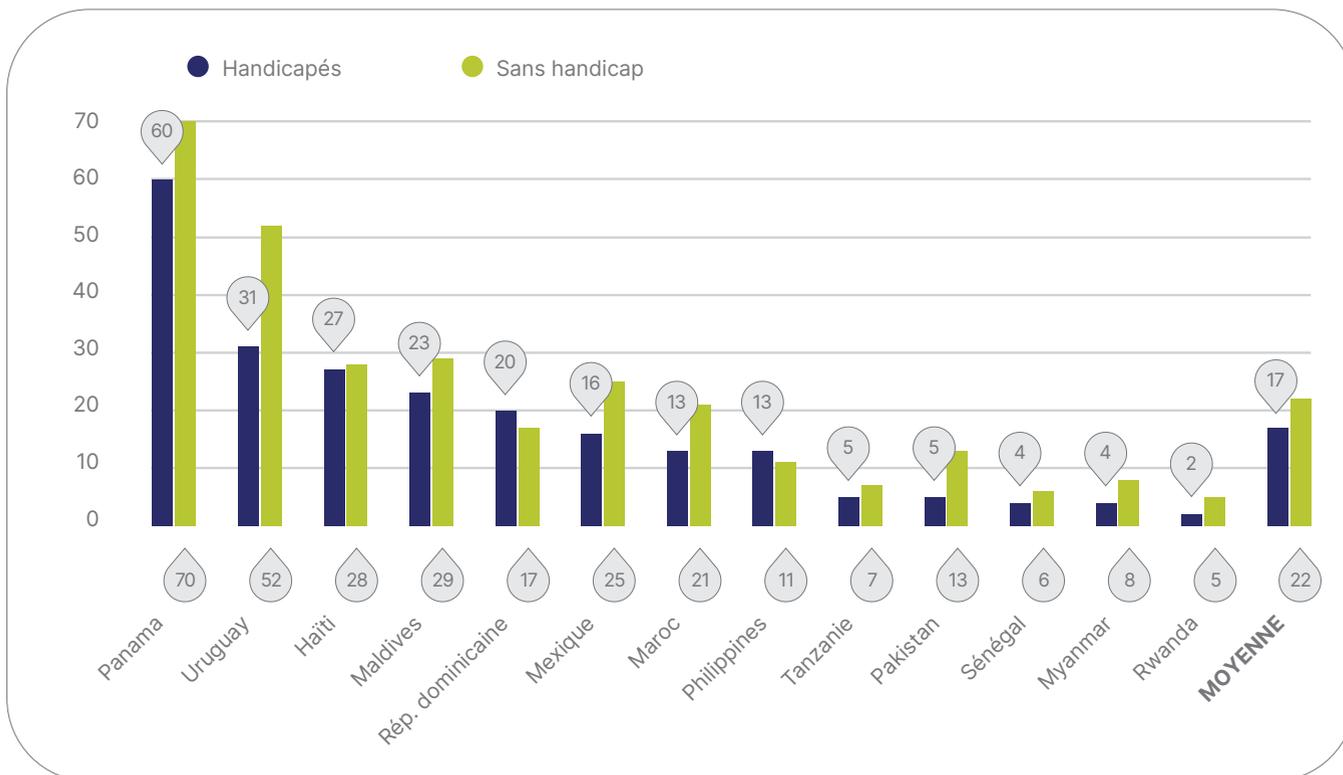
Dans la plupart des pays de l'échantillon, la majorité des jeunes possèdent un téléphone portable (**figure 2.13**). Bien que le taux de possession d'un téléphone portable chez les jeunes personnes handicapées soit inférieur à celui des jeunes personnes non handicapées, l'écart est faible, il est de l'ordre de 4 points de pourcentage. En revanche, l'accès à l'internet est plus limité dans les pays à revenu faible et intermédiaire (**figure 2.14**). En moyenne, seul une jeune personne handicapée sur six (17 %) a accès à l'internet, contre plus d'une jeune personne non handicapée sur cinq (22 %). Dans les pays à revenu élevé, comme le Panama et l'Uruguay, les inégalités en matière d'accès à l'internet entre les jeunes en fonction de leur handicap sont plus importantes.

**Figure 2.13. Part des jeunes possédant un téléphone portable par situation de handicap**



Source : IPUMS : Recensement IPUMS et données DHS.

**Figure 2.14. Proportion de jeunes ayant accès à internet, par situation de handicap**



Source : IPUMS : Recensement IPUMS et données DHS.

## 2.4. Que signifient toutes ces données ?

Cette étude a estimé les taux de prévalence du handicap dans 46 pays en utilisant des données de recensement et des enquêtes telles que les EDS et les MICS, qui utilisent le WG-SS ou le WG/UNICEF CFM. Elle a révélé que la prévalence moyenne du handicap, pondérée en fonction de la population, est de 1,9 % pour les jeunes âgés de 15 à 24 ans, un pourcentage qui correspond aux estimations précédentes pour les jeunes adultes âgés de 15 à 29 ans utilisant le WG-SS. Cette étude souligne la nécessité de disposer d'outils de collecte de données plus exhaustifs qui vont au-delà des six domaines fonctionnels de base du WG-SS, étant donné que le WG-SS peut sous-estimer le handicap chez les jeunes.

L'analyse des données secondaires a également permis de ventiler les indicateurs par statut de handicap pour plus de 20 pays. **Les résultats globaux montrent que les jeunes personnes handicapées sont à la traîne par rapport à leurs pairs dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et de l'accès aux TIC. Ces disproportions peuvent avoir des répercussions sur d'autres aspects de leur vie, notamment sur leur participation à d'autres secteurs de la société et sur l'exercice de leurs libertés. Elles peuvent avoir des effets durables qui placent les jeunes personnes handicapées sur des trajectoires de vie inférieures à celles des personnes non handicapées lorsqu'elles vieillissent.**

Dans tous les pays de l'échantillon, les jeunes personnes handicapées sont moins susceptibles d'être scolarisées ou d'avoir été scolarisés que les jeunes personnes non handicapées. Cela correspond aux conclusions du rapport 2021 de l'UNICEF, qui utilise l'intégralité du module CFM du WG/UNICEF et montre que les enfants handicapés ont des taux de fréquentation scolaire inférieurs à ceux des autres enfants.<sup>27</sup> **Parmi ceux qui ont été scolarisés ou qui le sont, les jeunes personnes handicapées sont moins susceptibles de poursuivre des études supérieures que les autres jeunes. Ils sont également moins susceptibles de savoir lire et écrire.** Plusieurs facteurs économiques, sociaux et culturels contribuent au manque d'éducation ou aux faibles niveaux d'éducation des jeunes personnes handicapées. Ces facteurs comprennent la stigmatisation et la discrimination, la pauvreté des ménages, le coût supplémentaire de la scolarisation des enfants handicapés,<sup>28</sup> et des systèmes éducatifs qui ne sont pas suffisamment préparés pour répondre aux besoins des apprenants handicapés. Ce manque de préparation découle souvent de l'absence d'infrastructures physiques et virtuelles et d'une méconnaissance des droits et des besoins des élèves handicapés de la part des décideurs politiques et du personnel scolaire.<sup>29</sup> Bien qu'au fil des ans, la législation s'est développée pour promouvoir et sensibiliser à l'éducation inclusive, rendre les écoles plus accessibles, renforcer les capacités des enseignants, des administrateurs scolaires et des décideurs politiques, et offrir un soutien financier pour compenser les frais de scolarité, cependant les données montrent qu'il reste encore beaucoup à faire pour combler l'écart entre les résultats scolaires des élèves handicapés et ceux des élèves non handicapés.<sup>30</sup>

**Les jeunes personnes handicapées sont plus susceptibles que les autres jeunes de ne pas être scolarisées et de ne pas avoir d'emploi, ce qui les prive de la possibilité de gagner correctement leur vie et de vivre de manière indépendante.** Si cette situation peut s'expliquer en partie par des disparités dans les résultats scolaires, dans de nombreuses sociétés, les jeunes personnes handicapées continuent d'être dissuadées de chercher un emploi et sont souvent confrontées à des pratiques discriminatoires au cours du processus d'embauche et sur le lieu de travail, ainsi qu'à des espaces de travail inaccessibles.<sup>31</sup> Parmi les personnes employées, les jeunes personnes handicapées sont plus susceptibles de travailler dans le secteur agricole dans les zones rurales où la pauvreté est répandue et où le travail est saisonnier, ce qui les rend parmi les plus vulnérables aux risques de catastrophes naturelles et au changement climatique. En outre, parmi ceux qui

<sup>27</sup> UNICEF, *Seen, Counted, Included*.

<sup>28</sup> UNICEF, *The Cost of Raising a Child with Disabilities in Georgia: The Good and Services Required For the Equal Participation of Children With Disabilities*, 2023.

<sup>29</sup> Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, *Disability and Development Report: Realizing the Sustainable Development Goals by, for, and with Persons with Disabilities*, 2018.

<sup>30</sup> UNESCO, *Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2020 : Inclusion et éducation : Tous, sans exception*, 2020.

<sup>31</sup> Lindsay, S., Fuentes, K., Tomas, V., & Hsu, S. (2023). Ableism and Workplace Discrimination Among Youth and Young Adults with Disabilities: A Systematic Review. *Journal of occupational rehabilitation*, 33(1), 20–36. <https://doi.org/10.1007/s10926-022-10049-4>.



Crédit photo : © UNFPA Asie et Pacifique.

travaillent en dehors du secteur agricole, les jeunes personnes handicapées sont également plus susceptibles de s'engager dans l'auto-emploi, qui tend à avoir une grande variabilité des revenus et de longues heures de travail, que ceux qui ne sont pas handicapés. Ce fait est principalement dû aux obstacles à l'emploi formel.<sup>32</sup> Davantage de données sont nécessaires pour évaluer la participation des jeunes dans le secteur de l'emploi informel, où la protection du travail et les filets de sécurité sociale font défaut.

La formation professionnelle, le renforcement des mesures en faveur de l'égalité des chances en matière d'emploi et des politiques de l'emploi tenant compte des handicaps sont nécessaires pour garantir que les jeunes personnes handicapées soient pleinement intégrées dans le marché du travail. Les programmes d'agriculture et d'emploi indépendant doivent également veiller à ce que les initiatives, les filets de sécurité sociale et les politiques de communication soient inclusifs.

**L'intersection du genre et du handicap fait peser un double fardeau sur les jeunes femmes handicapées, qui sont plus susceptibles de ne pas être scolarisées et d'avoir un taux d'alphabétisation plus faible que les jeunes femmes non handicapées ou les jeunes hommes handicapés.** Elles sont également plus susceptibles de ne pas être scolarisées et de ne pas avoir d'emploi, mais plutôt de s'occuper de tâches non rémunérées, ce qui entraîne des inégalités sanitaires et économiques importantes.<sup>33</sup> Dans ce sens, il est important de souligner que les jeunes personnes handicapées, et en particulier les jeunes femmes handicapées, se heurtent souvent à des obstacles qui les empêchent de participer aux programmes d'intégration des personnes handicapées, ce qui limite encore leur accès aux systèmes et services d'aide. Ces tendances ont un impact négatif sur de nombreux aspects de leur vie, tels que leur santé, leur participation à la vie civile, leur autonomie économique et leur capacité à vivre de manière indépendante et à prendre des décisions pour elles-mêmes. Elles risquent donc davantage de vivre dans la pauvreté et d'être victimes de discriminations et de violences fondées sur le sexe.<sup>34</sup> Des recherches plus approfondies sont nécessaires pour comprendre

<sup>32</sup> Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, *Disability at a Glance 2015: Strengthening Employment Prospects for Persons with Disabilities in Asia and the Pacific*, 2015.

<sup>33</sup> National Rehabilitation Research and Training Center on Family Support, *Caregiver Profile: A Closer Look at Spousal Caregivers*, University of Pittsburgh, 2022.

<sup>34</sup> Mitra, S., & Yap, J. (2022). *The Disability Data Report 2022. Disability Data Initiative, Fordham Research Consortium on Disability*. <https://doi.org/10.2139/ssrn.4492005>.

la situation des jeunes femmes handicapées au-delà des dimensions éducatives et économiques, y compris dans les contextes humanitaires. Il convient également de mettre en place des politiques tenant compte de la dimension de genre et intégrant les handicapés, notamment en ce qui concerne les systèmes de soins et de soutien, afin de s'assurer que personne n'est laissée pour compte.

Les analyses présentées sont loin d'être exhaustives. Il convient de poursuivre l'examen d'autres indicateurs de bien-être, tels que la pauvreté multidimensionnelle, la sécurité alimentaire et l'accès aux programmes de protection sociale. En outre, il conviendrait d'étudier plus avant d'autres seuils pour déterminer qui est atteint d'un handicap. Mitra et Yap (2021) ont montré que, dans la plupart des pays, pour plusieurs indicateurs de bien-être, y compris le décompte de la pauvreté multidimensionnelle et le taux de non-scolarisation et de chômage, les jeunes ayant « quelques » difficultés fonctionnelles s'en sortent beaucoup moins bien que ceux qui n'ont pas de difficultés fonctionnelles, mais beaucoup mieux que ceux qui sont catégorisés comme ayant « beaucoup de difficultés » ou plus.<sup>35</sup> Le fait de ne pas tenir compte des personnes ayant « quelques » difficultés fonctionnelles dans certaines recherches et certains efforts politiques peut leur faire courir le risque de se retrouver à la traîne.

Il faut également tenir compte du fait que la population des jeunes personnes handicapées n'est pas monolithique. Les différences de résultats pourraient également varier en fonction du type de handicap, ce qui dépasse le cadre de cette étude. Les jeunes ayant différents types de handicap sont confrontés à des obstacles différents, qui peuvent être plus ou moins importants selon le contexte. Par exemple, si la construction d'infrastructures accessibles dans les écoles, telles que des rampes d'accès, peut augmenter la fréquentation des écoles par les personnes ayant un handicap physique, elle peut ne pas être aussi utile pour les personnes ayant des difficultés à entendre ou à voir, ou pour les personnes ayant un handicap intellectuel. Ceci souligne l'aspect environnemental du concept de handicap, au-delà des déficiences individuelles et le fait que les réponses politiques doivent répondre à des besoins spécifiques, en fonction du contexte local.



Crédit photo : © UNFPA Asie et Pacifique.

<sup>35</sup> Mitra, S., & Yap, J. (2021). *The Disability Data Report 2021*.

### 3. Comment les jeunes personnes handicapées participent-elles à la prise de décision ?



Crédit photo : © UNICEF Jordanie / Bseiso.

Ce chapitre explore les différentes voies par lesquelles les jeunes personnes handicapées contribuent aux processus de prise de décision, en soulignant l'importance de leur engagement actif et l'impératif de favoriser des environnements inclusifs pour que leur engagement soit significatif. En présentant et en analysant les résultats de l'enquête, en tenant compte de la littérature existante et en intégrant les idées tirées des groupes de discussion et des entretiens, nous visons à fournir une vue d'ensemble complète du paysage actuel de la participation des jeunes personnes handicapées, à la fois dans les processus décisionnels du gouvernement et de l'ONU. Ce chapitre se concentre sur la description des dimensions de l'engagement des jeunes en cours. Les obstacles qui entravent leur engagement significatif et les solutions potentielles pour surmonter ces obstacles, seront explorés dans le chapitre suivant.

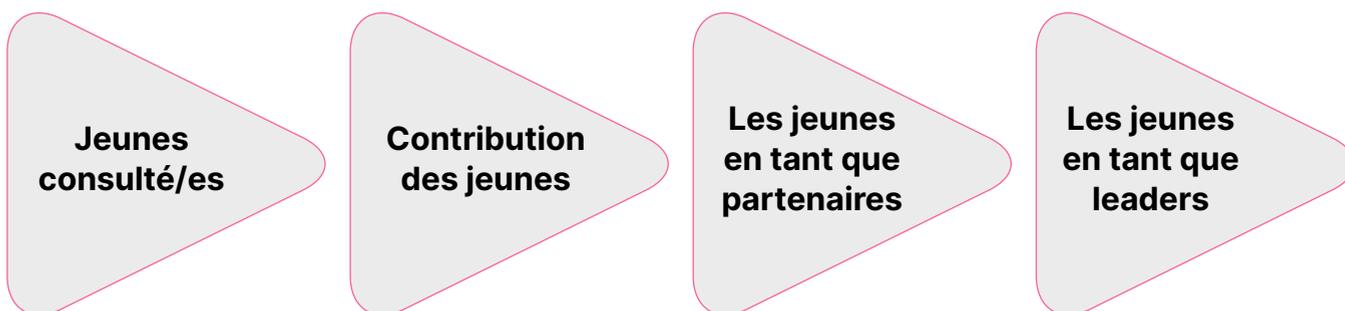
### 3.1. Comprendre l'engagement constructif des jeunes

Un engagement constructif des jeunes est défini comme une participation active et efficace aux processus ayant un impact sur la vie des jeunes et sur les communautés auxquelles ils appartiennent, englobant les aspects du partage d'informations, du dialogue, du respect mutuel et de la prise de décision partagée. Cet engagement ne consiste pas seulement à être entendu, mais à garantir que leurs idées, leur expertise, leurs expériences et leurs perspectives soient activement recherchées, valorisées et intégrées dans la prise de décision programmatique, politique et institutionnelle.<sup>36</sup>

Au fil des ans, des groupes de jeunes, la société civile, des gouvernements et des entités des Nations Unies ont formulé des principes visant à favoriser un engagement constructif et efficace des jeunes dans la prise de décision. Ces principes comprennent les approches fondées sur les droits, la sécurité, les mandats institutionnels, les sièges réservés aux jeunes, les ressources appropriées, la transparence, l'accessibilité, la participation volontaire, l'engagement éclairé, la responsabilité réciproque, la diversité et l'inclusion et la reconnaissance des jeunes en tant que partenaires égaux.<sup>37</sup> Lorsqu'ils sont négligés, les processus décisionnels risquent de devenir symboliques et d'aboutir à des décisions qui ne correspondent pas aux expériences et aux points de vue des jeunes dans le monde réel, ce qui compromet l'efficacité des politiques et érode la confiance dans les institutions.

Le degré d'engagement des jeunes peut prendre plusieurs formes.<sup>38</sup>

- ◆ Dans une approche **consultative**, les jeunes sont invités à partager leurs points de vue et leurs idées. Ceci donne aux jeunes la possibilité d'influencer les procédures, mais sans exercer un contrôle direct sur les résultats.
- ◆ Lorsque les jeunes **contribuent**, ils jouent un rôle plus défini dans certains aspects d'un projet ou d'une initiative, tels que la planification ou la mise en œuvre, même s'ils ne se conservent pas un contrôle total sur les résultats.
- ◆ Dans un modèle de **partenariat**, les jeunes participent activement à toutes les étapes de prise de décision, de la planification à l'évaluation. Cela contrecarre le symbolisme en garantissant la participation active des jeunes, leur permettant d'influencer et même de contester à la fois le processus et les résultats.
- ◆ Lorsque les jeunes s'engagent en tant que **leaders**, ils dirigent le processus du début à la fin, déterminant les préoccupations et contrôlant à la fois le processus et les résultats. Dans ce modèle, l'agence passe au second plan, agissant comme facilitateur, fournissant des ressources, des conseils et des liens pour aider les jeunes à atteindre leurs objectifs.



<sup>36</sup> Youth Coalition & autres, Manifesto on meaningful youth engagement for youth with disabilities, 2023. ► [www.youthcoalition.org/our-toolkits-advocacy-resources](http://www.youthcoalition.org/our-toolkits-advocacy-resources).

<sup>37</sup> Nations Unies, Notre programme commun, note d'orientation no 3, Participation véritable des jeunes à l'élaboration des politiques et à la prise des décisions, 2023.

► [www.un.org/en/common-agenda/policy-briefs](http://www.un.org/en/common-agenda/policy-briefs); Nations Unies, Jeunesse2030, UN Entities Scorecard, ► [www.unyouth2030.com/entities-scorecard](http://www.unyouth2030.com/entities-scorecard), and UNCT Scorecard, ► [www.unyouth2030.com/unctscorecard](http://www.unyouth2030.com/unctscorecard).

<sup>38</sup> UNESCO, Meaningfully engaging with youth. Guidance and training for UN staff, 2019.

**La participation à la prise de décision est mandatée par le droit international des droits de l'homme.** La CDPH prévoit une consultation étroite et la participation active des personnes handicapées, y compris les enfants aux processus décisionnels qui les concernent (article 4, paragraphe 3). La Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) affirme que les enfants ont le droit de participer aux processus de prise de décision concernant leur vie. Ils doivent pouvoir influencer les décisions prises à leur sujet, que ce soit au sein de la famille, de l'école ou de la communauté (article 12). La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) appelle également à une représentation égale et inclusive des femmes dans les systèmes de prise de décision (articles 7, 8 et 14 (2)). 7, 8 et 14 (2)(a)). Pour les jeunes personnes handicapées, il s'agit d'un élément essentiel. Leurs points de vue uniques sont essentiels pour élaborer des politiques adaptées aux jeunes, inclusives en matière de handicap et sensibles au genre. La CDPH, la CDE et la CEDEF préconisent de ne plus considérer les jeunes personnes handicapées comme des bénéficiaires passifs, mais de les reconnaître comme des acteurs actifs, au cœur des décisions qui affectent leur vie.

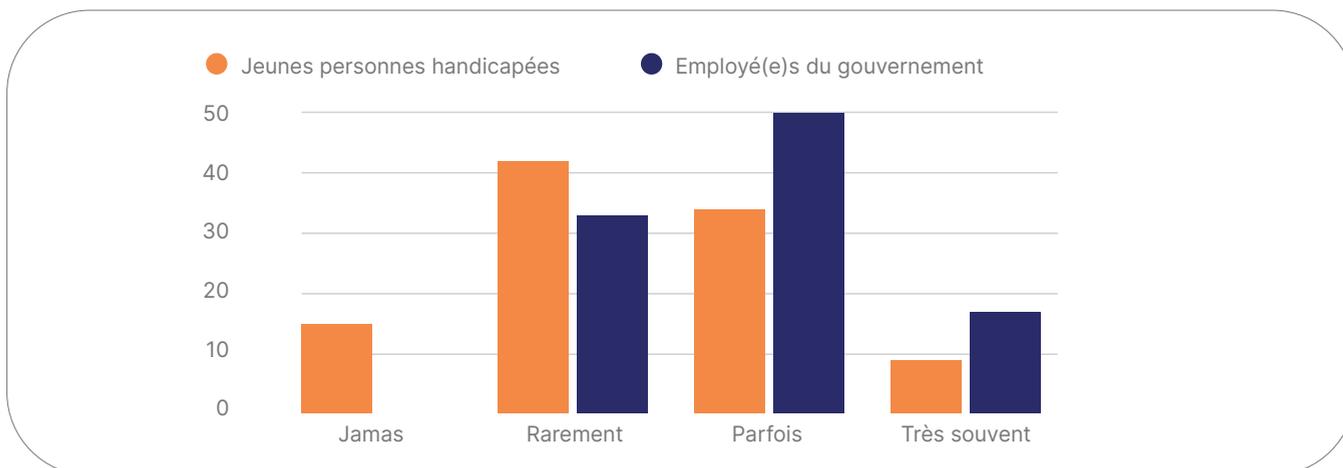
### 3.2. Engagement avec les gouvernement

Les organismes gouvernementaux à différents niveaux jouent un rôle essentiel dans l'élaboration des politiques, des programmes et des réglementations qui ont un impact sur la vie des jeunes personnes handicapées. En s'engageant auprès de ces organismes, les jeunes personnes handicapées peuvent influencer les ordres du jour, contribuer à la formulation des politiques et s'assurer que les actions gouvernementales sont réellement inclusives. Cet engagement peut prendre diverses formes - des forums consultatifs et des auditions publiques à la représentation formelle dans les comités gouvernementaux. Grâce à ces plateformes, les jeunes personnes handicapées peuvent aborder les défis systémiques, recommander des réformes et tenir les autorités redevables des engagements pris envers leurs communautés.

#### Résultats de l'enquête

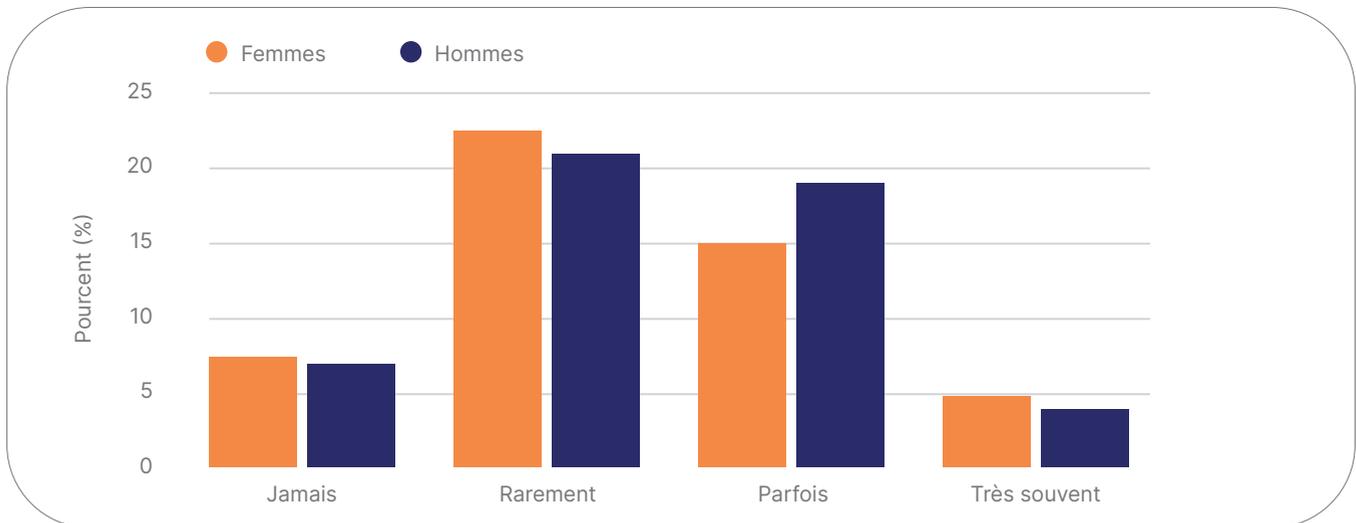
Lors de l'enquête sur la fréquence de l'engagement du gouvernement auprès des jeunes personnes handicapées dans 40 pays, les perspectives des jeunes et des représentants du gouvernement divergeaient (**Figure 3.1**). **Sur l'ensemble des jeunes personnes handicapées interrogées, 57,9 % ont déclaré que le gouvernement ne s'engageait jamais avec elles (15,7% ont répondu jamais, 42,2 % rarement), 33,9 % ont déclaré qu'il le faisait parfois, et seulement 8,3 % ont déclaré qu'il le faisait souvent.** En comparaison, 33,3 % des représentants du gouvernement ont déclaré que l'engagement était rare, 50 % ont déclaré qu'il se produisait quelquefois et 16,7 % ont dit souvent. Cependant, malgré ces différences de pourcentage, les deux réponses indiquent que les interactions entre les jeunes personnes handicapées et les entités gouvernementales sont perçues comme peu fréquentes.

**Figure 3.1. Perception de l'engagement du gouvernement auprès des jeunes personnes handicapées**



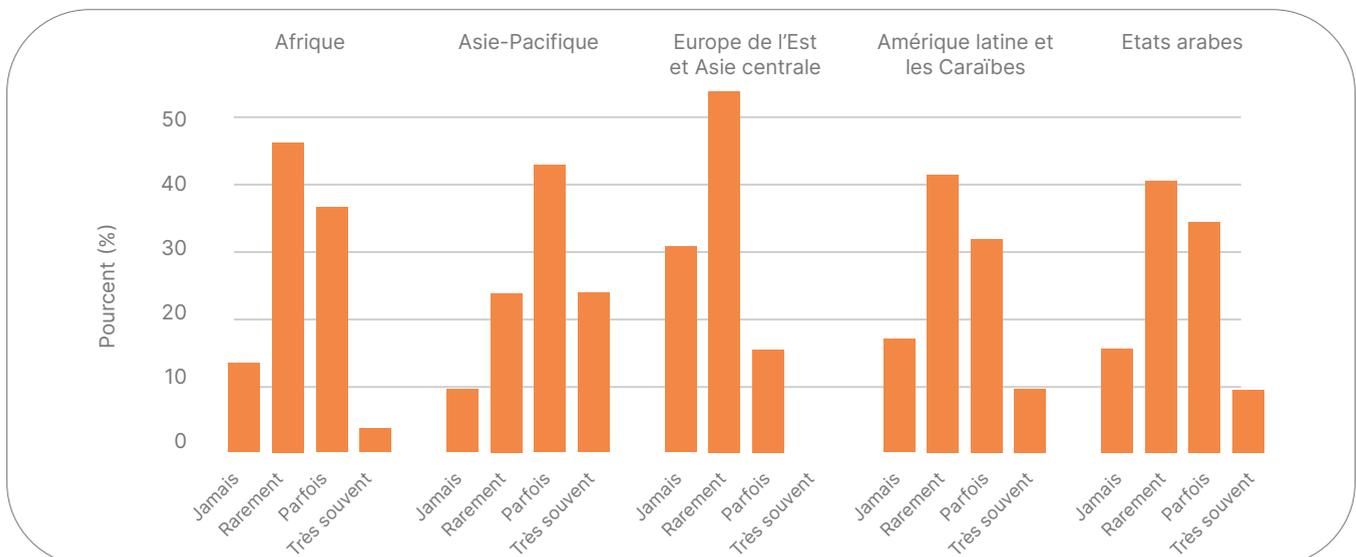
Bien que les réponses des jeunes hommes et des jeunes femmes handicapés soient globalement similaires, il existe des différences entre les sexes. **En moyenne, les jeunes femmes handicapées ont attribué une note d'engagement gouvernementale inférieure par rapport à celle de leurs homologues masculins (figure 3.2).** Toutefois, ces différences peuvent ne pas être statistiquement significatives. Cette conclusion souligne l'importance de prendre en compte les expériences et les perspectives spécifiques au genre lors de l'évaluation des niveaux d'engagement.

**Figure 3.2. Perception de l'engagement du gouvernement auprès des jeunes personnes handicapées, par sexe**



En observant les variations régionales de l'engagement des gouvernements envers les jeunes personnes handicapées, des schémas distincts apparaissent (figure 3.3). Notamment, les jeunes personnes handicapées de la région Asie-Pacifique ont fait état d'un niveau d'engagement gouvernemental plus élevé que dans les autres régions, ce qui témoigne d'une approche relativement plus proactive de l'implication des jeunes personnes handicapées dans les processus de prise de décision. Inversement, l'Europe de l'Est et l'Asie centrale affichent les niveaux les plus bas d'engagement, avec une grande majorité de jeunes personnes handicapées déclarant « jamais » ou « rarement » lorsqu'elles décrivent la fréquence de l'interaction avec le gouvernement.

**Figure 3.3. Perception de l'engagement du gouvernement envers les jeunes personnes handicapées, par région**



En ce qui concerne les questions spécifiques sur lesquelles le gouvernement s'engage avec les jeunes personnes handicapées, les sujets les plus fréquemment mentionnés par les jeunes personnes handicapées sont le handicap (41,8 %), l'éducation (40,7 %), la protection sociale (26,7 %) et la jeunesse (24,9 %). Quant aux représentants des gouvernements, ils ont identifié leurs domaines d'interaction comme étant le handicap (61,7 %), la jeunesse (39,6 %), l'éducation (34,9 %), la protection sociale (33,6 %), les enfants (29,5 %) et le genre (29,5 %). **Ces résultats soulignent que le handicap, l'éducation et la protection sociale sont les domaines d'engagement gouvernemental prédominants, ce qui suggère que les jeunes personnes handicapées sont souvent compartimentées principalement dans le cadre du programme pour les personnes handicapées.**

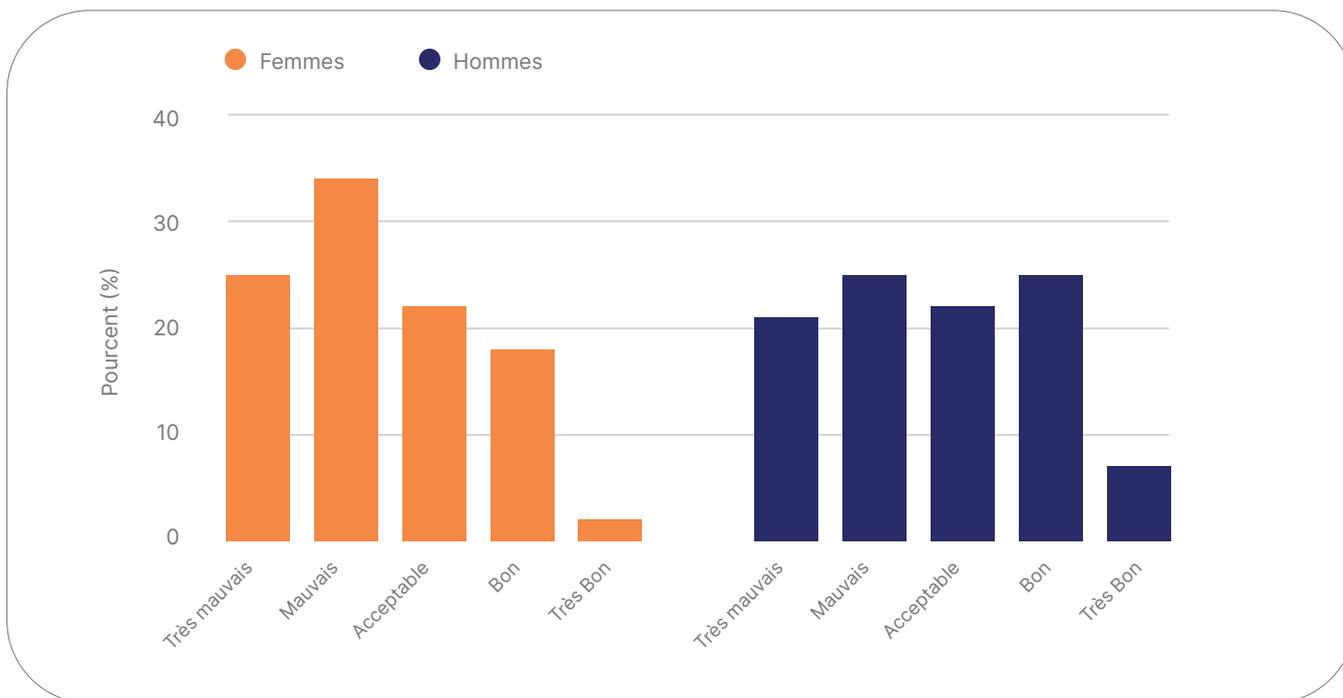
L'engagement des jeunes personnes handicapées couvre diverses opérations gouvernementales, en dépit du fait que les niveaux d'implication sont variés. Les jeunes personnes handicapées ont indiqué que leur participation la plus importante concerne la mise en œuvre de la CDPH (24,9 %), suivie par les processus législatifs (17,9 %), le suivi et l'évaluation (17,9 %), la planification gouvernementale (16,8 %), la budgétisation gouvernementale (13,7 %), la réponse et le rétablissement face à la COVID-19 (13 %), et enfin, la mise en œuvre des ODD (11,9 %).

Lorsque les représentants gouvernementaux ont mentionné les processus ou mécanismes par lesquels ils soutenaient la participation des jeunes personnes handicapées, les réponses étaient diverses. Le soutien le plus important a été accordé aux Conseils du handicap (31,5 %), suivi par le suivi et l'évaluation (26,8 %), les Conseils de la jeunesse (25,5 %), la planification gouvernementale (25,5 %), la mise en œuvre de la CDPH (22,8 %), la mise en œuvre des ODD (16,8 %), les processus législatifs (15,4 %), la réponse à la COVID-19 et le rétablissement (12,8 %), et enfin, la budgétisation gouvernementale (11,4 %). Ces données soulignent la nécessité d'un engagement cohérent et complet dans tous les secteurs et processus gouvernementaux, y compris la budgétisation, afin de garantir la participation active et significative des jeunes personnes handicapées.

Pour évaluer la façon dont les jeunes personnes handicapées perçoivent le niveau de leur participation à la prise de décision gouvernementale, les répondants ont évalué leur participation sur une échelle allant de 0 (« très faible ») à 4 (« très bonne ») (**figure 3.4**). La réponse médiane se situe à 1,53, entre « faible » et « acceptable ». En outre, les jeunes femmes handicapées ont jugé leur participation nettement inférieure à celle de leurs homologues masculins, une proportion nettement plus élevée d'entre elles ayant répondu « très faible » et « faible ». Ceci souligne la nécessité de redoubler d'efforts pour promouvoir une inclusion plus significative des jeunes personnes handicapées dans les processus décisionnels, tout en s'attaquant aux problèmes spécifiques liés au genre.



**Figure 3.4. Évaluation de l'engagement du gouvernement auprès des jeunes personnes handicapées, par sexe**



Il est intéressant de noter que les fonctionnaires eux-mêmes évaluent l'engagement du gouvernement à 1,76 (plus proche de « acceptable » que de « médiocre »), tandis que les représentants des équipes de pays des Nations Unies donnent une note encore plus basse de 1,16 (plus proche de « médiocre » que de « acceptable »). Même parmi les fonctionnaires, seule une minorité considère que leur engagement est « bien » ou « très bien ».

### Les enseignements de l'analyse approfondie

**L'analyse approfondie réalisée dans six pays révèle un thème cohérent avec les résultats de l'enquête sur la portée limitée de l'engagement gouvernemental pour les jeunes personnes handicapées. L'engagement, lorsqu'il se produit, se concentre généralement sur les domaines du handicap ou de la jeunesse.** Cet engagement est illustré dans certains pays où les agences gouvernementales qui se concentrent sur les questions de jeunesse impliquent les jeunes personnes handicapées dans des capacités de conseil, pour aider au développement de politiques d'autonomisation des jeunes et de plans d'action. Toutefois, l'étendue de ces pratiques varie considérablement d'un pays à l'autre, et même au sein d'un même pays, reflétant ainsi un récit similaire aux niveaux d'engagement inégaux indiqués dans les résultats de l'enquête.

“

*Les jeunes personnes handicapées sont pratiquement absentes de tout. Si elles sont présentes, je pense que c'est parce qu'il y a des initiatives spécifiques pour les personnes handicapées, mais pas nécessairement dans d'autres espaces, ce qui est problématique*  
(Jeune, ONG internationale)

”

“

*Et le mantra « Rien sur nous sans nous » devient quelque chose sur nous mais nous ne sommes pas là.  
(Jeune, ONG internationale)*

”

**Le manque général de compréhension de la véritable essence de l'engagement constructif parmi les représentants du gouvernement apparaît comme une préoccupation importante.** Lorsqu'ils ont été interrogés sur leurs pratiques, les réponses ont souvent tourné autour de l'inclusion des jeunes personnes handicapées dans des programmes ou, au mieux, dans des consultations, ce qui témoigne d'une compréhension étroite de ce qu'implique l'engagement constructif. Cette compréhension limitée peut conduire à des approches symboliques de l'engagement avec les jeunes personnes handicapées, où leur implication tend à être plus symbolique que substantielle. Un niveau d'engagement superficiel non seulement mine les contributions potentielles des jeunes personnes handicapées et risque également de perpétuer le cycle de la marginalisation.

“

*Les gens pensent que l'engagement constructif des jeunes concerne le résultat et le nombre de jeunes engagés. En réalité, l'engagement constructif des jeunes se produit dans le processus, dans la méthodologie, dans la co-conception, dans la co-propriété, dans la façon avec laquelle vous adaptez tout le processus pour que les jeunes puissent s'engager, comment vous construisez des processus adaptés aux jeunes ? comment vous vous assurez que vous centrez l'organisation des jeunes et tous les défis qui viennent avec l'organisation des jeunes au centre ?  
(Jeune, ONG internationale)*

”

L'analyse approfondie a révélé des cas d'engagement dans le suivi de la mise en œuvre des ODD et de la CDPH, et ce, en s'alignant sur les données de l'enquête où l'implication était considérée comme plus importante dans la mise en œuvre de la CDPH et des processus législatifs. Cependant, l'orientation thématique de l'engagement reste étroite, les agences gouvernementales citant souvent des programmes axés sur le handicap ou des programmes généraux liés à l'éducation, à la réadaptation et à l'autonomisation économique. Malgré ces initiatives, les jeunes personnes handicapées signalent un manque de participation au développement et à l'évaluation de ces programmes, un sentiment repris dans les résultats de l'enquête qui montrent une perception de la rareté de l'interaction avec le gouvernement.

“

*En ce qui concerne l'initiative, je pense généralement que notre participation à d'autres questions politiques est très importante. Pour que les gens voient que les jeunes personnes handicapées ne sont pas seulement préoccupées par le fait que nous avons certains défis à relever, mais aussi par d'autres choses... Nous sommes aussi un électorat, car pour une raison ou une autre, la perception est que la communauté des personnes handicapées n'est pas un électorat important. D'un autre côté, tout nous concerne, tout ce qui se passe dans le pays, en bien ou en mal, nous concerne aussi.  
(Jeune, Géorgie)*

”

Les défis dévoilés lors de l'étude approfondie font écho aux obstacles plus généraux mis en évidence dans l'enquête. Le manque de procédures normalisées, d'expérience et de motivation, tant au sein des organismes gouvernementaux que chez les jeunes personnes handicapées, constitue un obstacle important à un engagement constructif. Cela reflète l'indication de l'enquête selon laquelle il est nécessaire d'intensifier les efforts pour favoriser un environnement plus inclusif pour les jeunes personnes handicapées dans les processus de prise de décision. Les obstacles spécifiques, tels que le manque d'accessibilité, d'aménagements et de flexibilité, qui seront abordés dans le chapitre suivant, indiquent en outre les lacunes dans la création de processus adaptés aux jeunes, comme le soulignent les résultats de l'enquête.

L'analyse approfondie a également révélé une disparité entre les niveaux d'engagement des organisations non dirigées par des jeunes et des jeunes personnes handicapées dans la prise de décision. **La participation plus durable des OPH aux comités établis par le gouvernement contraste avec l'engagement sporadique et limité à certains thèmes des jeunes personnes handicapées.** Ce récit met en évidence un appel pressant, réitéré par les analyses approfondies, en faveur d'une inclusion plus large et plus cohérente des jeunes personnes handicapées dans la prise de décision sur un plus grand nombre de sujets, afin de garantir que leur voix fasse partie intégrante de l'élaboration des politiques et des programmes qui affectent leur vie.

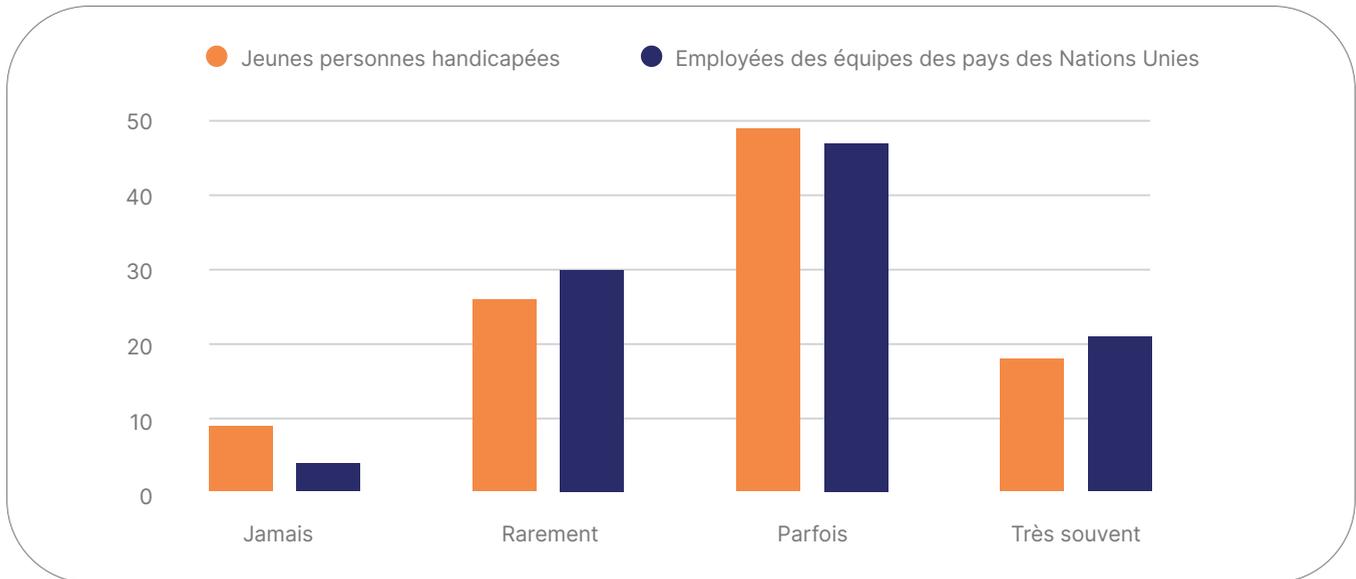
### 3.3. Engagement auprès des Nations Unies

L'ONU, avec son mandat et sa portée mondiale, constitue une plateforme cruciale pour les jeunes personnes handicapées, qui peuvent ainsi faire entendre leur voix. En participant à divers forums, programmes, événements et mécanismes de défense des droits de l'homme de l'ONU, les jeunes personnes handicapées peuvent jouer un rôle clé dans l'élaboration des programmes et politiques mondiaux. Leur participation active garantit que les droits et les aspirations des personnes handicapées restent au premier plan des dialogues mondiaux sur les droits de l'homme, le développement durable et la paix. En outre, par l'intermédiaire de leurs équipes nationales, les Nations Unies peuvent amplifier leurs efforts pour soutenir la participation des jeunes personnes handicapées aux processus décisionnels nationaux et locaux. Ce partenariat garantit une boucle de rétroaction constante, où les réalités du terrain informent les stratégies mondiales et où les meilleures pratiques sont partagées.

#### Résultats de l'enquête

En ce qui concerne la fréquence de leurs interactions avec les Nations Unies au niveau national, les **jeunes personnes handicapées ont généralement exprimé une évaluation plus favorable par rapport à leur engagement avec les gouvernements (Figure 3.5)**. Plus précisément, 16,7 % d'entre elles estiment qu'elles sont très souvent impliquées, 48,6 % pensent que cela arrive parfois, 25,7 % indiquent que c'est rare, tandis que 9 % déclarent que l'ONU ne s'engage jamais avec elles. Selon les représentants de l'ONU, 21 % pensent qu'ils s'engagent très souvent, 44,9 % pensent que cela arrive parfois, 29,9 % considèrent que l'engagement est rare, et 4,2 % des représentants de l'ONU déclarent que l'engagement avec les jeunes personnes handicapées n'a jamais eu lieu. Même si la disparité des perceptions n'est pas substantielle, elle souligne la nécessité permanente pour les équipes nationales des Nations Unies de renforcer leurs efforts d'engagement auprès des jeunes personnes handicapées.

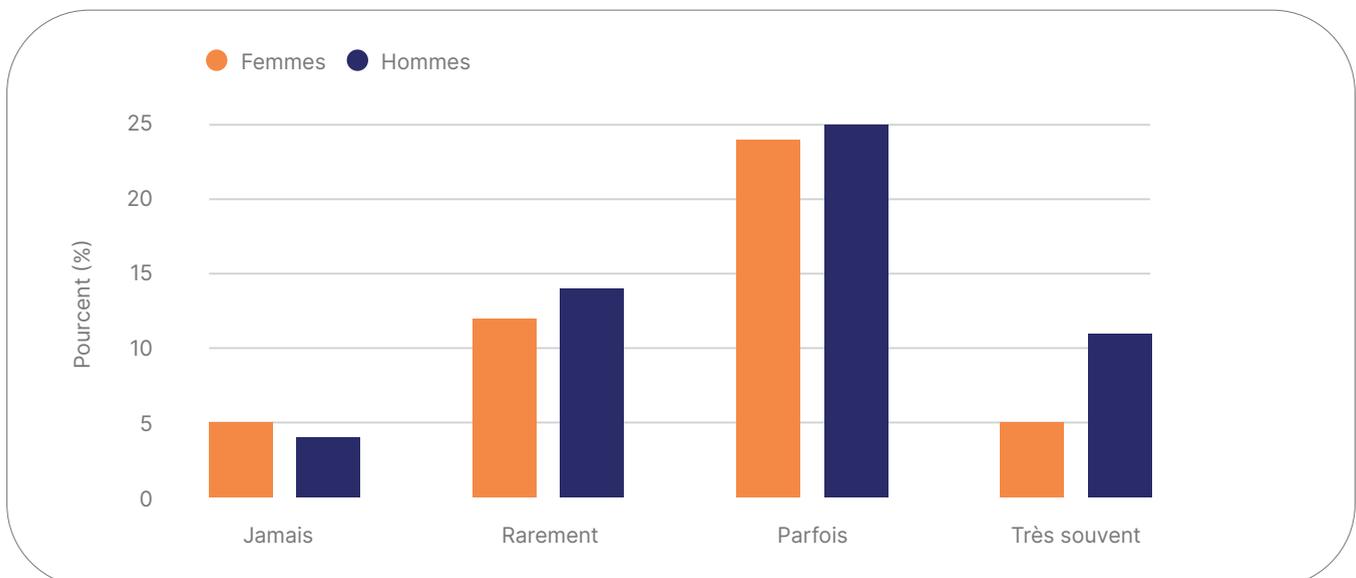
**Figure 3.5. Perception de l'engagement de l'ONU auprès des jeunes personnes handicapées au niveau national**



En ce qui concerne l'engagement auprès des Nations Unies, les réponses des jeunes hommes et des jeunes femmes handicapés se rejoignent largement. Toutefois, à l'instar de leurs expériences en matière d'interactions avec le gouvernement, des différences perceptibles entre les sexes sont apparues.

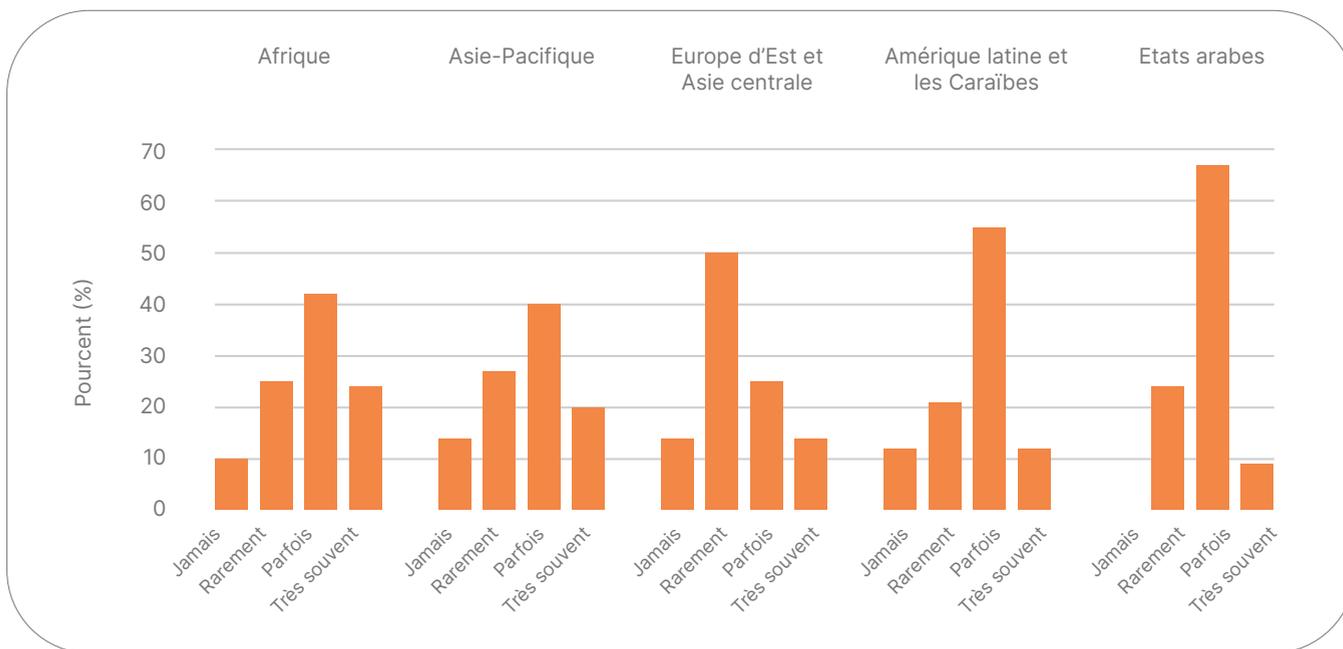
**En moyenne, les jeunes femmes handicapées ont donné une note inférieure à celle de leurs pairs masculins (Figure 3.6).** Cette différence met en évidence les obstacles supplémentaires auxquels elles sont confrontées et souligne la nécessité de déployer des efforts plus ciblés pour garantir un engagement constructif des jeunes femmes handicapées.

**Figure 3.6. Perceptions de l'engagement de l'ONU auprès des jeunes personnes handicapées au niveau national, par sexe**



En termes de variation régionale, les réponses à l'enquête indiquent un niveau généralement plus élevé d'interaction des Nations Unies avec les jeunes personnes handicapées dans toutes les régions par rapport à l'engagement des gouvernements (Figure 3.7). Toutefois, l'Europe de l'Est et l'Asie centrale se distinguent par des niveaux d'engagement plus faibles que dans les autres régions. Les jeunes personnes handicapées de ces régions ont généralement fait état d'interactions moins fréquentes avec les Nations Unies au niveau national. Cela suggère une disparité dans la mesure où les jeunes personnes handicapées font l'expérience de processus participatifs inclusifs dans le cadre de l'ONU, soulignant la nécessité d'efforts ciblés pour renforcer l'engagement dans les régions où il est à la traîne.

**Figure 3.7. Perceptions de l'engagement de l'ONU auprès des jeunes personnes handicapées au niveau national, par région**

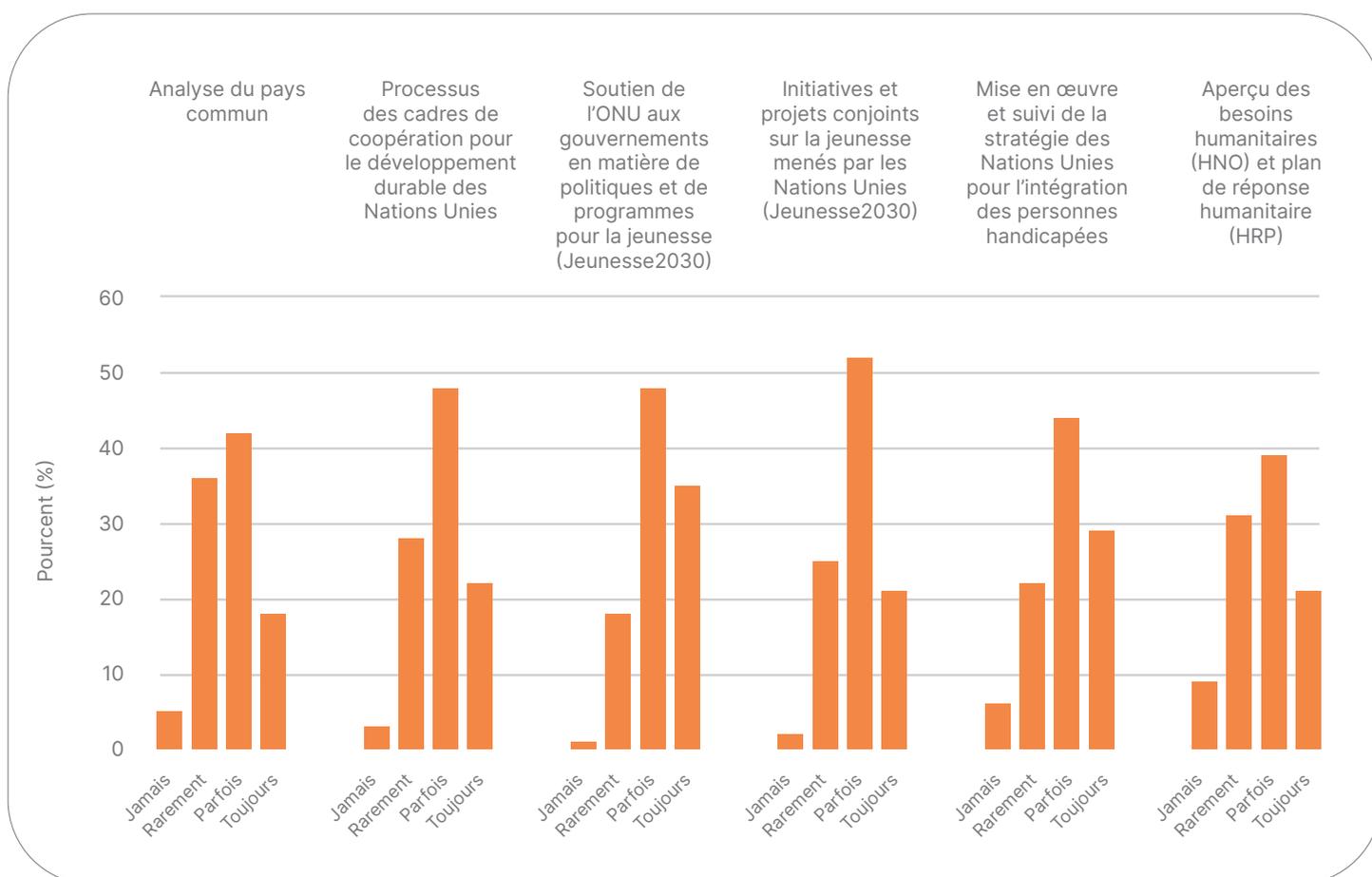


En ce qui concerne les questions spécifiques abordées lors de l'engagement avec les jeunes personnes handicapées, les représentants des jeunes et de l'ONU ont mis l'accent sur différents points. Les jeunes personnes handicapées ont le plus souvent cité des sujets tels que l'éducation (37,9 %), le handicap (36,8 %), la jeunesse (27,7 %), les droits de l'homme (24,9 %) et la protection sociale (24,9 %). Lorsque les représentants des Nations Unies se sont exprimés, ils ont mis l'accent sur la jeunesse (60,9 %), le handicap (59,8 %), le genre (54,6 %), la protection sociale (33,9 %) et l'éducation (31,6 %) comme leurs principaux domaines d'intervention. La réduction des risques de catastrophe et l'aide humanitaire ont été les moins mentionnées par les jeunes personnes handicapées (8,8 %), tandis que la culture et les sports ont suscité le moins d'attention de la part du personnel de l'ONU, avec un taux de mention de 7,5 %.

En ce qui concerne les méthodes par lesquelles les équipes de pays des Nations Unies s'engagent auprès des jeunes personnes handicapées, le personnel des Nations Unies a fait état de diverses approches. Les partenariats sont les moyens d'engagement les plus fréquemment cités (54,6 %), suivis de près par les réunions (53,4 %) et la fourniture d'informations (52,9 %). Des consultations publiques ont également été signalées par 35,6 % des personnes interrogées. Les mécanismes de participation des équipes de pays des Nations Unies, conçus spécifiquement pour ce type d'interactions, ont été mentionnés par un tiers des personnes interrogées, soit 33,9 %. Les données soulignent l'approche multidimensionnelle adoptée par les équipes de pays des Nations Unies dans leurs efforts pour impliquer les jeunes personnes handicapées dans les processus de prise de décision.

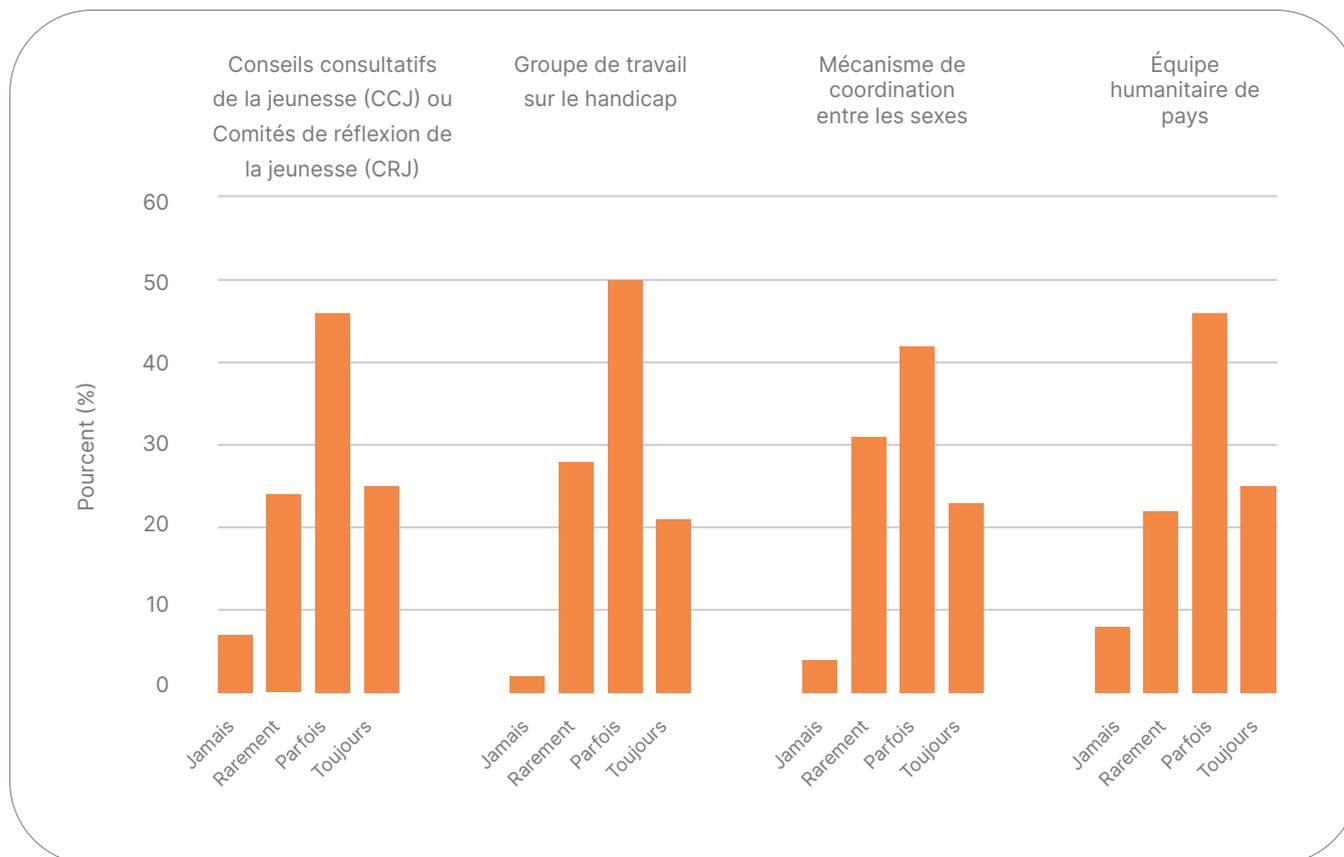
Lors de l'évaluation de la fréquence de l'engagement des équipes nationales des Nations Unies et des jeunes personnes handicapées dans divers processus internes, les réponses médianes du personnel des Nations Unies se situent entre « rarement » et « parfois » (Figure 3.8). L'engagement le plus important concerne le soutien qu'elles apportent aux gouvernements en matière de politiques et de programmes pour la jeunesse, avec un score médian proche de « parfois ». Il est suivi de près par les cadres de coopération pour le développement durable de l'ONU et la mise en œuvre et le suivi de l'UNDIS, qui ont également un score médian proche de « parfois ». Ces scores soulignent que si l'engagement existe, il y a un potentiel pour une interaction plus profonde et plus cohérente avec les jeunes personnes handicapées dans les efforts des équipes nationales de l'ONU.

**Figure 3.8. Perceptions de l'engagement de l'ONU envers les jeunes personnes handicapées dans les processus de l'ONU**



Interrogés sur l'interaction des jeunes avec les divers mécanismes de l'ONU au niveau national, les réponses du personnel de l'ONU indiquent un engagement sporadique (Figure 3.9). Les Conseils consultatifs de la jeunesse (CCJ) ou les Comités de réflexion de la jeunesse (CSJ) et les équipes humanitaires dans les pays semblent connaître un engagement qui se produit le plus souvent « parfois ». De même, les engagements avec les groupes de travail sur le handicap et les mécanismes de coordination sur le genre semblent se produire entre « rarement » et « parfois ». Ces résultats suggèrent qu'il existe des possibilités de renforcer la participation au sein des différents mécanismes de coordination.

**Figure 3.9. Perception de l'engagement de l'ONU envers les jeunes personnes handicapées dans les mécanismes de l'ONU**



Les domaines dans lesquels les Nations Unies offrent un soutien à la participation des jeunes personnes handicapées aux processus de prise de décision sont variés, certains recevant plus d'attention que d'autres. Les conseils de la jeunesse apparaissent comme un domaine prédominant (26,4 %), suivi par la mise en œuvre des ODD et de la CDPH (25,9 % chacun). À l'inverse, la budgétisation gouvernementale est le domaine le moins soutenu (3,4 %), ce qui met en évidence une lacune cruciale en matière de soutien.

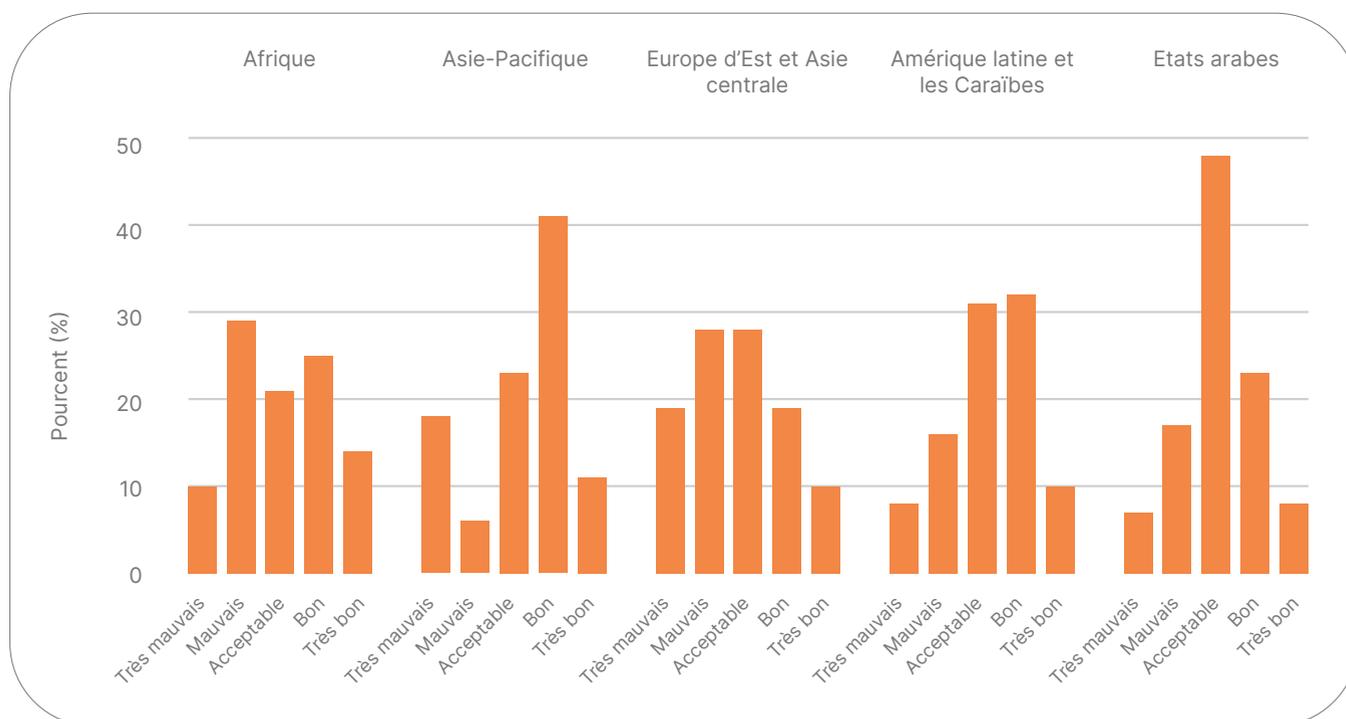
L'examen de la manière dont les Nations Unies soutiennent la participation des jeunes personnes handicapées révèle une différence de perception entre les jeunes et le personnel des Nations Unies. Les jeunes personnes handicapées ont principalement mis en avant la fourniture d'informations (16,8 %) et la formation/le renforcement des capacités (11,9 %) comme principaux moyens de soutien. En revanche, le personnel de l'ONU a fait état d'un éventail plus large d'activités, mais là encore, la fourniture d'informations (42,5 %) et la formation (34,5 %) ont dominé les réponses. Cette disparité peut suggérer la nécessité d'améliorer la communication sur les mécanismes de soutien que l'ONU offre aux jeunes personnes handicapées.

En ce qui concerne l'objectif de la formation dispensée par les équipes de pays des Nations Unies aux jeunes personnes handicapées, la formation sur le « handicap » arrive en tête de liste auprès des jeunes (74,3 %). Il s'agit d'un sentiment partagé par les employés des équipes nationales des Nations Unies (70,5 %). La formation des jeunes arrive en deuxième position, avec les jeunes personnes handicapées déclarant avoir reçu une formation (48,6 %), un pourcentage inférieur à celui des employés des équipes de pays des Nations Unies (65,6 %). Les deux groupes indiquent que le genre et l'accès à l'information sont d'autres thèmes centraux de la formation. La formation sur le changement climatique est la moins

bien notée par les jeunes personnes handicapées (8,6 %), tandis que la budgétisation est la moins bien notée par le personnel de l'ONU (6,6 %). Le fait que la formation sur le changement climatique ne soit pas une priorité, malgré la surreprésentation des jeunes personnes handicapées travaillant dans l'agriculture, attire l'attention sur un oubli important.

En évaluant la façon avec laquelle les jeunes personnes handicapées perçoivent le niveau de leur participation à la prise de décision de l'ONU, sur une échelle de 0 (« très faible ») à 4 (« très bon »), la réponse médiane se situe à 2,10, au-dessus du niveau « acceptable » (**figure 3.10**). Il n'y a pas de différences significatives entre les hommes et les femmes. Toutefois, la région de l'Asie-Pacifique et l'Amérique latine et les Caraïbes ont reçu des notes plus élevées que les autres régions. Il est intéressant de noter que le personnel de l'ONU a évalué l'engagement de l'ONU dans ce domaine comme étant inférieur à celui des jeunes personnes handicapées, avec une réponse médiane de 1,96, légèrement en dessous d'« acceptable ».

**Figure 3.10. Perception de l'engagement de l'ONU auprès des jeunes personnes handicapées, par région**



### Les enseignements de l'analyse approfondie

L'analyse approfondie affirme une transition positive dans l'approche des entités des Nations Unies au niveau national. **L'adoption de l'UNDIS a apparemment suscité une plus grande attention aux questions de handicap et un changement dans les méthodes de travail.** Il semble qu'il y a un passage d'une simple consultation des ONG et des prestataires de services à un engagement direct avec les personnes handicapées, y compris les jeunes personnes handicapées. En outre, certaines équipes nationales et entités des Nations Unies ont déclaré avoir pris des mesures initiales pour devenir des lieux de travail inclusifs et rendre leurs installations plus accessibles. Ces mesures ne font pas seulement écho à l'appel en faveur d'un engagement constructif des jeunes personnes handicapées, mais indiquent également les étapes à suivre pour favoriser un tel engagement à un niveau structurel au sein de l'ONU.

Par ailleurs, il existe un aspect prometteur qui consiste en l'aspiration exprimée par le personnel des Nations Unies à favoriser l'inclusion des personnes handicapées dans l'ensemble de leurs initiatives. En effet, certaines entités de l'ONU ont déclaré avoir adopté une double approche, qui englobe à la fois l'intégration de l'inclusion du handicap et des actions ciblées. Toutefois, à l'instar des résultats de l'enquête, l'analyse approfondie suggère que les programmes axés sur le handicap sont ceux qui offrent le plus de possibilités d'engagement constructif des jeunes personnes handicapées dans la prise de décision. Ceci reflète la nécessité d'intégrer une approche d'inclusion du handicap dans tous les programmes. En outre, les efforts visant à impliquer les jeunes personnes handicapées dans les processus de prise de décision sont particulièrement visibles dans les entités des Nations Unies qui disposent de points focaux actifs en matière de handicap. Toutefois, l'absence de tels points focaux dans certaines entités des Nations Unies laisse entrevoir une lacune systémique potentielle, qui pourrait mettre de côté l'engagement des jeunes personnes handicapées en raison d'un manque de capacités et de ressources dédiées.

De même, l'analyse approfondie montre une gamme variée d'initiatives visant à sensibiliser le public aux questions de handicap et à renforcer les capacités des jeunes personnes handicapées. L'accent mis sur le renforcement des capacités, le développement du leadership et l'amélioration des compétences décisionnelles par le biais d'ateliers et de formations sur mesure est positif et apprécié par les jeunes personnes handicapées. Toutefois, les sessions de formation sont principalement liées à des questions spécifiques au handicap. Une exception notable est l'accent mis sur la santé et les droits sexuels et reproductifs par de nombreuses entités des Nations Unies, en particulier l'UNFPA. Le personnel de l'ONU est conscient des lacunes dans les thèmes de formation et estime qu'il est important de renforcer la participation des jeunes personnes handicapées dans des domaines non spécifiques au handicap (tels que la migration, le changement climatique, la réponse humanitaire et l'égalité des sexes).

Certains organismes des Nations Unies ont fait état de mesures visant à inclure les jeunes personnes handicapées dans divers processus décisionnels. Par exemple, elles les impliquent dans l'élaboration de documents stratégiques, de forums internationaux ou de comités consultatifs, de conseils ou de commissions au sein des entités des Nations Unies. Pour soutenir cet engagement, certains organismes des Nations Unies au niveau mondial ont créé des ressources telles que des manuels sur l'engagement constructif dans les processus de prise de décision, des procédures opérationnelles standard, des notes d'orientation et des outils d'évaluation. Ces efforts déployés pour améliorer l'accessibilité des plateformes d'apprentissage et pour faire participer les jeunes personnes handicapées à l'élaboration de documents stratégiques témoignent de l'engagement accru des Nations Unies en faveur de la promotion d'un environnement participatif.

“

*Renforcer les capacités (des jeunes personnes handicapées), car une fois qu'elles sont construites, c'est pour la vie et elles continueront à s'en servir. Il est essentiel d'élever les prochaines générations pour qu'elles soient capables de se défendre elles-mêmes. C'est un élément clé de nos programmes.*

*(Équipe de pays des Nations Unies, Kenya)*

”

Néanmoins, certains domaines nécessitent une stratégie d'engagement plus intensive et plus efficace. Malgré les programmes et les plates-formes existants, il est nécessaire de s'engager de manière plus soutenue auprès des jeunes personnes handicapées. **Dans l'ensemble, nous constatons un manque de programmes durables spécifiquement conçus pour les jeunes personnes handicapées, ce qui nécessite des efforts plus ciblés pour garantir une prise en compte plus large des questions de handicap dans les différents domaines de travail. Il y a également un manque de mécanismes formels pour faire participer les jeunes personnes handicapées à la prise de décision.** Il est à souligner que les organismes des Nations

Unies ont souvent recours à des réseaux de jeunes ou de personnes handicapées bien connus, ce qui peut involontairement limiter la diversité des voix et des priorités des jeunes personnes handicapées, en particulier celles des groupes sous-représentés, tels que les personnes ayant de handicaps intellectuels et psychosociaux, les personnes autistes, les personnes sourdes et aveugles, ainsi que les personnes handicapées autochtones et les personnes handicapées issues de communautés minoritaires. En outre, les exigences élevées fixées par l'ONU pour que les organisations puissent bénéficier des partenariats pourraient constituer un obstacle pour les petites organisations dirigées par des jeunes, ce qui réduirait encore la diversité des voix et des expériences.

“

*Si nous recherchons la diversité, les jeunes font partie de cette diversité.*  
(Jeune, Kenya)

”

“

*Je pense que de nombreux jeunes personnes handicapées ont les compétences et les ressources nécessaires pour ne pas se limiter au rôle de bénéficiaire et passer à un autre niveau.*  
(Jeune, Géorgie)

”

**Les réflexions critiques sur le travail de l'ONU mettent en évidence un fossé entre les efforts et l'engagement réel des jeunes personnes handicapées.** Les préoccupations vont de l'adéquation et de la pertinence du soutien et des aménagements fournis à la reconnaissance et à l'utilisation des capacités, du leadership et de l'expertise des jeunes personnes handicapées. La nécessité d'une plus grande expertise de l'ONU sur les différents groupes de personnes handicapées, d'une meilleure communication et d'un éventail plus large de mécanismes de soutien est apparue comme une indication significative pour améliorer l'efficacité et le sens de l'engagement.

Le rôle des Nations Unies dans la liaison entre les gouvernements et les jeunes personnes handicapées est particulièrement important. L'analyse approfondie montre des cas où les Nations Unies ont facilité des plateformes pour des dialogues directs entre les gouvernements et les jeunes personnes handicapées, jouant ainsi un rôle essentiel dans la promotion de leur participation significative dans les discussions politiques. Toutefois, l'incertitude quant à la durabilité de ces pratiques sans l'implication des Nations Unies montre la nécessité de mettre en place des cadres d'engagement plus solides et autonomes, allant au-delà des bonnes intentions du personnel de l'ONU. Il est possible d'y répondre en favorisant des partenariats et des collaborations plus solides avec les organisations de personnes handicapées, y compris les OPH, ce qui garantirait un engagement plus durable et plus constructif au-delà de la facilitation de l'ONU.

### 3.4. Engagement dans la société civile et les mouvements de jeunesse

Les jeunes personnes handicapées aspirent à jouer un rôle actif dans la société civile et les mouvements de jeunesse, afin d'apporter leurs points de vue uniques et de défendre des programmes inclusifs. Ces mouvements, qui comprennent des OPH et des organisations de défense des droits des femmes, qu'ils soient spécifiques au handicap ou qu'ils aient une portée plus large, offrent un potentiel important en matière de sensibilisation, de changement des politiques et de défense des droits de tous les membres de la société. En collaborant avec d'autres jeunes militants, les jeunes personnes handicapées peuvent faire entendre leur voix et veiller à ce que les droits des personnes handicapées s'inscrivent dans des programmes et des objectifs plus larges.

## Résultats de l'enquête

La plupart des jeunes personnes handicapées qui ont participé à l'enquête ont fait état d'un engagement actif dans la société civile et les mouvements de jeunesse. Un nombre **significatif de 47,7 % des personnes interrogées sont impliquées dans des OPH, sachant que 24,9 % participent à des réseaux et mouvements de jeunes et 10,9 % sont impliquées dans des organisations et des mouvements de filles et de femmes.** Ces profils peuvent refléter un biais d'échantillonnage mais renforcent également une tendance notable vers un plaidoyer axé sur le handicap, identifiée tout au long de la recherche.

Interrogés sur leur perception de la participation dans diverses sphères, les jeunes personnes handicapées ont attribué une note médiane de 2,40 aux OPH, entre « acceptable » et « bonne », contre 2,01 aux organisations de filles et de femmes (« acceptable ») et 1,86 aux réseaux et mouvements de jeunes (inférieur à « acceptable »). Cette tendance à une participation plus importante dans les espaces centrés sur le handicap par rapport aux mouvements de jeunesse est un sentiment partagé par les représentants du gouvernement et le personnel de l'ONU. **Ceci attire l'attention sur la limitation actuelle des opportunités offertes aux jeunes personnes handicapées pour s'engager dans des dialogues et des activités en dehors des cercles centrés sur le handicap, mettant en évidence un domaine d'expansion et de collaboration entre différents groupes.**

## Les enseignements de l'analyse approfondie

Les mouvements et réseaux de jeunes ont un impact positif sur les jeunes personnes handicapées, car ils leur offrent un espace où ils peuvent entrer en contact avec leurs pairs et s'engager dans la résolution collective de problèmes. La structure de ces réseaux, qu'ils soient spécifiques au handicap ou plus larges, joue un rôle important dans la formation et l'acquisition par les jeunes des compétences nécessaires à la défense de leurs intérêts et à leur engagement auprès des autorités. Les ateliers et les réunions sont considérés comme des lieux cruciaux pour l'autonomisation, où les jeunes peuvent s'informer sur leurs droits et les possibilités qui s'offrent à eux. Toutefois, des difficultés persistent pour développer la confiance en soi et convaincre les autres de leurs capacités.

“

*Je suis reconnaissant/e, car j'ai l'occasion de participer à des ateliers et plus encore dans cet espace que je partage avec vous, je suis très heureux/se de pouvoir démontrer et de pouvoir commenter ce que l'on peut réaliser à l'avenir en tant que jeune et en tant que personne handicapée.*  
(Jeune, Kenya)

”

Dans la plupart des pays où l'analyse approfondie a été réalisée, le manque de participation active des jeunes personnes handicapées dans les mouvements de jeunesse est notable. Toutefois, **certaines organisations dirigées par des jeunes adoptent une approche proactive et donnent un exemple positif. Ces organisations donnent la priorité à un engagement constructif des jeunes, recrutent des jeunes personnes handicapées pour gérer l'agenda du handicap, tout en veillant à ce que le processus soit participatif et respectueux de leur leadership.** Les initiatives s'étendent à la formalisation des collaborations, à la reconnaissance de l'expertise des jeunes personnes handicapées et à leur rémunération en conséquence. En outre, elles soulignent l'importance d'une meilleure représentation au sein des associations de femmes et de jeunes.

“

*Dans de nombreux cas, même les militants n'ont pas bien compris ce qu'ils devaient demander. Par exemple, si je demande un emploi, c'est le dernier point, c'est-à-dire que ma demande ne devrait pas commencer par l'emploi, mais par l'éducation, parce que si je demande un emploi, je devrais être qualifié/e. Nous avons ces lacunes dans la communauté sur ce qu'il faut demander.*  
(Jeune, Géorgie)

”

Les organisations de personnes handicapées dirigées par des adultes ont exprimé leur responsabilité en matière de sensibilisation au handicap et d'expertise dans la société, en défendant les droits des personnes handicapées, y compris les jeunes. Elles se sont engagées à favoriser le leadership des jeunes membres en leur offrant un mentorat, en partageant leurs expériences et en les impliquant dans les processus de prise de décision, tant en interne qu'en externe. L'engagement commence par la mobilisation en faveur de la formation et de l'éducation afin de leur fournir les connaissances essentielles sur leurs droits et sur les diverses questions liées au handicap. Les efforts s'étendent également à la promotion de l'implication des jeunes dans diverses plateformes telles que les conférences, les séminaires, les dialogues politiques et les activités des Nations Unies, avec des stratégies d'autonomisation adaptées à des projets et des préoccupations spécifiques. Toutefois, le fossé générationnel constaté dans certaines organisations empêche la pleine réalisation des initiatives menées par les jeunes. Les jeunes répondants ont exprimé leur scepticisme à l'égard des membres seniors des OPH, craignant un manque de soutien ou de compréhension à l'égard de leurs initiatives. Ce fossé générationnel entraîne parfois des désaccords entre les jeunes et les membres plus âgés, ce qui indique la nécessité d'un changement de paradigme pour passer d'une approche centrée sur les adultes à une approche intergénérationnelle et davantage axée sur les jeunes.

“

*Nous ne sommes pas en mesure de voir les besoins des jeunes, parce que nous avons dépassé cet âge, n'est-ce pas ? Et, bien sûr, même si nous faisons des efforts pour intégrer les jeunes, nous le faisons toujours d'un point de vue centré sur les adultes et non en tant que jeunes.*  
(Représentant/e d'une OPH dirigée par des adultes, Guatemala)

”

En outre, **l'affiliation à des organisations dirigées par des adultes sert souvent de pont entre les jeunes personnes handicapées et les entités gouvernementales et non gouvernementales, ce qui augmente la probabilité d'influencer les processus de prise de décision. Bien que cette affiliation puisse soutenir les efforts de plaidoyer, les jeunes ont exprimé une préférence pour l'activisme indépendant.** Ils apprécient l'autonomie qu'il offre par rapport à la surveillance et au contrôle des dirigeants adultes, ce qui leur permet d'aligner leur activisme plus étroitement sur leurs préoccupations et leurs aspirations. Ce sentiment reflète le désir d'une approche de plaidoyer plus autonome, où les jeunes peuvent mener des initiatives et défendre des changements au sein de leurs communautés de manière indépendante.

“

*Ils font un excellent travail, mais ils peuvent ne pas être d'accord avec vous sur de nombreux points, leurs paroles peuvent vous contrôler. À l'avenir, je pense aussi devenir un militant/e indépendant/e et utiliser mes ressources pour faire ce qui doit être fait dans notre communauté... En général, j'apprécie leurs réalisations et le travail accompli. Cependant, nous avons d'autres initiatives et nous voulons faire tout cela avec des militants indépendants.*  
(Jeune, Géorgie)

”

**Cette étude approfondie met en lumière les différents domaines de défense des jeunes personnes handicapées, tels que les droits des personnes handicapées, les technologies d'assistance et l'esprit entrepreneurial chez les jeunes. Elles font également preuve d'une volonté d'activisme général, renforçant leur visibilité dans la société au-delà de leurs handicaps.** Leurs activités de plaidoyer englobent l'éducation, l'emploi et la santé sexuelle et reproductive, reflétant l'interconnexion de ces domaines dans l'amélioration de leur qualité de vie. Elles apprennent les nuances d'un plaidoyer efficace, comprenant l'importance d'une approche bien équilibrée. Par exemple, elles reconnaissent que la défense de l'emploi doit être ancrée dans une solide défense de l'éducation. **Une demande persistante et des campagnes permanentes sont considérées comme des stratégies efficaces, les médias sociaux apparaissant comme un outil précieux pour un engagement plus large et des expressions novatrices telles que les slams, les poèmes et les croquis utilisés pour demander des comptes aux autorités et révéler les défis sociétaux.**

**La voie de l'autodéfense et du militantisme présente des défis, obligeant souvent les jeunes interrogés à choisir entre le militantisme non rémunéré et un emploi rémunéré en raison de la nature exigeante des efforts de plaidoyer.** Cependant, la volonté de militer reste forte chez eux. Ils considèrent la défense des droits comme un moyen de changer les réalités futures et de servir de modèle à leurs pairs. Malgré les défis, la conviction que leurs efforts contribueront à une société plus inclusive alimente leur engagement continu.

“

*Je suis intéressé/e par le militantisme, mais j'ai l'impression qu'il est plus facile pour moi de militer seul/e, c'est-à-dire, pour moi personnellement, de pouvoir atteindre plus de gens que par d'autres moyens.*

*(Jeune, Guatemala)*

”

“

*L'activisme est très fatigant en termes de temps et d'énergie, mais vous vous rendez compte que vous devez le faire parce que personne d'autre ne fera ce que vous devez faire... Peu importe où je suis, si à ce moment-là je trouve quelque chose qui nécessite une action, je commence immédiatement à réagir, en pensant à qui dénoncer.*

*(Jeune, Géorgie)*

”

“

*Lorsque nous défendons les besoins des personnes handicapées, nous avons l'occasion de partager ce que nous pensons et d'acquérir des connaissances et des informations auprès d'autres personnes. C'est donc une expérience extraordinaire... Je milite pour des changements.*

*(Jeune, Kenya)*

”



## 4. Défis et obstacles à la participation : Qu'est-ce qui doit changer ?



Crédit photo : © UNPRPD Programme du Vietnam.

Dans ce chapitre, nous explorerons les divers défis et obstacles auxquels les jeunes personnes handicapées sont confrontées dans leurs efforts pour participer à différents aspects de la société. L'analyse couvrira une série d'obstacles, en se concentrant sur la manière dont les normes sociétales, la discrimination et les problèmes structurels entravent la participation active et significative de ces jeunes individus. L'objectif consiste à mettre en évidence les domaines critiques qui requièrent une attention et une action.

### 4.1. Obstacles sociétaux et culturels

Il est essentiel de s'attaquer aux barrières sociétales et culturelles, en particulier le capacitisme et l'adultisme, pour comprendre les difficultés rencontrées par les jeunes personnes handicapées dans leur participation à divers espaces sociaux. Le capacitisme désigne les préjugés sociaux et la discrimination à l'encontre des personnes handicapées, fondés sur des perceptions négatives profondément

enracinées de la valeur de la vie des personnes handicapées.<sup>39</sup> L'adultisme est étroitement lié à l'âgisme. Il s'agit de comportements et d'attitudes fondés sur la croyance que les adultes sont supérieurs aux jeunes et qu'ils ont le droit de prendre des décisions concernant les jeunes sans leur participation.<sup>40</sup> Ces normes sociétales, qui s'ajoutent à d'autres formes d'oppression telles que le sexisme et le racisme, façonnent de manière significative les perceptions et les attitudes à l'égard des jeunes personnes handicapées. Cette dynamique perpétue les déséquilibres de pouvoir, sapant souvent leur voix, leurs droits et leur contribution aux processus décisionnels et aux rôles sociétaux.

**Un obstacle important soulevé par les participants à l'étude consiste en la stigmatisation et les stéréotypes sociétaux associés au handicap.** Les approches médicales et caritatives dominantes du handicap considèrent les personnes handicapées comme de simples bénéficiaires d'une protection ou d'une assistance. Ces approches sapent l'expertise des jeunes personnes handicapées et les relèguent à une participation passive ou à des rôles symboliques dans les plateformes de prise de décision, simplement pour remplir des mandats de diversité. Un capacitisme profondément enraciné conduit souvent à sous-estimer et à marginaliser ces personnes, ce qui a un impact sur leur estime de soi et les dissuade de saisir les opportunités qui s'offrent à eux. Ce fait limite l'engagement des jeunes auprès des entités gouvernementales et restreint leur engagement politique, que de nombreux jeunes interrogés jugent essentiel.

**Les préjugés dominants et les croyances dépassées, en particulier dans certaines régions ou communautés, entravent également l'engagement constructif des jeunes personnes handicapées.** La culture de la honte associée à la présence d'un membre de la famille ayant un handicap conduit souvent à l'isolement social, incitant les familles à garder ces personnes à l'écart et limitant, ainsi, leur engagement dans la société. Les croyances mystiques sur le handicap, en particulier dans les cas d'albinisme, marginalisent et mettent en danger ces jeunes, les exposant à la violence.<sup>41</sup>

“

*Je pense qu'il faut aller sensibiliser les zones rurales où le concept de handicap est encore très, très, très lié à des pratiques ancestrales, à des pratiques mystiques. Donc, je pense qu'il est important de permettre aux organisations et ensuite aux associations, qui n'ont pas beaucoup de ressources, de s'organiser.*  
(OPH, Mali)

”

**L'adultisme exacerbe ces difficultés, les jeunes étant souvent considérés comme inexpérimentés ou immatures, ce qui conduit à la dévalorisation ou au rejet de leurs apports.** Dans de nombreux pays, les personnes âgées de 30 à 35 ans sont encore perçues comme des jeunes, les plus jeunes étant souvent considérés comme immatures. Cette perspective âgiste est plus prononcée à l'égard des jeunes personnes handicapées âgées de 15 à 24 ans, les reléguant au rôle de bénéficiaires de programmes, ce qui entrave leur participation aux plateformes de prise de décision. Ce traitement discriminatoire s'étend bien au-delà de la trentaine, retardant leur engagement sociétal constructif jusqu'à ce qu'ils quittent cette tranche d'âge. Les différentes définitions de l'âge des jeunes personnes handicapées utilisées par les différentes parties prenantes, qui reflètent dans certains cas des dynamiques culturelles différentes autour de la jeunesse, indiquent également une préférence pour un engagement avec des personnes âgées de 25 à 35 ans, plutôt qu'avec des personnes âgées de 15 à 24 ans.

**La culture de surprotection qui prévaut à l'égard des jeunes personnes handicapées, en particulier des jeunes femmes handicapées, entrave considérablement leur participation aux processus de prise de décision.** Cette surprotection provient souvent des familles et se reflète dans la communauté des personnes

<sup>39</sup> Rapporteur spécial sur les droits des personnes handicapées, L'impact du capacitisme dans la pratique médicale et scientifique, A/HRC/43/41, 2020.

<sup>40</sup> Bell, J. (1995). Understanding adultism. YouthBuild. USA. Retrieved from ► [http://actioncivics.scoe.net/pdf/Understanding\\_Adultism.pdf](http://actioncivics.scoe.net/pdf/Understanding_Adultism.pdf).

<sup>41</sup> UNFPA, Jeunes personnes handicapées : Étude mondiale sur l'élimination de la violence fondée sur le genre et la réalisation de la santé et des droits sexuels et reproductifs, 2018, p. 32.

handicapées au sens large, où les décisions sont prises à leur place, ce qui limite leurs possibilités d'autoreprésentation et de prise de décision indépendante. Cette attitude condescendante perpétue une approche infantilissante à l'égard des jeunes qui sape leurs désirs d'indépendance et d'autonomie.

“

*Il est courant de penser que nous avons besoin de quelqu'un qui parle à notre place, que nous sommes des enfants, que nous ne pouvons pas prendre soin de nous-mêmes et que si nous ne pouvons pas prendre soin de nous-mêmes, nous ne pouvons pas être présents dans les espaces de prise de décision alors que nous avons surtout besoin d'appareils accessibles, d'utiliser les technologies pour la mobilité et l'accès à l'éducation.*

*(Jeune, ONG internationale)*

”

“

*Je pense, qu'en général, notre culture est formée de telle manière que, quelle que soit la vérité d'une jeune personne, nous avons toujours une attitude enfantine à son égard, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas seulement d'un problème de la communauté des personnes handicapées, mais aussi d'un problème de notre culture en général.*

*(Représentant d'une OPH dirigée par des adultes, Géorgie)*

”

## 4.2. Discrimination fondée sur le sexe

La discrimination fondée sur le sexe est un autre obstacle important à l'engagement constructif des jeunes personnes handicapées. **Les filles et les jeunes femmes handicapées sont souvent confrontées à une oppression accrue et à des défis uniques en raison de l'intersection entre le handicap et le genre, ainsi que de leur âge, de leur race, de leur appartenance ethnique et de leur nationalité. Elles sont également plus exposées aux abus, à la violence et à la négligence, ce qui rend plus difficile leur participation à la société sur le même pied d'égalité.**

“

*Nous savons que notre système juridique présente de nombreuses lacunes et que, bien souvent, les femmes handicapées n'ont pas droit à une véritable justice lorsque leurs droits sont bafoués.*

*(Jeune, Guatemala)*

”

Un problème récurrent souligné par les participants à la recherche est la marginalisation des jeunes femmes handicapées dans les initiatives décisionnelles importantes, en raison des préjugés liés au genre et au handicap. Cette marginalisation s'étend aux opportunités de formation et de renforcement des capacités, où leur participation est beaucoup plus limitée que celle des jeunes hommes handicapés. En raison de la discrimination intersectionnelle, les jeunes femmes handicapées atteignent l'indépendance beaucoup plus tard que leurs homologues masculins. Elles sont également plus susceptibles d'être au chômage, ce qui rend les coûts de transport et autres prohibitifs. Elles sont davantage confrontées à la surprotection et sont plus réticentes à communiquer leurs propres besoins. En outre, leur expérience limitée des espaces publics, qui réduit les possibilités d'entrer en relation avec les autres et d'acquiescer de l'assurance, entrave souvent leur capacité à participer aux processus de prise de décision. Par conséquent, les jeunes hommes handicapés sont plus nombreux que les femmes à devenir visibles et à exercer une plus grande mobilité sociale. En outre, les contributions des jeunes hommes sont généralement plus soulignées et reconnues que celles des femmes.

Les normes patriarcales et les stéréotypes liés au genre exacerbent les difficultés rencontrées par les jeunes femmes handicapées, limitant leur accès à des ressources essentielles telles que l'éducation, les services de santé et les possibilités d'emploi. Dans certaines régions, les normes culturelles ou communautaires peuvent restreindre davantage la mobilité et l'indépendance des jeunes femmes handicapées. Par exemple, dans certains endroits, les jeunes femmes ne sont pas autorisées à quitter leur domicile seules et doivent être accompagnées par un membre de la famille, généralement la mère, pour assister à des réunions. Ces obstacles cumulés entravent considérablement l'engagement actif et la représentation des jeunes femmes handicapées dans les discussions et les décisions de la société.

“

*La plupart des femmes sont intéressées par les droits de l'homme et les questions liées au handicap, car la plupart d'entre elles vivent enfermées et ne connaissent pas leurs droits. Ainsi, lorsque nous leur parlons des droits de l'homme, c'est comme si une femme prenait conscience de ce qui s'est passé ou disait, j'ai ce droit et je ne le savais pas et maintenant je peux le faire valoir devant la société et ma famille. Ceci revient à dire que certaines ne savaient pas que le fait d'être enfermées et de ne pas avoir la permission de sortir peut être considéré comme un type de violence. Ainsi, au moment de commencer ou de faire face à ce type de situation, elles réalisent comment elles peuvent s'autonomiser en défendant les droits de l'homme.*  
(Jeune, Guatemala)

”

**La discrimination que subissent les jeunes femmes handicapées s'étend souvent à la communauté des personnes handicapées elle-même, où l'égalité des sexes peut être mise à l'écart ou jugée sans importance.**

Dans certains contextes, les OPH et les ONG négligent les filles et les femmes handicapées. Par exemple, dans certains pays, les représentants des organisations de jeunesse sont essentiellement des hommes. Lorsque les jeunes femmes handicapées tentent de soulever leurs problèmes ou de discuter de la budgétisation sensible au genre dans les programmes locaux en faveur des personnes handicapées, elles peuvent être confrontées à des attitudes dédaigneuses, même de la part de défenseurs des droits de l'homme influents dans le domaine du handicap. Ce dédain s'étend parfois aux fonctionnaires, reflétant ainsi les attitudes patriarcales qui prévalent au sein de leurs communautés. Dans certains cas, les jeunes femmes et les filles handicapées qui expriment des opinions critiques se voient conseiller de modérer leur discours ou reçoivent des suggestions condescendantes, ce qui aggrave encore la discrimination fondée sur le sexe et l'âge. Ces attitudes au sein de la communauté et des organes gouvernementaux exacerbent la marginalisation des jeunes femmes handicapées, soulignant la nécessité d'adopter une approche de plaidoyer et d'élaborer des politiques qui tiennent compte des spécificités de chaque sexe.

Malgré les disparités entre les sexes, certains participants ont noté une évolution positive vers l'autonomisation et la visibilité des jeunes femmes handicapées dans les mouvements et les campagnes de défense du handicap au cours des dernières années. Un nombre croissant de filles et de jeunes femmes accèdent à l'information, prennent conscience de leurs droits et accèdent à des rôles de leadership dans les cercles de défense des personnes handicapées. Leur parcours est souvent soutenu par une culture d'autonomisation mutuelle et de soutien par les pairs, ce qui marque une avancée progressive vers l'égalité des sexes. Toutefois, une tendance parallèle indique un déclin de l'activisme et de l'engagement chez les jeunes hommes handicapés. Certains participants estiment que cette divergence s'explique par le fait que les jeunes hommes handicapés bénéficient, dans certaines régions, d'un enseignement supérieur et d'opportunités d'emploi relativement meilleurs. Ces opportunités pourraient réduire leur temps et leur inclination pour l'activisme volontaire, ce qui met en lumière la dimension sexuée de la participation au sein de la communauté des personnes handicapées.

Les croyances traditionnelles bien ancrées recourent et aggravent également les difficultés rencontrées par les jeunes personnes handicapées LGBTQI+, qui sont déjà confrontées à la stigmatisation et à la discrimination en raison de leur identité de genre et de leur orientation sexuelle. Si, dans certains pays, ces personnes hésitent à révéler leur identité LGBTQI+ pour éviter toute discrimination supplémentaire, des progrès semblent avoir été accomplis dans certaines régions, où les jeunes personnes handicapées LGBTQI+ forment des réseaux qui favorisent le soutien mutuel et la défense des droits, ce qui n'est pas encore le cas des cohortes plus âgées au sein de ce groupe.

### 4.3. Manque d'accessibilité et d'aménagements raisonnables

L'accessibilité est cruciale pour la participation des jeunes personnes handicapées à la société. Elle signifie que l'environnement, les transports, l'information, les communications et les services permettent l'accès et la participation des personnes handicapées et des personnes ayant d'autres besoins en matière d'accès. Le manque d'accessibilité entrave considérablement la capacité des jeunes personnes handicapées à interagir, à communiquer et à participer à différents aspects de la vie, tels que l'éducation, les soins de santé, l'emploi, les loisirs, les sports ou les activités communautaires. En outre, l'absence de plateformes et de ressources numériques accessibles limite leur capacité à acquérir des informations, à entrer en contact avec leurs pairs et à participer au monde numérique. Par conséquent, le manque d'accessibilité impose des limitations substantielles à la réalisation de leurs droits et de leur potentiel.

**Le manque d'accessibilité est reconnu comme un obstacle important à la participation significative des jeunes personnes handicapées aux processus de prise de décision. Parmi les défis identifiés figurent l'inaccessibilité des bâtiments et des installations, le manque d'interprètes en langue des signes et l'accessibilité limitée à l'information, y compris aux TIC.** En outre, l'absence d'équipement adapté, de matériel facile à lire et les problèmes de transport entravent l'engagement constructif des jeunes dans tous les groupes de handicaps. Bien que les Nations Unies semblent mieux répondre aux besoins d'accès des jeunes personnes handicapées que certains gouvernements, le manque d'accessibilité et d'aménagements raisonnables reste un obstacle majeur à l'engagement constructif des jeunes. L'intersection entre le sexe, le statut économique, l'appartenance ethnique et la situation géographique exacerbe encore les obstacles à l'accessibilité.



---

*L'accessibilité universelle n'est pas prise en compte, les adaptations ne sont pas fonctionnelles, parfois les rampes ne sont que des « ornements ».*  
(Jeune, Kenya)



Plusieurs facteurs contribuent aux problèmes d'accessibilité. La complexité des procédures bureaucratiques au sein des États et des entités des Nations Unies retarde souvent la fourniture du soutien nécessaire, en particulier pour les réunions qui n'ont pas été planifiées à l'avance. Ces procédures, qui nécessitent une allocation budgétaire précoce et des justifications approfondies, peuvent prendre tellement de temps que le personnel en vient à rechercher des dons ou à s'appuyer sur un soutien bénévole. En outre, les jeunes personnes handicapées peuvent avoir besoin de plus d'assistance que les adultes, y compris d'être accompagnées par des membres de leur famille, ce qui complique la justification des coûts liés à l'assistance personnelle. L'absence de politiques normalisées se traduit par des solutions ad hoc qui dépendent de la bonne volonté plutôt que d'une approche systémique fondée sur les droits. En outre, les budgets limités restreignent les aménagements nécessaires et l'adoption de solutions innovantes et technologiques. Tous ces facteurs influencent les personnes qui sont invitées et qui contribuent effectivement aux processus de prise de décision.

Le manque de sensibilisation et de compréhension de la conception universelle<sup>42</sup> et des aménagements raisonnables<sup>43</sup> constitue un autre défi majeur. Cela se traduit souvent par des aménagements d'infrastructure inappropriés, des choix de lieux de réunion inadaptés et la création de pages web qui ne répondent pas aux différents besoins. Garantir l'accessibilité et des activités inclusives pour les personnes ayant de handicaps intellectuels reste un défi de taille. Les jeunes personnes handicapées ont indiqué que le fait de ne pas accorder la priorité à des aménagements raisonnables était un facteur essentiel qui les empêchait de s'engager de manière significative.

### **Accessibilité de l'ONU : Perceptions des jeunes personnes handicapées**

Les réponses à l'enquête en ligne donnent un aperçu de la façon dont les jeunes personnes handicapées perçoivent l'accessibilité des installations et des services de l'ONU au niveau national. Interrogés sur l'accessibilité de divers équipements et services de l'ONU, les jeunes personnes handicapées les ont jugés juste au-dessus du niveau « acceptable ». Les notes attribuées par les employés des équipes nationales de l'ONU étaient légèrement moins favorables que celles des jeunes personnes handicapées, mais également proches du niveau « acceptable ». Il convient de noter que le rapport 2022 de l'UNDIS a mis en évidence une lacune préoccupante en matière d'accessibilité, 54 % des équipes de pays des Nations Unies ne répondent pas aux normes fixées pour l'indicateur d'accessibilité de l'UNDIS. Ceci montre qu'il est impératif d'agir au niveau national pour rendre le travail de l'ONU plus accessible.

## **4.4. Plusieurs niveaux de marginalisation**

Le manque d'opportunités, en particulier dans les domaines de l'éducation et de l'emploi, est un obstacle structurel à la participation des jeunes personnes handicapées à la prise de décision. La disponibilité et l'accessibilité limitées des opportunités entravent le développement des jeunes personnes handicapées, créant un cycle continu d'exclusion et de marginalisation dans divers aspects de leur vie.

L'éducation est essentielle pour améliorer la probabilité de représentation des jeunes personnes handicapées dans les espaces de prise de décision. Pourtant, de nombreux enfants et adolescents handicapés n'ont pas accès à une éducation adéquate, non seulement aux niveaux supérieurs, mais également au cours de l'enseignement primaire et secondaire. Certaines personnes interrogées ont fait remarquer qu'assurer une éducation inclusive représentait un défi de taille, peu d'écoles publiques étant suffisamment préparées pour la dispenser. Dans certains pays, les jeunes personnes handicapées âgées de 15 à 24 ans sont souvent encore à l'école en raison d'un retard dans le début et l'achèvement de leur éducation générale, une situation particulièrement répandue chez les jeunes personnes handicapées mentaux. Cette situation devient un obstacle lorsque les agences des Nations Unies fixent les conditions de participation à leurs initiatives, car les jeunes personnes handicapées atteignent généralement le niveau d'éducation requis vers l'âge de 30 ans, ce qui les rend inéligibles à la participation en raison des restrictions d'âge.



*Nous devons comprendre que les jeunes personnes handicapées peuvent faire entendre leur voix lorsqu'ils sont éduqués, l'accessibilité est la chose la plus importante pour exprimer leurs points de vue... L'éducation est l'un des principaux facteurs d'égalité et si nous réglons ce problème, tout le reste vient naturellement.*

*(Représentant d'une OPH dirigée par des adultes, Kenya)*



<sup>42</sup> On entend par "conception universelle" la conception de produits, d'environnements, de programmes et de services utilisables par tous, dans toute la mesure du possible, sans qu'il soit nécessaire de les adapter ou de les concevoir de manière spécialisée. La "conception universelle" n'exclut pas les dispositifs d'assistance destinés à des groupes particuliers de personnes handicapées lorsque cela est nécessaire. Voir CDPH, art. 2.

<sup>43</sup> Par "aménagements raisonnables", on entend les modifications et ajustements nécessaires et appropriés n'imposant pas de charge disproportionnée ou induite, lorsque cela est nécessaire dans un cas particulier, pour assurer aux personnes handicapées la jouissance ou l'exercice, sur la base de l'égalité avec les autres, de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales. Voir CDPH, art. 2.



Crédit photo : © UNFPA Mauritanie.

**Les possibilités d'éducation limitées maintiennent les jeunes personnes handicapées dans un cycle d'inégalité sociale et économique, les laissant encore plus à la traîne.**

Une éducation limitée se traduit souvent par des perspectives d'emploi réduites, tandis que le chômage freine l'accès à la formation continue et au développement des compétences. La discrimination systémique, l'accès limité à la formation professionnelle et le manque d'environnements de travail favorables et inclusifs exacerbent le problème. La rareté des possibilités d'emploi et l'absence d'intégration sur le lieu de travail entravent l'indépendance économique et l'autosuffisance des jeunes personnes handicapées. Cela diminue non seulement leur capacité à s'engager dans les processus de plaidoyer et de prise de décision, mais affecte de manière néfaste leur bien-être général et leur qualité de vie.

**Les barrières linguistiques constituent un autre obstacle à l'engagement actif et à la représentation des jeunes personnes handicapées dans les plateformes internationales telles que l'ONU.**

Dans les pays où l'anglais n'est pas la langue primaire ou nationale, le manque de maîtrise de cette langue décourage la participation active et le partenariat des jeunes personnes handicapées avec les Nations Unies, en particulier au niveau international. De même, une connaissance insuffisante de la langue nationale ou de l'État constitue un obstacle à la participation des jeunes issus de groupes ethniques ou autochtones. Cette barrière linguistique marginalise les individus issus de milieux moins privilégiés, limitant leur engagement et leur représentation dans les discussions importantes et les processus de prise de décision.



*Les opportunités que nous offrons parfois en tant qu'organisations sont biaisées à mon avis. C'est peut-être notre faute, et nous devons reconsidérer cette question, même au niveau mondial. Je veux dire que la plupart des personnes que nous choisissons pour représenter certains groupes font partie de l'élite. En Jordanie, la majorité des personnes que nous choisissons pour participer à des campagnes ou pour militer sont issues d'un milieu financièrement stable. Ils ont bénéficié d'une éducation décente et d'un soutien familial solide. Ils ont certainement connu des difficultés, mais ils sont entourés d'un cercle de soutien de premier plan. Souvent, ce qui les aide, c'est leur maîtrise d'une langue, principalement l'arabe et aussi l'anglais, je me concentre ici sur l'anglais... Ceux qui ont été choisis pour parler maîtrisent l'anglais. Et même localement, nous avons tendance à parler à ceux qui sont capables d'utiliser l'anglais, ou qui sont capables de mieux s'exprimer. En faisant preuve de favoritisme et d'inégalité des chances, nous causons plus de mal que de bien. Les jeunes femmes handicapées choisies pour présenter un exposé sont toujours les mêmes, et elles sont peu nombreuses. Selon moi, nous devons renforcer les capacités d'autres jeunes femmes handicapées afin qu'elles puissent s'exprimer comme celles qui sont capables de le faire. Nous ne pouvons pas nous concentrer uniquement sur le groupe d'élite et laisser tous les autres à la traîne. Je reconnais qu'elles auront besoin de plus de travail, mais nous devons veiller à ce qu'elles aient des chances égales.*

*(OPH, Jordanie)*



#### **4.5. Manque de connaissances et de sensibilisation aux droits et à l'inclusion des personnes handicapées**

Les participants à la recherche ont souligné le rôle crucial que jouent la sensibilisation et la connaissance des droits pour faciliter l'activisme des jeunes personnes handicapées. Lorsqu'ils sont correctement informés et conscients de leurs droits, les individus sont mieux à même d'exprimer leurs préoccupations et d'agir. Cependant, en raison de désavantages cumulés, tous les jeunes personnes handicapées n'ont pas accès aux informations nécessaires, en particulier ceux qui vivent dans des zones rurales isolées et les groupes ethniques et autochtones. En outre, les méthodes de diffusion de l'information et l'information elle-même ne sont pas toujours adaptées aux divers besoins de soutien des jeunes personnes handicapées. Les jeunes sourds ont été désignés comme un groupe particulièrement marginalisé en raison de leur accès limité à l'information.



*Parce que les personnes handicapées sont vraiment marginalisées, elles n'ont pas confiance en elles, elles n'ont pas confiance en elles pour participer... elles se sentent en fait marginalisées. Nous pouvons donc organiser des formations sur ce sujet afin que les personnes handicapées se développent, en particulier en termes de développement personnel, qu'elles sortent de leur zone de confort, qu'elles aillent vers les gens, qu'elles parlent de leurs difficultés.*

*(Jeune, Mali)*



Il est essentiel de répondre aux besoins de formation adéquats pour renforcer l'autonomie des jeunes personnes handicapées. Un répondant a souligné que les formations visant à informer les jeunes personnes handicapées sur des cadres juridiques qui ne sont pas mis en œuvre ont peu de chances d'avoir un impact sur leur autonomisation, ainsi que sur le développement de leurs compétences. Les jeunes personnes handicapées bénéficieraient davantage d'une formation axée sur l'amélioration des compétences et l'élaboration de stratégies visant à influencer efficacement les décideurs.

Bien que certains organismes de l'ONU et ONG soutiennent le développement de compétences en matière de plaidoyer parmi les jeunes personnes handicapées, il est impératif de combler cette lacune. **Plusieurs représentants de l'ONU et organisations de jeunesse ont exprimé leur inquiétude quant au fait que le personnel de l'ONU n'a souvent pas une compréhension approfondie du handicap, ainsi que du concept de participation significative des jeunes personnes handicapées aux processus de prise de décision.** Il existe une inquiétude généralisée quant à la capacité du système à répondre aux divers besoins de soutien des jeunes personnes handicapées, y compris celles ayant des handicaps intellectuels et psychosociaux et celles âgées de moins de 18 ans. En effet, bien qu'elles plaident en faveur de la participation des enfants aux processus gouvernementaux, certaines agences des Nations Unies hésitent à impliquer des jeunes personnes handicapées de moins de 18 ans dans leurs propres activités, à moins qu'une organisation spécialisée dans les affaires des mineurs ne soit également impliquée.

Ce défi ne se limite pas aux Nations Unies : de nombreux représentants des gouvernements et de la société civile reconnaissent un manque de connaissances similaire sur la manière de fournir des aménagements et un soutien aux jeunes ayant des besoins d'assistance différents. Certaines personnes interrogées ont exprimé le besoin d'une sensibilisation et d'une compréhension accrues lorsqu'elles interagissent avec des personnes handicapées. Il s'agit notamment de connaître le type de soutien et d'aménagements requis, les procédures et les allocations budgétaires qui garantissent la participation active des jeunes personnes handicapées.



*Parfois, ils [le gouvernement] changent, et j'apprécie vraiment cela, parce que parfois votre effort est pris en compte.*  
(Jeune, Kenya)



#### 4.6. Soutien communautaire insuffisant

Les personnes interrogées ont mis en évidence un manque généralisé de soutien à différents niveaux, depuis les familles et les établissements d'enseignement jusqu'aux communautés et aux structures gouvernementales. Cette carence dans les systèmes de soutien perturbe la capacité des jeunes personnes handicapées à s'orienter et à s'engager dans leur communauté, limitant ainsi leur participation à la prise de décision.

**Au niveau familial, le soutien apporté aux jeunes personnes handicapées influence considérablement leur engagement sociétal. Nombre d'entre elles peuvent ne pas recevoir les encouragements, la compréhension ou les ressources nécessaires pour poursuivre leurs aspirations, souvent en raison de contraintes financières, de la stigmatisation sociale ou d'une connaissance insuffisante du handicap.** Ce manque de soutien peut avoir un impact négatif sur le bien-être émotionnel, mental et physique des jeunes personnes handicapées et les empêcher de s'engager activement dans la société. Le soutien des familles est essentiel pour leur permettre de mener une vie indépendante et de participer à la vie publique. Toutefois, dans les communautés où le handicap est perçu de manière négative, même les proches peuvent hésiter à apporter le soutien nécessaire ou à accompagner les jeunes en public.

Au niveau de la communauté, l'absence de systèmes d'aide communautaire permettant aux personnes handicapées de mener à bien les activités de la vie quotidienne et de participer activement à la vie de

leur communauté amplifie les obstacles auxquels sont confrontés les jeunes personnes handicapées.<sup>44</sup> **Le manque de services et de réseaux, tels que l'aide humaine (par exemple, l'assistance personnelle<sup>45</sup>), l'interprétation en langue des signes et les transports accessibles, empêche les jeunes personnes handicapées de participer à des événements, des consultations et des ateliers.**

Au niveau politique, bien que la législation affirme souvent l'égalité des droits et des chances, le soutien pratique des institutions de l'État est inadéquat. Les entités étatiques perçoivent souvent l'engagement auprès des jeunes personnes handicapées comme une responsabilité sociale discrétionnaire plutôt que comme une obligation. Si les Nations Unies facilitent parfois la participation des jeunes personnes handicapées et leur apportent leur soutien, il n'y a pas d'efforts systématiques de la part des Nations Unies et des organismes gouvernementaux pour garantir leur participation active à la prise de décision.

#### 4.7. Absence de financement durable

**L'un des principaux défis à relever est le manque de fonds destinés aux jeunes personnes handicapées, en particulier dans les pays du Sud et les pays à faible revenu.**<sup>46</sup> Cette pénurie entrave la création et le maintien d'organisations dirigées par des jeunes et limite l'engagement des jeunes personnes handicapées auprès des organisations de jeunesse traditionnelles. Si certains mouvements de jeunesse ont réussi à collaborer efficacement avec des jeunes personnes handicapées grâce au soutien de l'ONU, ces collaborations manquent souvent de durabilité en raison de la pénurie générale de fonds dans les mouvements de jeunesse. Par conséquent, l'intention de renforcer l'engagement des jeunes personnes handicapées diminue lorsque les projets spécifiques et les fonds correspondants prennent fin. Le volontariat non rémunéré reste la principale voie d'engagement pour les jeunes personnes handicapées.



*Il y a beaucoup de jeunes qui arrivent, j'arrive avec de grandes innovations, de grandes idées. D'autres créent leur propre organisation. Ils devraient chercher, en partenariat avec eux, à les soutenir et à les aider à se développer également.*  
(Jeune, Kenya)



**Les OPH dirigées par des jeunes sont confrontées à une importante disparité de financement par rapport aux OPH bien établies et dirigées par des adultes.** Cette disparité fait que les OPH sont perçues comme des gardiens en concurrence avec les organisations dirigées par des jeunes pour l'obtention de financements, ajoutées au fait qu'elles sont réticentes à partager leurs ressources et leur autorité. Ce scénario oblige les jeunes à s'engager auprès d'organisations plus importantes, dirigées par des adultes, ainsi qu'auprès ONG, détournant ainsi des ressources qui pourraient autrement soutenir des initiatives dirigées par des jeunes. Dans l'idéal, des fonds devraient être alloués aux organisations dirigées par des jeunes afin de renforcer leurs capacités et de donner la priorité à des programmes centrés sur les jeunes. Cependant, les fonds aboutissent souvent à des organisations qui n'accordent pas la priorité aux organisations des jeunes ou qui ne les comprennent pas. Les contraintes financières empêchent également les organisations de jeunes d'adopter les mesures d'accessibilité nécessaires, telles que l'interprétation en langue des signes, l'interprétation pour sourds et aveugles, le sous-titrage codé et l'interprétation simultanée.

<sup>44</sup> Haut-Commissariat aux droits de l'homme, Dispositifs de soutien favorisant l'inclusion des personnes handicapées dans la société et permettant aussi de construire en mieux pour l'avenir après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), A/HRC/52/52, 2023.

<sup>45</sup> L'assistance personnelle fait référence à l'aide humaine dirigée par l'utilisateur et disponible pour une personne handicapée et constitue un outil pour une vie indépendante. Comité des droits des personnes handicapées, Observation générale n° 5 (2017) sur l'autonomie de vie et l'inclusion dans la société, 2017, para. 16(d).

<sup>46</sup> En général, les États allouent très peu de budget à l'inclusion du handicap, en particulier dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. Voir Alexandre Cote et Meenakshi Balsubramanian, The new normal : Getting governments to spend (more and better) for (inclusion) of all persons with disabilities, Centre for Inclusive Policy (CIP) et CBM Australia, 2020, ► [www.internationaldisabilityalliance.org/budget-advocacy-for-a-new-normal](http://www.internationaldisabilityalliance.org/budget-advocacy-for-a-new-normal).

#### 4.8. Obstacles à une représentation adéquate

La représentation inadéquate des jeunes personnes handicapées freine leur participation aux processus de prise de décision, ce qui se traduit par une visibilité réduite sur diverses plateformes. Ce manque de représentation est particulièrement visible au sein des organisations de jeunes, où l'absence de jeunes personnes handicapées, en particulier dans les rôles de direction, limite l'engagement constructif des jeunes. En outre, dans certains cas, les structures de direction des organisations de jeunesse sont composées de personnes nettement plus âgées que la tranche d'âge conventionnelle des jeunes, certaines ayant même atteint la quarantaine. Ceci freine l'évolution vers une approche plus centrée sur les jeunes, créant, par conséquent, une lacune importante dans la compréhension et le traitement des questions spécifiques aux jeunes et décourage l'engagement actif des jeunes personnes handicapées.

Les OPH dirigées par des adultes, bien qu'engagées dans la promotion des droits et de l'inclusion des personnes handicapées, ne saisissent souvent pas l'esprit des initiatives menées par les jeunes. Elles peuvent jouer un rôle décisif dans le mentorat des jeunes, en partageant avec eux des connaissances précieuses sur la vie et en les intégrant dans les processus de prise de décision. Néanmoins, leurs processus reflètent souvent un cadre plus structuré verticalement et, peut-être, plus rigide, principalement axé sur l'éducation et la formation des jeunes.

Le fossé générationnel au sein de ces organisations apparaît comme une préoccupation importante et révèle une divergence d'opinions et de visions entre les représentants les plus jeunes et les plus âgés. Les jeunes répondants ont exprimé leur scepticisme à l'égard du soutien des membres seniors à leurs initiatives. Ils perçoivent un manque de confiance dans leur potentiel de réussite et dans le contrôle exercé par les dirigeants adultes. Ils ont également souligné l'incapacité des OPH dirigés par les adultes à leur offrir des opportunités de participation significatives. Plus précisément, les membres seniors, étant dans une position plus avantageuse, occupent souvent des sièges dans les réunions et les comités. Cela limite la participation des jeunes membres aux processus décisionnels, aux réunions à plus grande échelle et aux espaces de plaidoyer.

“

*Si je parle au nom d'une organisation et que l'organisation n'est pas d'accord avec moi, en disant c'est un membre de mon organisation, mais je ne suis pas d'accord, cela peut nuire davantage à la cause que si vous aviez exprimé votre propre opinion.*  
(Jeune, Géorgie)

”



Les jeunes répondants plaident pour une diversification des représentants des OPH afin d'élargir leurs possibilités de participation. Ils expriment le désir de créer leurs propres organisations ou sections de jeunes, mais estiment souvent que leurs besoins en matière d'orientation et d'autres formes de soutien ne sont pas satisfaits par les dirigeants de l'organisation. Un changement de paradigme s'impose, d'une perspective centrée sur les adultes à une approche plus inclusive des jeunes. Ce changement devrait valoriser et nourrir l'autonomie et les capacités d'innovation des jeunes personnes handicapées. L'aspiration à un activisme indépendant est manifeste, reflétant le désir d'un plaidoyer autonome, non lié aux cadres conventionnels des organisations dirigées par des adultes.

**En termes de représentation, certains groupes de jeunes personnes handicapées sont mieux représentés que d'autres, en particulier au sein des entités des Nations Unies et des plateformes gouvernementales.**

Un consensus parmi les participants suggère que les jeunes personnes handicapées physiques ont tendance à être mieux représentés. De même, les jeunes ayant de handicaps visuels sont mieux représentés, bien que les malvoyants le soient davantage que les aveugles. Toutefois, la représentation des jeunes ayant de handicaps auditifs est mitigée. Ils sont souvent considérés comme mieux représentés, mais l'analyse approfondie révèle que la communauté sourde pourrait être sous-représentée.

En revanche, la représentation de certains groupes de jeunes personnes handicapées fait cruellement défaut. Les jeunes atteints de déficience intellectuelle, de troubles du développement et d'autisme sont souvent relégués. Ainsi, leur représentation se fait généralement par l'intermédiaire des parents ou des prestataires de services. Cette absence de représentation directe découle de l'opinion largement répandue selon laquelle ces groupes pourraient avoir des difficultés à communiquer clairement ou à contribuer de manière significative à la prise de décision. En outre, les jeunes ayant des handicaps psychosociaux, de surdi-cécité ou d'albinisme sont à peine représentés. Les personnes ayant de l'albinisme sont confrontées à un débat permanent sur la question de savoir si l'albinisme doit être classé comme un handicap, ce qui complique encore leur représentation. L'intersectionnalité joue également un rôle essentiel dans la représentation : le sexe, l'orientation sexuelle, l'appartenance ethnique et le statut socio-économique s'entrecroisent avec le handicap, amplifiant ainsi souvent les obstacles à une représentation significative dans la prise de décision.

“

*Mais ce qui me gêne un peu, c'est que les personnes ayant d'un retard de développement global, comme moi, ont l'impression de ne pas être suffisamment représentées. Nous n'avons pas de voix. J'ai parlé à des hommes politiques, mais je pense que les Nations Unies devraient également sensibiliser la société des Nations Unies à ce problème.*

*(Jeune, ONG internationale)*

”

“

*Plus les conditions de discrimination sont nombreuses, plus il est difficile pour une personne d'être intégrée dans les processus de prise de décision.*

*(Équipe de pays des Nations Unies, Guatemala)*

”

Une approche intersectionnelle, holistique, inclusive et dotée de ressources suffisantes devrait permettre de remédier aux disparités existantes et de favoriser un cadre de représentation plus équitable.



Crédit photo : © PNUD Guatemala / Fernanda Zelada.

#### 4.9. Obstacles juridiques et politiques

Des obstacles juridiques et politiques entravent la participation des jeunes personnes handicapées. Les lois et politiques existantes sont souvent en deçà des normes internationales en matière de droits de l'homme, y compris la CDPH. Cette situation limite l'accès des jeunes personnes handicapées aux droits, aux opportunités et aux protections. En outre, l'inadéquation des dispositions juridiques se manifeste souvent par l'absence de lois antidiscriminatoires ou de mandats en matière d'accessibilité, ce qui perpétue les inégalités systémiques.

La discrimination en droit, en particulier à l'encontre des femmes et des personnes LGBTQI+, est un problème flagrant. Si certains pays s'intéressent aux droits des femmes, l'intersection du genre et du handicap n'est souvent pas prise en compte. Il en va de même pour les droits des personnes LGBTQI+, qui sont souvent mal protégés par la loi. Bien que certains pays reconnaissent les questions de handicap dans leur cadre juridique, la reconnaissance spécifique des différents besoins d'assistance de la communauté des personnes handicapées reste souvent absente des lois sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Par exemple, la participation des migrants handicapés est limitée dans plusieurs pays en raison de lacunes législatives et politiques. L'absence d'un cadre juridique global englobant tous les aspects de la diversité au sein de la communauté des personnes handicapées exacerbe la discrimination.

Le déni et la restriction de la capacité juridique affectent de manière significative l'exercice des droits des jeunes personnes handicapées. **Dans de nombreux pays, les jeunes personnes handicapées de plus de 18 ans, en particulier ceux qui ont de handicaps intellectuels et psychosociaux, peuvent voir leur capacité juridique limitée et donc ne pas être libres d'exercer leur droit de participer aux affaires publiques.** En outre, ils peuvent se voir refuser le droit de voter, de se présenter à une élection, de signer un contrat ou de vivre de manière indépendante dans la communauté, ce qui est contraire aux exigences de la CDPH.

La mise en pratique des lois pose d'autres problèmes. Même lorsqu'il existe une législation sur le handicap, l'absence de mise en œuvre pratique de ces lois constitue un obstacle majeur. Cela se manifeste par la difficulté d'appliquer les règlements concernant l'accessibilité des infrastructures et les dispositions visant à faciliter la participation des personnes handicapées à la prise de décision. En outre, l'application des lois et des règlements varie souvent entre les zones urbaines et rurales, sachant que ces dernières sont confrontées à des défis plus importants. Les jeunes interrogés ont souligné qu'ils se fiaient souvent aux jugements personnels des autorités plutôt qu'à la législation, insistant sur la nécessité d'un contrôle strict et de l'allocation de ressources suffisantes pour garantir l'application de la loi.

“

*Ma pratique est que si nous voulons changer la décision du gouvernement, nous devons protester.*

*(Jeune, Géorgie)*

”

**En ce qui concerne les Nations Unies, les représentants des équipes des Nations Unies dans les pays ont identifié un manque de réglementations spécifiques pour renforcer la participation des jeunes personnes handicapées. La nature temporaire de certaines initiatives, comme la création de conseils consultatifs liés à des projets spécifiques, limite l'engagement durable avec les jeunes personnes handicapées.** Le fait que la CDPH ne mette pas l'accent sur les jeunes contribue également à cette lacune. Les personnes interrogées dans les différents groupes de participants ont souligné la nécessité d'une réglementation plus directe de l'ONU pour contrôler et suivre le travail et les programmes destinés aux jeunes personnes handicapées ou les impliquant. Le manque de suivi et d'évaluation aux niveaux mondial et local au sein des entités de l'ONU souligne une lacune cruciale dans la garantie d'un engagement constructif des jeunes personnes handicapées.

## 5. Soutenir l'engagement constructif des jeunes personnes handicapées : Qu'est-ce qui marche ?



Crédit photo : © FNUNAP Mozambique / Mbuto Machili.

Dans ce chapitre, nous nous penchons sur les stratégies et les approches prometteuses qui visent à soutenir les jeunes personnes handicapées sur la voie d'une participation effective à la prise de décision. Garantir une telle participation va au-delà de la simple inclusion, car ceci implique de remodeler les systèmes, les environnements et les mentalités afin de reconnaître et d'amplifier la voix des jeunes personnes handicapées. En explorant les pratiques existantes et les idées des participants à la recherche, ce chapitre aborde les diverses stratégies d'engagement permettant aux jeunes personnes handicapées d'influencer les décisions qui ont un impact sur leur vie. Les personnes interrogées, issues de divers groupes de participants, ont identifié les facteurs qui influencent positivement la participation significative des jeunes personnes handicapées aux processus de prise de décision au sein des gouvernements et des Nations Unies, en partageant des idées tirées de leur expérience de la vie réelle.

## **Identifier les priorités pour renforcer la participation des jeunes personnes handicapées**

Les réponses des jeunes personnes handicapées à l'enquête montrent qu'ils ont besoin d'une participation plus active et d'une meilleure reconnaissance dans la société. En réponse à une question ouverte sur les problèmes les plus importants qui doivent être abordés pour réaliser leurs droits, ils mettent l'accent sur l'engagement dans la prise de décision, indiquant l'importance de faire entendre leur voix sur les questions pertinentes. En outre, ils appellent à une prise de conscience de la société et à une information sur les droits, soulignant la nécessité d'une transformation culturelle de la perception du handicap. L'éducation, y compris l'enseignement supérieur et les possibilités d'emploi, y compris la formation professionnelle et la réadaptation, sont considérées comme des étapes essentielles vers l'inclusion. Enfin, le renforcement des capacités et l'autonomisation sont considérés comme importants pour promouvoir l'autosuffisance et faire en sorte que les jeunes personnes handicapées disposent des ressources et des compétences nécessaires pour défendre leurs droits et contribuer utilement à la vie de leur communauté.

Interrogés sur le renforcement de l'implication des jeunes personnes handicapées dans les processus de prise de décision, la priorité absolue pour ce groupe est la sensibilisation à leurs droits, avec une préférence significative de 43,9 %. Viennent ensuite l'adoption de politiques ou de procédures inclusives (13,7 %) et l'implication des jeunes dans la planification en tant que partenaires ou dirigeants (9,8 %). La préférence marquée pour la sensibilisation reflète le besoin crucial d'une compréhension et d'une reconnaissance plus larges des droits et des capacités des jeunes personnes handicapées.

En revanche, à la même question, les employés des Nations Unies et les fonctionnaires donnent la priorité à l'adoption de politiques ou de procédures inclusives, avec respectivement 34,5 % et 27,5 %, suivie par la sensibilisation aux droits des jeunes personnes handicapées. L'accord entre ces deux groupes sur l'adoption de politiques ou de procédures inclusives montre une compréhension commune des changements structurels nécessaires. Toutefois, l'importance moindre accordée à la sensibilisation par les employés des Nations Unies et du gouvernement par rapport aux jeunes personnes handicapées indique une possible lacune dans la reconnaissance des obstacles sociétaux immédiats auxquels ces derniers sont confrontés.

### **5.1. Assurer une consultation étroite avec les jeunes personnes handicapées**

Dans le continuum de l'engagement des jeunes, la consultation constitue une étape préliminaire. La consultation fait référence au processus par lequel les gouvernements ou les agences des Nations Unies recherchent des conseils, des opinions et des perspectives auprès de différentes parties prenantes, avant de prendre une décision concernant une politique, un programme ou une initiative. Si les individus sont sollicités pour apporter leur contribution, ils ne participent pas nécessairement à la prise de décision. La consultation reste le principal moyen de recueillir les points de vue du public. De même, les organisations de consultations pour certains projets et processus restent une approche viable. Par exemple, un indicateur crucial pour la mise en œuvre de l'UNDIS est la consultation des OPH. Afin d'éviter tout symbolisme, qui pourrait donner aux jeunes le sentiment d'être exploités simplement pour approuver des plans préexistants, il est important que ces consultations soient menées avec un haut degré de responsabilité et de transparence. Cela permet de s'assurer que les voix des jeunes personnes handicapées sont réellement prises en compte et non pas seulement superficiellement reconnues.

**Pour que les consultations aient un sens, il est essentiel d'impliquer les jeunes personnes handicapées à chaque phase - de la planification et de la conception à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation. En outre, les consultations avec les jeunes personnes handicapées ne devraient pas être centrées uniquement sur les questions relatives au handicap ou à la jeunesse, mais être étendues à tous les domaines, car il n'y a pas de domaine de la vie qui n'ait pas d'impact sur les jeunes personnes handicapées.** Il est également

important de reconnaître la diversité des personnes handicapées et de veiller à ce que les consultations reflètent cette diversité afin d'obtenir des points de vue plus nuancés. L'accessibilité est fondamentale pour la participation active de tous les individus, quel que soit leur handicap. En outre, le fait d'associer les jeunes personnes handicapées à l'élaboration des processus de consultation peut favoriser un sentiment de copropriété, ce qui enrichit le processus. Cet effort de collaboration permet non seulement d'améliorer le processus de consultation, mais aussi de responsabiliser les jeunes personnes handicapées, ce qui se traduit par une prise de décision mieux informée et plus efficace.

## 5.2. Favoriser les possibilités de dialogue

L'établissement de canaux réguliers pour des engagements directs, à la fois en ligne et hors ligne, entre les jeunes personnes handicapées et les membres du personnel des gouvernements et des entités de l'ONU, y compris le personnel de haut niveau, est une étape cruciale vers l'engagement constructif. Des interactions continues peuvent contribuer à renforcer la compréhension mutuelle et l'alignement sur les questions clés, tout en favorisant une culture d'inclusion et de participation. Ces canaux peuvent prendre la forme de réunions programmées, d'assemblées générales ou d'engagements virtuels où les jeunes peuvent ouvertement faire part de leurs préoccupations, de leurs idées et de leurs suggestions. Ces canaux peuvent être animés par des points focaux pour la jeunesse ou le handicap. En outre, le fait que des cadres supérieurs participent à ces dialogues souligne l'importance accordée aux contributions des jeunes personnes handicapées et peut conduire à des idées plus exploitables et à des relations plus solides entre toutes les parties concernées.

La promotion de plateformes inclusives, telles que des conseils, des forums ou des plateformes virtuelles, est un autre impératif pour favoriser les possibilités de dialogue. Ces plateformes devraient être adaptées pour tenir compte des différents besoins des jeunes personnes handicapées. Les forums qui englobent la diversité et permettent aux jeunes de partager leurs propres expériences, en particulier dans des domaines tels que l'accessibilité et la communication, constituent un terrain fertile pour l'échange d'informations, l'établissement de priorités et le soutien à la croissance naissante de leurs organisations. Ces plateformes permettent aux jeunes personnes handicapées de s'engager dans les processus de prise de décision. En créant un environnement propice, les jeunes sont non seulement en mesure d'exprimer leurs préoccupations et leurs idées, ainsi que de participer activement à l'élaboration de politiques et d'initiatives qui ont un impact direct sur leur vie.



### **Népal :** **Promouvoir une gouvernance locale inclusive**

Depuis 2018, ONU Femmes au Népal dirige un programme conjoint de l'UNPRPD axé sur l'intégration de la sensibilité au genre et au handicap au sein de la gouvernance locale. En collaboration avec diverses agences de l'ONU, ce programme implique les femmes et les jeunes personnes handicapées dans le plaidoyer en faveur d'une planification et d'une budgétisation inclusives au sein des cadres de gouvernance locale dans le Népal fédéral.

L'initiative éduque et engage les participants sur les normes internationales, les lois nationales et les structures de gouvernance afin de contribuer activement aux processus de planification et de budgétisation locaux. L'ONU Femmes a mis en place des plateformes de dialogue locales pour permettre des interactions significatives entre ces personnes et les fonctionnaires locaux, en plaidant pour une budgétisation sensible au genre et au handicap. Cet effort s'est traduit par une augmentation du budget et de l'allocation de programmes pour les personnes handicapées dans des unités de gouvernement local sélectionnées dans les provinces de Sudurpaschim et de Karnali, marquant ainsi une étape vers une gouvernance plus inclusive.



## **Vietnam : Faire progresser l'inclusion du handicap dans les programmes de la jeunesse**

Au Vietnam, le programme UNPRPD, fruit d'une collaboration entre l'UNFPA, le Programme des Nations Unies Pour le développement (PNUD) et l'UNICEF, a permis de renforcer les capacités des fonctionnaires et des organisations de personnes handicapées afin d'être en mesure de participer aux dialogues sur les politiques. Cet engagement a contribué à l'élaboration de la Stratégie nationale sur le développement de la jeunesse 2021-2030 et du Plan d'action national sur les soins de santé sexuelle et reproductive pour les adolescents et les jeunes 2020-2025. En outre, le programme a facilité la participation des organisations de personnes handicapées à la révision de la loi sur les personnes handicapées, en mettant l'accent sur les services de santé sexuelle et reproductive et l'éducation sexuelle complète. Les composantes du renforcement des capacités ont ciblé les femmes, les filles, les adolescents, les jeunes et les groupes sous-représentés au sein de la communauté des personnes handicapées afin de mieux s'engager dans le plan national de développement socio-économique.

En outre, le programme a lancé plusieurs activités visant à promouvoir les droits des jeunes personnes handicapées en matière de santé sexuelle et reproductive au Vietnam. Il comprenait la formation de groupes consultatifs de jeunes dans différentes régions pour plaider en faveur d'un meilleur accès aux services d'éducation sexuelle complète, d'apprentissage des compétences de la vie et de santé sexuelle et reproductive. Des espaces sûrs ont été créés pour soutenir les droits des jeunes marginalisés, en particulier ceux handicapés. L'un des principaux objectifs était de donner aux jeunes personnes handicapées les moyens de prendre des décisions éclairées sur leurs droits en matière de santé sexuelle et reproductive. Pour entrer en contact avec les jeunes personnes handicapées s'identifiant comme LGBTQI+, le programme a collaboré avec des activistes des questions de genre et des LGBTQI+, en engageant un leader de la communauté des jeunes sourds s'identifiant comme LGBTQI+. En 2023, des lignes directrices ont été élaborées en matière de santé sexuelle et reproductive et d'éducation sexuelle, afin de répondre aux défis particuliers auxquels sont confrontés les jeunes personnes handicapées LGBTQI+.

### **5.3. Inviter les jeunes personnes handicapées impliqués dans les structures de coordination et de conseil**

Inviter les jeunes leaders handicapés à rejoindre divers groupes au sein des structures gouvernementales ou onusiennes est une étape positive vers un meilleur engagement. En les intégrant dans des conseils consultatifs, des conseils et des comités, les jeunes ont l'occasion de partager leurs idées et leurs préoccupations, ainsi que de jouer un rôle de premier plan dans la prise de décision, selon la nature de la structure. Cette participation leur permet également d'acquérir de nouvelles compétences et une expérience professionnelle. Lorsqu'un jeune handicapé a l'occasion de participer à un conseil ou à un comité, non seulement il motive d'autres jeunes personnes handicapées, mais il crée également un précédent en leur attribuant des places dans des rôles similaires à l'avenir.

Ces structures peuvent fonctionner de différentes manières. Elles peuvent être spécifiques aux jeunes ou inclure des jeunes. Certaines peuvent se réunir pour une courte période afin de donner des conseils sur une question spécifique, tandis que d'autres peuvent former des partenariats à long terme,

fournissant des conseils sur de nombreux aspects du travail de l'agence au fil du temps. La façon dont les jeunes et les adultes travaillent ensemble dans ces groupes peut également varier. Certains groupes peuvent être organisés et guidés par des adultes, offrant ainsi un environnement structuré aux jeunes pour qu'ils puissent apporter leur contribution. D'autres groupes peuvent être dirigés par des jeunes, les adultes étant présents pour apporter leur soutien en cas de besoin. Pour garantir un partage du pouvoir efficace, il est impératif que les voix traditionnellement dominantes des adultes et des personnes non handicapées s'effacent pour laisser la place aux jeunes personnes handicapées.

“

*Je tiens à dire que lorsqu'ils ont commencé à me choisir, lorsque j'ai rempli un formulaire de candidature pour le Conseil du défenseur public et que d'autres y sont entrés sur ma recommandation, il s'agissait d'une bonne pratique dans le sens où il y a maintenant toujours un jeune handicapé au sein du conseil consultatif. Il en va de même pour les Nations Unies, c'est-à-dire que lorsqu'elles ont commencé à me proposer quelque chose, d'autres jeunes actifs sont apparus et aujourd'hui, on leur propose également quelque chose de ce genre. Je ne vois pas de meilleure pratique que celle-là.*

*(Représentant de l'OPH, Géorgie)*

”



## **Kirghizistan : Intégration du handicap dans le Conseil consultatif de la jeunesse des Nations Unies**

En juin 2023, l'équipe de pays des Nations Unies au Kirghizistan a créé le Conseil consultatif de la jeunesse (CCJ) afin d'améliorer l'engagement des jeunes dans les activités des Nations Unies dans le pays.<sup>47</sup> L'objectif du Conseil consiste à conseiller l'équipe nationale au sujet de l'implication des jeunes et à aider à l'intégration des perspectives et des droits des jeunes dans les stratégies et les programmes de l'ONU. Il vise à répondre aux besoins et aux préoccupations des jeunes et à les impliquer dans l'avancement de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Le Conseil compte 12 jeunes activistes sélectionnés sur la base de divers facteurs, notamment le sexe, le handicap, la situation géographique et l'appartenance ethnique. Le conseil comprend trois jeunes personnes en situation de handicap.

Le Conseil consultatif de la jeunesse concentre sur la création d'une société inclusive au Kirghizistan, en impliquant et en renforçant les capacités des jeunes, y compris ceux qui sont handicapés, dans les processus de prise de décision et dans le développement des politiques et des programmes qui les concernent. Le conseil a deux objectifs principaux, à savoir promouvoir l'inclusion des jeunes et l'inclusion des personnes handicapées. Les trois membres handicapés jouent un rôle crucial dans la défense et la promotion des droits de l'homme des jeunes personnes handicapées, y compris la promotion de l'égalité et de la non-discrimination, l'accès physique et l'accès à l'information. En incluant des membres d'origines diverses, le Conseil promeut l'inclusion dans le pays concerné, en s'assurant que tous les jeunes ont une voix dans l'élaboration des politiques et des programmes qui ont un impact sur leur vie.

<sup>47</sup> Nations Unies, République kirghize, Nouvelles passionnantes : Aujourd'hui, l'équipe de pays des Nations Unies au Kirghizistan a mis en place un Conseil consultatif de la jeunesse, 7 juillet 2023, ► <https://kyrgyzstan.un.org/en/239151-exciting-news-today-united-nations-country-team-kyrgyzstan-established-youth-advisory-board>.



## **Guatemala : L'inclusion des jeunes personnes handicapées dans le Conseil consultatif sur les droits des personnes handicapées**

En août 2022, l'équipe de pays des Nations Unies a créé un conseil consultatif sur les droits des personnes handicapées.<sup>48</sup> Ce Conseil consultatif a commencé ses activités, alignant ses efforts sur l'indicateur 5 de l'UNDIS et la CDPH. L'objectif principal du Conseil est de créer une plateforme qui favorise le dialogue et la collaboration active entre l'équipe de pays des Nations Unies au Guatemala et les OPH. Douze OPH participent au Conseil consultatif, chacune étant représentée par un délégué principal et un suppléant. Bien qu'il n'y ait pas d'espace officiellement réservé aux organisations de jeunes personnes handicapées, des efforts ont été faits pour encourager la participation de jeunes personnes handicapées parmi les représentants.

### **Conseil consultatif pour l'intégrité de l'ONUSD**

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUSD) engage 25 jeunes gens talentueux, intéressés et expérimentés dans le domaine de l'autonomisation des jeunes, du développement durable, de l'intégrité, de l'éthique et de la lutte contre la corruption, en tant que membres de leur conseil consultatif sur l'intégrité « YouthLED » pour l'initiative GRACE (Global Resource for Anti-Corruption Education and Youth Empowerment)<sup>49</sup>. Ils fournissent des informations en retour et des contributions à diverses initiatives anti-corruption de l'ONUSD.

Deux membres du conseil d'administration sont de jeunes personnes handicapées qui militent également en faveur de l'inclusion des personnes handicapées. Leur participation à la création de produits de connaissance est une pratique courante, adaptée à leur emploi du temps et à leurs intérêts. Un exemple est le développement de la boîte à outils YouthLED de l'ONUSD, une ressource écrite par et pour les jeunes. Dans ce projet, ces membres du conseil d'administration ont contribué de manière significative à la rédaction de la boîte à outils. Ils ont utilisé leurs expériences personnelles pour transmettre des connaissances sur la façon avec laquelle le handicap se croise avec les questions de corruption, enrichissant ainsi le contenu avec leurs perspectives et leurs idées.

## **5.4. Inviter les jeunes personnes handicapées dans les structures de programmes et de projets**

Inviter les jeunes personnes handicapées dans les structures des programmes et des projets est un autre moyen stratégique de favoriser leur participation effective à la prise de décision. L'intégration des jeunes personnes handicapées dans la planification et la réalisation des projets garantit que leurs perspectives et besoins uniques sont pris en compte, ce qui conduit à des résultats plus accessibles et bénéfiques pour tous. En participant activement aux comités de pilotage et à d'autres structures de projet, les jeunes personnes handicapées peuvent influencer l'ordre du jour, plaider en faveur des aménagements nécessaires et veiller à ce que les programmes soient réellement inclusifs. Cette approche leur permet non seulement de se prendre en charge, mais aussi d'enrichir les programmes et les projets de points de vue divers, ce qui favorise l'innovation et l'amélioration de l'efficacité.

<sup>48</sup> ► <https://guatemala.un.org/es/210508-consejo-consultivo-derechos-de-personas-con-discapacidad>.

<sup>49</sup> ► <https://grace.unodc.org/grace/en/youth-empowerment/YouthLED.html>.



## **Monténégro : Faire progresser l'inclusion grâce à un engagement constructif des jeunes**

Le programme de l'UNPRPD au Monténégro, qui se concentre sur la désinstitutionnalisation<sup>50</sup> et le développement de services communautaires, soutient les agences de l'État et les OPH pour faire avancer la mise en œuvre de la CDPH. Le programme facilite la participation significative de diverses organisations de personnes handicapées dans toutes ses activités et phases. Ceci inclut l'engagement avec des organisations représentant des groupes sous-représentés tels que les personnes ayant un handicap intellectuel ou psychosocial, les femmes, les jeunes et les enfants handicapés, y compris l'Association des jeunes personnes handicapées du Monténégro (AJHM) et l'Initiative des jeunes personnes handicapées de Boka.

La gouvernance au sein du programme de l'UNPRPD est orchestrée par un comité de pilotage qui intègre diverses ODH nationales, garantissant leur engagement dans l'orientation des activités du projet. Ce comité comprend un mélange de membres du gouvernement et de la société civile, y compris une OPH dirigée par des jeunes. En outre, un consortium de sept OPH au sein du programme de l'UNPRPD, dont deux organisations dirigées par des jeunes, s'est lancé dans une initiative visant à évaluer le niveau d'inclusion des personnes handicapées et le respect de leurs droits au sein de l'équipe de l'ONU au Monténégro.



## **Bolovie : U-report sur les droits des enfants et des adolescents handicapés**

U-Report est un outil de messagerie mobile open-source et un système de collecte de données développé par l'UNICEF pour améliorer l'engagement des jeunes. En Bolivie, l'UNICEF a utilisé l'outil U-Report aux côtés d'organisations de personnes handicapées et de représentants de jeunes personnes handicapées afin de recueillir des informations sur la perception qu'ont les enfants, les adolescents et les jeunes personnes handicapées de leurs droits.<sup>51</sup> Un comité d'adolescents et de jeunes personnes handicapées a été formé pour élaborer le questionnaire avec l'équipe, fournir des conseils sur la langue et le format et aider à la diffusion de l'enquête et de ses résultats. Cette initiative a eu lieu en octobre 2022 et a vu la participation de 403 enfants, adolescents et jeunes personnes handicapées. Les données recueillies, qui couvraient l'ensemble de la Bolivie, ont mis en évidence les lacunes auxquelles ces personnes sont confrontées dans l'exercice de leurs droits, la discrimination, les préjugés et la stigmatisation sociale étant les principaux obstacles identifiés. L'intégration d'outils numériques tels que U-Report par l'UNICEF représente une avancée de grande envergure dans l'amplification de la voix des jeunes, en particulier de ceux qui sont handicapés.

### **5.5. Favoriser les partenariats et la collaboration**

Nouer des partenariats et des collaborations entre jeunes et adultes est un aspect crucial d'un engagement constructif des jeunes. Ce type de partenariats permet de remettre en question les dynamiques de pouvoir existantes, de responsabiliser les jeunes et s'instaurer la confiance. En collaborant avec des organisations de jeunesse, les gouvernements et les Nations Unies peuvent

<sup>50</sup> La désinstitutionnalisation comprend des processus interconnectés qui visent à redonner aux personnes handicapées l'autonomie, le choix et le contrôle de la manière, du lieu et des personnes avec lesquelles elles décident de vivre, notamment en mettant fin à la détention des personnes handicapées dans des établissements de soins sociaux et de santé mentale. Voir, Comité des droits des personnes handicapées, Lignes directrices sur la désinstitutionnalisation, y compris dans les situations d'urgence, 2022.

<sup>51</sup> U-Report, UNICEF Bolivie. ► <https://bolivia.ureport.in/story/1056/>.

s'assurer que leurs initiatives soient en phase avec les expériences réelles de ceux qu'ils visent à servir, renforçant ainsi l'impact et la pertinence de leurs efforts. Par conséquent, travailler avec des organisations de jeunesse dirigées par des personnes handicapées ou incluant des personnes handicapées peut permettre aux gouvernements et à l'ONU de mieux comprendre leurs demandes et leurs besoins, de défendre leurs droits et de mieux remplir le mandat de leur établissement.

L'implication des jeunes personnes handicapées est considérablement renforcée lorsqu'ils sont affiliés à des organisations de jeunesse, agissant en leur nom ou avec leur soutien. De même, les activités et les contributions des organisations et des réseaux de jeunes personnes handicapées peuvent augmenter grâce à des partenariats établis avec des organisations de personnes handicapées bien ancrées, lesquelles accordent la priorité à un engagement constructif des jeunes, financent des programmes pour les jeunes et accordent des sous-subsidies à des initiatives menées par des jeunes.



### **Bangladesh :** **Partenariat avec les jeunes personnes handicapées**

Au Bangladesh, le PNUD a lancé une initiative visant à répondre aux besoins multiples des jeunes personnes handicapées. Cette initiative vise non seulement à renforcer le dialogue entre les décideurs et les parties prenantes grâce à l'avancement des connaissances et des preuves, mais aussi à offrir une formation adaptée en matière de compétences non techniques. Un partenaire clé dans cette entreprise est l'organisation dirigée par des jeunes, Physically Challenged Development Foundation, qui a joué un rôle déterminant dans la conduite de recherches, la mise en œuvre de programmes de formation et la facilitation de discussions approfondies avec les décideurs politiques et d'autres parties prenantes. La collaboration avec une entité dirigée par des jeunes a un double objectif : tirer parti de leur expertise tout en renforçant leur capacité organisationnelle, ce qui les aide à établir une présence notable.

L'initiative a permis de réduire le fossé entre les jeunes personnes handicapées et les décideurs politiques, en stimulant des dialogues productifs sur une myriade de questions. En entremêlant la diffusion des connaissances, l'amélioration des compétences et le discours politique, une plateforme synergique a vu le jour, ce qui a contribué à l'autonomisation holistique des jeunes personnes handicapées. Ce projet souligne l'importance d'un engagement constructif, en élevant les voix et les aspirations des jeunes personnes handicapées, agissant ainsi comme un catalyseur pour leur autonomisation.



### **Jordanie :** **Recherche collaborative avec de jeunes personnes handicapées**

En Jordanie, le programme Gender and Adolescence : Global Evidence (GAGE)<sup>52</sup> a été lancé dans le cadre d'un projet de recherche participative impliquant des jeunes personnes handicapées. Cette initiative a utilisé la recherche par les pairs et la photographie participative comme outils innovants pour mieux comprendre l'évolution des capacités des adolescents au fil du temps. Les adolescents et leurs pairs ont participé à la capture du récit, ce qui a permis de mieux comprendre leurs trajectoires. En intégrant les expériences vécues et les points de vue des jeunes, en particulier de ceux qui sont handicapés, cette initiative en Jordanie affirme l'essence de la recherche inclusive pour mieux comprendre le développement des adolescents.

<sup>52</sup> Gender And Adolescence: Global Evidence, ► [www.gage.odi.org/](http://www.gage.odi.org/).

La méthodologie Bloc par bloc est un autre outil précieux utilisé pour favoriser l'engagement actif des jeunes personnes handicapées dans la conception participative en Jordanie.<sup>53</sup> Développée en collaboration entre UN-Habitat, Mojang et Microsoft, cette approche exploite la participation numérique et l'implication des communautés dans les processus de planification et de conception. L'ONU-Habitat a utilisé cette méthode pour la conception d'un parc à Marka, Amman, où les enfants et les jeunes participants handicapés ont pu comprendre les besoins de chacun et en tenir compte lors de la conception du parc. Des rampes d'accès et des jeux inclusifs ont ainsi été ajoutés. Cette approche innovante garantit une méthodologie ascendante, amplifiant les voix de la communauté et incorporant diverses perspectives dans le processus de conception.



### **Argentine :** **Les jeunes personnes sourdes en tant que créateurs de contenu et public pour faire progresser l'éducation sexuelle complète (ESC)**

En Argentine, l'UNFPA a lancé une initiative visant à promouvoir l'éducation sexuelle complète parmi les adolescents et les jeunes de la communauté sourde, en utilisant la langue des signes argentine (LSA) pour l'engagement. Une série de vidéos, créées par et pour les jeunes personnes sourdes, est conçue afin de déclencher des discussions sur l'éducation sexuelle dans divers contextes tels que les écoles, les centres de jeunes et les clubs.<sup>54</sup> Ces vidéos, sous-titrées en espagnol, sont culturellement adaptées aux besoins et aux expériences de la communauté sourde, ce qui rend l'éducation sexuelle plus accessible et plus facile à comprendre. Parallèlement aux vidéos, un guide contenant des recommandations et des questions a été fourni pour orienter les conversations et les réflexions sur les thèmes de l'éducation sexuelle, offrant ainsi une approche structurée mais flexible de l'apprentissage.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre plus large de l'initiative Spotlight, aux côtés de l'UNFPA Argentine collaborant avec l'organisation Sordas Sin Violencia,<sup>55</sup> une OPH dirigée par des femmes, dans le but de répondre aux besoins spécifiques de la communauté sourde. En adoptant une approche centrée sur l'utilisateur, où les jeunes personnes sourdes sont à la fois les créateurs et le public, cette initiative ne se contente pas d'éduquer, elle responsabilise aussi, en favorisant un sentiment d'appropriation et d'engagement parmi les participants.

## **5.6. Promouvoir le renforcement des capacités et la formation**

La promotion du développement des capacités et des compétences est essentielle pour permettre aux jeunes personnes handicapées de participer activement aux processus de prise de décision. Des ateliers, des cours et des ressources en ligne visant à améliorer la participation et les compétences en matière de leadership peuvent accroître les capacités des jeunes personnes handicapées à s'engager dans des dialogues constructifs et à contribuer efficacement à diverses plateformes sociétales. Grâce à ces initiatives de renforcement des capacités, les jeunes personnes handicapées peuvent acquérir les connaissances, la confiance et l'expertise nécessaires pour exprimer leurs préoccupations, proposer des solutions et collaborer avec d'autres pour susciter des changements positifs.

<sup>53</sup> UN-Habitat, *The Block by Block Playbook: Using Minecraft as a participatory design tool in urban design and governance*, 2021,

► <https://unhabitat.org/the-block-by-block-playbook-using-minecraft-as-a-participatory-design-tool-in-urban-design-and-governance>

<sup>54</sup> UNFPA Argentine, *Recomendaciones para trabajar videos accesibles de Educación Sexual Integral*, 2021,

► <https://argentina.unfpa.org/es/publicaciones/recomendaciones-para-trabajar-videos-accesibles-de-educacion-sexual-integral>.

<sup>55</sup> Sordas Sin Violencia, ► <https://sordassinviolencia.com/index.html>.

**La transformation du genre devrait faire partie intégrante du renforcement des capacités des jeunes.**

Encourager les discussions ouvertes et l'éducation sur les questions de genre dans le secteur du handicap peut aider à démystifier les stéréotypes, à modifier les attitudes préjudiciables et à favoriser une culture du respect et de l'égalité. Cela est essentiel pour une reconnaissance et une inclusion plus larges des jeunes femmes et des personnes handicapées LGBTQI+. La sécurité et la protection sont des principes de l'engagement constructif des jeunes. Il est nécessaire de créer des espaces sûrs et inclusifs qui permettent aux jeunes personnes handicapées d'exprimer leurs préoccupations et de partager leurs expériences, aidant ainsi à comprendre les défis spécifiques auxquels elles sont confrontées en raison de la discrimination fondée sur le genre et de ses intersections avec d'autres formes de discrimination.

En outre, il est essentiel de reconnaître l'importance de l'intégration du programme Jeunesse, Paix et Sécurité (JPS) dans les efforts de renforcement des capacités pour les jeunes personnes handicapées. L'un des piliers de ce programme est la participation active des jeunes à la prise de décision en matière de paix et de sécurité, en mettant l'accent sur l'application de l'intersectionnalité, l'inclusion et la diversité.

**Nous décidons : Les femmes et les jeunes personnes handicapées : L'égalité des droits et une vie sans violence**

Le programme mondial We Decide (Nous décidons)<sup>56</sup> est l'initiative phare de l'UNFPA visant à promouvoir les droits et les choix des femmes et des jeunes personnes handicapées. We Decide est une initiative transformatrice visant à promouvoir le principe « rien sur nous, sans nous ». Elle s'attaque à la violence sexiste et favorise l'accès des femmes et des jeunes personnes handicapées aux services et à l'information en matière de santé et de droits sexuels et reproductives. Le programme s'appuie sur des partenariats en vue de promouvoir l'inclusion des personnes handicapées, grâce à des ressources destinées à soutenir le plaidoyer fondé sur des données probantes, le renforcement des capacités, l'assistance technique, le dialogue politique, les données et les éléments probants, ainsi que l'innovation et la numérisation.

We Decide a été conçu sur la base des travaux de l'UNFPA en matière d'intégration des personnes handicapées, dans le but de les rendre plus systématiques et de les fonder sur les droits de l'homme. Le programme a été mis en œuvre aux niveaux mondial, régional et national au sein de l'UNFPA. Il est reconnu pour ses réalisations uniques dans des domaines ayant un impact et est prêt à être étendu.

**Tanzanie :  
Le système des Nations Unies et les OPH défendent l'intersectionnalité**

En Tanzanie, le programme de l'UNPRPD a adopté une optique intersectionnelle, en se concentrant sur le genre et le handicap. Les entités des Nations Unies ont collaboré avec des OPH pour aborder les droits des femmes et des filles handicapées dans le cadre de la politique nationale de la Tanzanie continentale. Cette collaboration a impliqué un engagement étroit avec les OPH dirigées par des femmes, y compris celles qui représentent les droits des femmes, des jeunes femmes et des filles handicapées. Grâce au renforcement des capacités, ces organisations ont été aidées à participer activement au processus d'élaboration des politiques.

<sup>56</sup> UNFPA, The UNFPA We Decide Programme: A Catalyst for Disability Inclusion, 2023, ► [www.unfpa.org/resources/%C2%A0unfpa-we-decide-programme-catalyst-disability-inclusion](http://www.unfpa.org/resources/%C2%A0unfpa-we-decide-programme-catalyst-disability-inclusion).

En outre, un effort de collaboration entre les organisations de femmes handicapées, les entités des Nations Unies et le gouvernement a abouti à une analyse de situation sensible au genre pour informer la politique nationale de la Tanzanie en matière de handicap.

En outre, à Zanzibar, dans le cadre du programme de l'UNPRPD, l'association des femmes handicapées de Zanzibar (JUWAUZI) a collaboré avec les entités des Nations Unies et le gouvernement lors de l'examen du plan d'action national contre la violence à l'égard des femmes et des enfants. Cette collaboration avait pour but d'apporter le point de vue des femmes et des filles handicapées. JUWAUZI a également participé à l'élaboration de la loi sur les personnes handicapées de Zanzibar (2022) aux côtés de femmes et de filles handicapées issues de 12 autres OPH, garantissant ainsi une représentation et une contribution diversifiées aux intersections du handicap, du genre et de l'âge.



### **Colombie :**

#### **Donner aux jeunes femmes sourdes les moyens de défendre leurs droits dans le cadre de la consolidation de la paix**

Dans le cadre d'un projet conjoint de l'ONU Femmes et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), une organisation de jeunes personnes handicapées, la Fundación por la Juventud Sorda (JUVENTOR), a reçu un soutien pour mettre en œuvre un projet visant à renforcer l'autonomisation et l'organisation des jeunes femmes sourdes pour l'exercice de leurs droits dans les espaces civiques au sein de la communauté sourde et de la municipalité de Pasto. Ce projet est soutenu par le Fonds pour la consolidation de la paix et coordonné avec le bureau du médiateur national. Le projet s'est, d'abord, concentré sur le renforcement des capacités administratives et opérationnelles de JUVENTOR, puis sur l'autonomisation des femmes sourdes en ce qui concerne leurs droits et l'amélioration de leur visibilité et de leur engagement, et ce, par le biais de diverses activités telles que des formations, des ateliers et la création de vidéos.

## **5.7. Soutenir les initiatives menées par les jeunes**

Il est essentiel de soutenir les initiatives et les projets menés par les jeunes. Mettre en lumière et soutenir les initiatives menées par des jeunes personnes handicapées, c'est non seulement mettre en valeur leur potentiel et leurs capacités, mais c'est aussi encourager l'action et l'innovation. Les initiatives menées par les jeunes constituent une plateforme solide permettant aux jeunes personnes handicapées de remettre en question les idées préconçues, d'innover et d'apporter une contribution positive à leur communauté et au-delà. Ce soutien peut prendre la forme d'un financement direct, de bourses, d'un mentorat, d'une assistance technique ou de plateformes où ces initiatives peuvent être présentées et où les jeunes personnes handicapées peuvent être mises en contact avec d'autres ressources ou opportunités. Grâce à ces efforts concertés, l'autonomisation et le leadership des jeunes personnes handicapées peuvent être considérablement renforcés, ce qui leur permettra d'être en première ligne pour façonner leur avenir.

Il est également essentiel que les équipes nationales des Nations Unies veillent à embaucher de jeunes personnes handicapées, et ce, conformément aux engagements de l'UNDIS en faveur de l'emploi inclusif.<sup>57</sup> Cela permet non seulement de créer un environnement propice à l'épanouissement des jeunes personnes handicapées, mais aussi d'apporter un éventail de perspectives diverses à la table des négociations, enrichissant ainsi le processus de prise de décision.

<sup>57</sup> Voir la stratégie des Nations Unies pour l'intégration des personnes handicapées, ► <https://www.un.org/en/content/disabilitystrategy/>.



## Mozambique : des hackathons pour encourager l'innovation chez les jeunes

Au Mozambique, l'UNFPA, en partenariat avec l'association italienne Amici di Raoul Follereau (AIFO) et le ministère du Genre, de l'Enfance et de l'Action sociale, a organisé un hackathon sur le handicap et l'inclusion à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées en décembre 2021.<sup>58</sup> Cette initiative a rassemblé de jeunes personnes handicapées et des développeurs pour concevoir des solutions à trois défis urgents affectant les personnes handicapées au Mozambique : l'accès aux services essentiels, l'aide humanitaire et d'urgence, et les technologies de l'information et de la communication, en particulier en ce qui concerne l'information sur la santé en ligne. Ce parcours de hackathon s'est poursuivi en 2022 avec un camp d'entraînement hybride de trois jours au Centre d'innovation de l'Université Eduardo Mondlane (CIUEM) à Maputo, qui a accueilli 12 équipes de différentes provinces en mars 2022.<sup>59</sup>

## Comité des jeunes de l'Alliance internationale des personnes handicapées (IDA)

L'Alliance internationale des personnes handicapées (IDA)<sup>60</sup> comprend huit organisations mondiales et six organisations régionales de personnes handicapées. En 2021, l'IDA a créé son comité des jeunes, qui rassemble des représentants des jeunes de ses organisations membres. Ce comité maintient une communication régulière via les médias sociaux et organise des réunions périodiques pour discuter de diverses questions pertinentes pour les jeunes personnes handicapées. Parmi ses membres, on trouve des auto-intervenants atteints de déficience intellectuelle, dont la participation active est facilitée par des séances d'information préalables aux réunions menées avec leurs personnes de soutien, les jeunes boursiers de l'IDA et le personnel du Secrétariat. Le comité des jeunes de l'IDA a joué un rôle important dans l'élaboration de plusieurs documents et processus des Nations Unies.

En 2020, les membres de l'IDA ont décidé d'inclure les questions et la réalisation des droits des jeunes personnes handicapées dans le cadre stratégique de l'IDA pour la période 2020 - 2023. Dans l'ensemble de ses programmes, ils appliquent une double approche des questions et des droits des jeunes personnes handicapées et des mouvements de jeunesse croisés. Dans le cadre du Sommet mondial sur le handicap 2022, l'IDA, l'UNICEF et l'Alliance Atlas, représentée par Youth Mental Health Norway, ont coorganisé le premier Sommet mondial des jeunes sur le handicap, un événement en ligne d'une durée de 24 heures.<sup>61</sup> Le sommet a présenté des événements régionaux et des tables rondes, tous dirigés par des jeunes personnes handicapées, y compris des membres du Comité des jeunes de l'IDA. Ces segments ont couvert différents domaines thématiques, offrant une plateforme aux jeunes personnes handicapées pour s'engager, partager et discuter de leurs expériences et perspectives. L'un des principaux résultats du Sommet mondial de la jeunesse sur le handicap a été l'appel à l'action avec 16 points d'action préparés par, avec et pour les jeunes qui sont liés aux ODD et à la CDPH.

<sup>58</sup> UNFPA, Mozambique, National Hackathon Launched for Young People on Disability and Inclusion, 8 décembre 2021, ► <https://mozambique.unfpa.org/en/events/national-hackathon-launched-young-people-disability-and-inclusion>.

<sup>59</sup> UNFPA, Mozambique, Hackability4Moz : Innovation to leave no one behind, 31 août 2022, ► <https://mozambique.unfpa.org/en/news/hackability4moz-innovation-leave-no-one-behind>.

<sup>60</sup> Alliance internationale des personnes handicapées (IDA), ► [www.internationaldisabilityalliance.org/](http://www.internationaldisabilityalliance.org/).

<sup>61</sup> Sommet mondial des jeunes personnes handicapées 2022, ► [www.globaldisabilitysummit.org/pages/youth-summit](http://www.globaldisabilitysummit.org/pages/youth-summit).

## Le réseau mondial des jeunes personnes handicapées (GNYPWD)

Le Réseau mondial des jeunes personnes handicapées (GNYPWD)<sup>62</sup> a été fondé sous les auspices d'un partenariat interagences des Nations Unies sur l'inclusion des jeunes et des personnes handicapées. Il vise à offrir un espace de plaidoyer qui assure la participation inclusive et le leadership des jeunes personnes handicapées dans les programmes relatifs à la jeunesse et aux droits des personnes handicapées au sein du système des Nations Unies et au-delà. Avec plus de 500 membres issus de plus de 80 pays, il s'agit d'une communauté et d'un réseau en pleine expansion.

Le GNYPWD réunit et responsabilise les jeunes personnes handicapées, en se concentrant sur l'interconnexion entre la jeunesse, le handicap, le genre et le leadership, dans le but de promouvoir une prise de décision inclusive. Grâce à la technologie et aux initiatives communautaires, le GNYPWD aide les jeunes personnes handicapées du monde entier à mener des projets et à partager leurs idées, favorisant ainsi la création d'un réseau bien éclairé. Cette initiative éclaire également les Nations Unies et d'autres entités sur les besoins et les contributions de ce groupe souvent négligé, en plaidant en faveur d'une approche inclusive du handicap dans les programmes relatifs à la jeunesse.



Crédit photo : © PNUD Guatemala / Fernanda Zelada.

<sup>62</sup> Réseau mondial des jeunes personnes handicapées, ► <https://gnypwd.org/>.

## 6. Conclusion et recommandations



Crédit photo : © UNCT Guatemala.

Ce rapport « Believe in Better » (Croire au meilleur) souligne le besoin urgent d'un engagement actif et d'une reconnaissance des jeunes personnes handicapées dans la société. Les données suggèrent que ces personnes sont à la traîne par rapport à leurs pairs en matière d'éducation, d'emploi et d'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC). Ils ont moins de chances d'aller à l'école ou de poursuivre des études supérieures en raison de divers obstacles socio-économiques et culturels. Les disparités en matière d'emploi sont évidentes. En effet, les jeunes personnes handicapées sont victimes de discrimination à l'embauche et sur le lieu de travail et se tournent souvent vers l'auto-emploi ou le travail agricole saisonnier. En outre, l'intersection du genre et du handicap marginalise davantage les jeunes femmes handicapées, ce qui intensifie leurs difficultés à accéder à l'éducation, à l'emploi et à la participation à la société.

Les résultats de l'enquête en ligne révèlent en outre les difficultés que rencontrent les jeunes personnes handicapées dans leur engagement décisionnel. Il y a un manque généralisé de compréhension de ce qui constitue un engagement constructif. De même, les jeunes personnes handicapées sont confrontées à de nombreux obstacles quant à cet engagement, y compris le capacitisme, l'âgisme, la discrimination fondée sur le sexe, les opportunités limitées en matière d'éducation et d'emploi et les défis en matière d'accessibilité. Leur engagement auprès des gouvernements est limité et principalement axé sur le handicap, l'éducation et la protection sociale. Si l'engagement avec les équipes nationales des Nations Unies est généralement plus positif, il reste problématique, en particulier pour les jeunes femmes et néglige souvent les groupes sous-représentés. Au sein des OPH et des mouvements de jeunesse, il existe une volonté d'inclure les jeunes personnes handicapées. Cependant, l'engagement dans la pratique peut être incohérent et, parfois, conduire à des tensions, en particulier lorsqu'il écarte leur voix.

Enfin, le rapport identifie des stratégies prometteuses pour renforcer l'engagement constructif des jeunes personnes handicapées dans la prise de décision. Il souligne l'importance de faciliter les consultations étroites et d'encourager les possibilités de dialogue ouvert. En outre, il met en avant l'importance de leur inclusion active dans les structures des programmes et des projets ainsi que dans les structures de coordination et de conseil, en encourageant les partenariats et les collaborations et en proposant un renforcement des capacités et des formations. Le soutien aux initiatives menées par les jeunes peut également garantir que les jeunes personnes handicapées restent en première ligne pour participer activement et influencer les domaines qui leur sont essentiels. Les données de l'enquête révèlent qu'ils accordent la priorité à l'engagement dans la prise de décision, à la sensibilisation de la société et à l'information sur leurs droits. Ils soulignent également l'importance de l'éducation et des possibilités d'emploi en tant que voies essentielles vers l'inclusion. À la lumière de ces résultats, il est impératif que les gouvernements et les Nations Unies défendent, mettent en œuvre et élargissent ces stratégies, afin de garantir un avenir plus inclusif où les jeunes personnes handicapées seront responsabilisées et où leur voix sera entendue.

Sur la base des résultats de l'étude, les recommandations suivantes sont présentées aux gouvernements et aux équipes nationales des Nations Unies :

#### **Politiques nationales inclusives du handicap**

- (a)** Procéder à une collecte de données et à des recherches approfondies sur la situation des jeunes personnes handicapées, en particulier des jeunes femmes handicapées, dans les zones urbaines et rurales.
- (b)** Examiner et mettre à jour la législation et les politiques existantes afin d'éliminer la discrimination à l'encontre des jeunes personnes handicapées, y compris les jeunes femmes et les personnes handicapées LGBTQI+. Collaborer avec les jeunes personnes handicapées et leurs organisations afin d'identifier les lacunes des politiques et de promouvoir leur changement.
- (c)** Accroître les investissements et améliorer l'accès des jeunes personnes handicapées aux droits et aux services, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la santé sexuelle et reproductive, du soutien psychosocial et de l'emploi, en renforçant les réponses politiques visant à fournir une éducation inclusive, à prévenir et à répondre à la violence fondée sur le genre et à développer des systèmes de soutien communautaire.
- (d)** Favoriser l'inclusion des jeunes personnes handicapées dans toutes les initiatives du gouvernement et des Nations Unies, en adoptant une double approche pour une inclusion effective, en établissant des partenariats avec les autorités locales et les organisations de la société civile et en promouvant l'emploi des jeunes personnes handicapées, notamment par le biais de stages rémunérés et de programmes de bénévolat.

### Un engagement constructif dans la prise de décision

- (e) Accorder une priorité active aux droits et aux intérêts des jeunes personnes handicapées en les faisant participer de manière significative à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des politiques et des programmes. Cela devrait impliquer la mise en œuvre d'une approche intersectionnelle qui englobe leurs diverses expériences, y compris celles des groupes sous-représentés.
- (f) Promouvoir et valoriser la participation des jeunes personnes handicapées aux structures de prise de décision, telles que les commissions et les conseils consultatifs. Leur participation devrait être reconnue et faire l'objet d'une rémunération appropriée.
- (g) Faciliter les plateformes et les forums où les jeunes personnes handicapées peuvent s'engager les unes avec les autres, délibérer sur les politiques publiques, partager leurs idées sur des sujets généraux et spécifiques au handicap et se connecter à des réseaux plus larges pour les jeunes, les personnes handicapées et les droits des femmes.
- (h) Garantir la pleine accessibilité de tous les processus décisionnels, y compris l'information, les communications, les plateformes numériques et les environnements physiques. Fournir le soutien et les aménagements nécessaires à la pleine participation des jeunes personnes handicapées, en tenant compte de facteurs tels que le sexe, l'âge, le handicap et le lieu de résidence.
- (i) Soutenir les initiatives et les projets menés par de jeunes personnes handicapées, notamment par la formation, l'assistance technique et le soutien financier.
- (j) Allouer des fonds suffisants pour garantir l'engagement durable des jeunes personnes handicapées et mettre en place des mécanismes de suivi solides pour superviser le respect des engagements pris par les gouvernements et les Nations Unies à leur égard.

### Sensibilisation et renforcement des capacités

- (k) Sensibiliser le public aux droits et à la dignité des jeunes personnes handicapées, y compris les familles, les décideurs politiques et les médias, en remettant en question les normes sociétales qui perpétuent le capacitisme, l'adultisme, la discrimination fondée sur le sexe et d'autres formes d'oppression et de stigmatisation.
- (l) Lancer des initiatives de renforcement des capacités visant à développer les compétences des jeunes en matière de leadership, de plaidoyer, de communication et de technologie et former les représentants du gouvernement et des Nations Unies à s'engager efficacement auprès d'eux.
- (m) Étendre l'assistance technique aux jeunes personnes handicapées dans leurs activités de plaidoyer, y compris le soutien à la création d'organisations de jeunes personnes handicapées.

### Mécanismes et processus des Nations Unies

- (n) Revoir les stratégies, les procédures, les rôles des points focaux et les processus de passation de marchés des équipes de pays des Nations Unies afin de renforcer l'engagement des jeunes personnes handicapées, y compris celles issues de groupes sous-représentés.
- (o) Assurer l'engagement constructif des jeunes personnes handicapées dans les processus de l'équipe de pays des Nations Unies, y compris les cadres de coopération, l'analyse commune de pays, ainsi que la mise en œuvre et le suivi de Jeunesse2030 et de l'UNDIS.
- (p) Renforcer les mécanismes de coordination et de suivi afin d'évaluer la participation des jeunes personnes handicapées aux programmes et aux projets des Nations Unies, en mettant l'accent sur la responsabilité et en encourageant les synergies entre les groupes thématiques.
- (q) Sensibiliser les partenaires des Nations Unies afin de donner la priorité à l'implication des jeunes personnes handicapées dans les programmes et les projets.

# Recueil de ressources

| Auteur   | Titre   |
|--|---|
| Cabinet du Secrétaire général  | Notre programme commun, Note d'orientation 3, Engagement constructif des jeunes dans les processus politiques et décisionnels, 2023<br><br>Anglais, français, espagnol, chinois, russe et arabe |
| Résumé   |   |
| <p>S'appuyant sur Notre programme commun et sur des consultations intergouvernementales et multipartites approfondies, y compris avec des jeunes, cette note présente des recommandations visant à étendre et à renforcer la participation des jeunes à la prise de décision à tous les niveaux, à faire de l'engagement constructif des jeunes une exigence dans tous les processus décisionnels des Nations Unies, et à soutenir la création d'une assemblée permanente des jeunes des Nations Unies et d'un programme intégré du système des Nations Unies afin de favoriser une plus grande diversité, représentativité et préparation dans la participation des jeunes.</p> |   |
| Comment accéder  |   |
| <p>► <a href="http://www.un.org/en/common-agenda/policy-briefs">www.un.org/en/common-agenda/policy-briefs</a></p>  |   |

| Auteur   | Titre   |
|--|---|
| Cabinet du Secrétaire général  | Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion des personnes handicapées (UNDIS)<br>Lignes directrices pour la consultation des personnes handicapées, 2021<br><br>Anglais, français, espagnol, chinois et russe<br><br>Version facile à lire |
| Résumé   |   |
| <p>L'objectif de ces lignes directrices est de fournir des conseils sur la manière de consulter et d'impliquer activement les personnes handicapées et les organisations qui les représentent dans tous les processus décisionnels généraux et spécifiques au handicap dans l'ensemble des activités des Nations Unies, comme le prévoient le cadre de redevabilité des organismes de l'UNDIS et le tableau de bord de redevabilité des équipes de pays des Nations Unies, afin de renforcer la participation des personnes handicapées à la réalisation des objectifs programmatiques et opérationnels et de ne laisser personne de côté.</p> |   |
| Comment accéder  |   |
| <p>► <a href="https://www.un.org/fr/disabilitystrategy/resources">https://www.un.org/fr/disabilitystrategy/resources</a></p>   |   |

| Auteur   | Titre  |
|--|--|
| Sommet mondial des personnes handicapées   | Sommet mondial de jeunes personnes handicapées 2022, documents et enregistrements<br><br>Anglais |
| Résumé   |  |
| <p>Le Sommet de la jeunesse du GDS s'est tenu en ligne le 14 février 2022. L'International Disability Alliance, l'UNICEF et l'Alliance Atlas, représentée par Youth Mental Health Norway, ont co-organisé ce Sommet afin de garantir l'inclusion des jeunes dans le Sommet mondial sur le handicap. Toute la planification et la prise de décision autour du Sommet sont dirigées par des jeunes personnes handicapées, y compris à travers la conception d'un nouveau format pour assurer la participation des jeunes du monde entier, du niveau local au niveau mondial. Le sommet a présenté les innovations d'organisations dirigées par des jeunes personnes handicapées.</p> |  |
| Comment accéder  |  |
| <p>► <a href="https://www.globaldisabilitysummit.org/pages/youth-summit">https://www.globaldisabilitysummit.org/pages/youth-summit</a></p>   |  |

| Auteur  | Titre   |
|---|---|
| Griffiths, M.   | Disabled youth participation within activism and social movement bases: An empirical investigation of the UK Disabled People's Movement. <i>Current Sociology</i> , 0(0), 2022<br><br>Anglais |
| Résumé  |   |
| <p>Cet article présente les données empiriques de la première étude sur la position contemporaine des jeunes personnes handicapées au sein du mouvement britannique des personnes handicapées. Il évalue de manière critique trois domaines pertinents pour le militantisme des jeunes : l'adhésion des militants, l'organisation du mouvement social et les considérations futures pour le militantisme.</p> |   |
| Comment accéder   |   |
| <p>► <a href="https://doi.org/10.1177/00113921221100579">https://doi.org/10.1177/00113921221100579</a></p>  |   |

| Auteur  | Titre   |
|---|---|
| Alliance internationale des personnes handicapées (IDA)   | <p>Au-delà d'un simple mot ? La participation significative des OPH et le risque de tomber dans des actions symboliques, 2022</p> <p>Anglais</p> <p>Résumé en signe international, en espagnol, en français et en arabe</p> |
| <b>Résumé</b>   |   |
| <p>Ce rapport présente les résultats de la deuxième enquête mondiale de l'IDA menée par les organisations des personnes handicapées (OPH) sur leur participation aux processus décisionnels des gouvernements, du système des Nations Unies et des agences de financement. Il évalue et compare la qualité, la profondeur, la portée et la pertinence de la participation des OPH aux programmes et aux politiques, et propose des recommandations aux gouvernements, au système des Nations Unies et aux agences de financement.</p> |   |
| <b>Comment accéder</b>  |   |
| <p>► <a href="https://www.internationaldisabilityalliance.org/blog/%E2%80%9Cnot-just-ticking-disability-box-meaningful-opd-participation-and-risk-tokenism%E2%80%9D">https://www.internationaldisabilityalliance.org/blog/%E2%80%9Cnot-just-ticking-disability-box-meaningful-opd-participation-and-risk-tokenism%E2%80%9D</a></p>  |   |

| Auteur  | Titre   |
|---|---|
| Alliance internationale des personnes handicapées (IDA)   | <p>Plus de consultation, mais pas encore de réelle participation : Rapport d'enquête mondiale de l'IDA sur la participation des organisations de personnes handicapées aux programmes et politiques de développement, 2020</p> <p>Anglais</p> <p>Version facile à lire</p> <p>Résumé en signe international, en espagnol, en français et en arabe</p> |
| <b>Résumé</b>   |   |
| <p>L'Alliance internationale des personnes handicapées présente son Enquête mondiale sur la participation des organisations de personnes handicapées aux programmes et aux politiques de développement - Édition 2020. Ce rapport présente les résultats de la toute première enquête mondiale menée par les OPH sur leur participation aux processus décisionnels des gouvernements, du système des Nations Unies et des agences de financement.</p> |   |
| <b>Comment accéder</b>  |   |
| <p>► <a href="https://www.internationaldisabilityalliance.org/blog/increasingly-consulted-not-yet-participating-ida-global-survey-report-participation">https://www.internationaldisabilityalliance.org/blog/increasingly-consulted-not-yet-participating-ida-global-survey-report-participation</a></p>  |   |

| Auteur  | Titre  |
|---|--|
| Leonard Cheshire Disability   | Youth Briefing: The role of youth with disabilities in advocacy, 2019<br><br>Anglais |
| <b>Résumé</b>   |  |
| Le rôle des jeunes personnes handicapées dans la défense des droits   |  |
| <b>Comment accéder</b>  |  |
| ▶ <a href="https://www.leonardcheshire.org/sites/default/files/2019-10/youth-briefing.pdf">https://www.leonardcheshire.org/sites/default/files/2019-10/youth-briefing.pdf</a> |  |

| Auteur  | Titre   |
|---|---|
| Leonard Cheshire et autres  | Crisis talks. Raising the global voice of youth with disabilities on the COVID-19 pandemic, 2021<br><br>Anglais |
| <b>Résumé</b>   |   |
| Ce projet de recherche est motivé par la volonté de comprendre la manière avec laquelle la pandémie a été vécue par des millions de jeunes personnes handicapées en Afrique et en Asie. |   |
| <b>Comment accéder</b>  |   |
| ▶ <a href="https://www.leonardcheshire.org/sites/default/files/2021-06/Crisis-talks-report.pdf">https://www.leonardcheshire.org/sites/default/files/2021-06/Crisis-talks-report.pdf</a> |   |

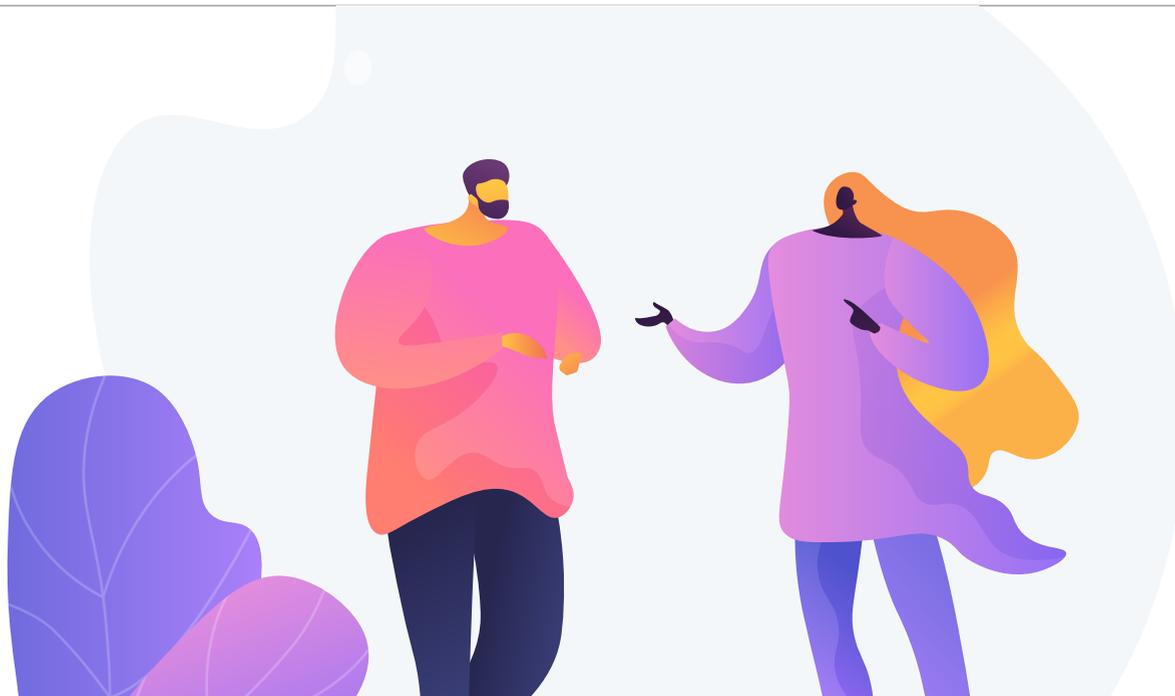
| Auteur  | Titre   |
|---|---|
| Plan International  | Lignes directrices pour la consultation des enfants et des jeunes personnes handicapées, 2016<br><br>Anglais, français et portugais |
| <b>Résumé</b>   |   |
| Ce document fournit des orientations sur l'importance de la consultation des enfants handicapés. Il fournit des suggestions pratiques pour consulter les enfants et les jeunes personnes handicapées dans diverses situations. Il vise à doter les personnes travaillant dans le domaine des droits de l'enfant des connaissances et des compétences nécessaires pour communiquer avec des enfants ayant de divers handicaps. |   |
| <b>Comment accéder</b>  |   |
| ▶ <a href="https://plan-international.org/publications/guidelines-children-and-young-people-with-disabilities/">https://plan-international.org/publications/guidelines-children-and-young-people-with-disabilities/</a>   |   |

| Auteur   | Titre   |
|--|---|
| Nations Unies, Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées  | Jeunes personnes handicapées<br>CRPD/CSP/2014/4, 2014<br><br>Anglais, français, espagnol, chinois, russe et arabe |
| Résumé   |   |
| <p>Le présent document a été préparé par le Secrétariat sur la base des contributions d'experts, reçues par l'intermédiaire du Bureau de la Conférence des États parties, afin de faciliter la discussion informelle sur le thème « Les jeunes personnes handicapées », qui se tiendra lors de la septième session de la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées.</p> <p>Il s'agit de les impliquer de manière proactive dans le développement, y compris dans les processus politiques et décisionnels pertinents.</p> |   |
| Comment accéder  |   |
| <p>► <a href="https://digitallibrary.un.org/record/769728">https://digitallibrary.un.org/record/769728</a></p>   |   |

| Auteur   | Titre   |
|--|---|
| Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (UN DESA)   | UN DESA Policy Brief No. 149: Promoting Youth Participation in Decision-Making and Public Service Delivery through Harnessing Digital Technologies, 2023. |
| Résumé   |   |
| <p>Cette note d'orientation examine comment les institutions publiques peuvent engager plus efficacement les jeunes et promouvoir leur participation à la prise de décision et à la prestation de services publics afin de construire des sociétés plus inclusives et plus résilientes.</p>  |   |
| Comment accéder  |   |
| <p>► <a href="https://www.un.org/development/desa/dpad/publication/un-desa-policy-brief-no-149-promoting-youth-participation-in-decision-making-and-public-service-delivery-through-harnessing-digital-technologies/">https://www.un.org/development/desa/dpad/publication/un-desa-policy-brief-no-149-promoting-youth-participation-in-decision-making-and-public-service-delivery-through-harnessing-digital-technologies/</a></p> |   |

| Auteur  | Titre  |
|---|--|
| L'UNESCO  | Meaningfully engaging with youth. Guidance and training for UN staff, 2019.<br><br>Anglais |
| Résumé  |  |
| Cette boîte à outils est conçue pour promouvoir des pratiques constructives d'engagement des jeunes dans l'ensemble des travaux de l'ONU relatifs à la jeunesse.  |  |
| Comment accéder   |  |
| ► <a href="https://www.un.org/development/desa/youth/wp-content/uploads/sites/21/2021/05/Meaningfully-engaging-youth-Guidance-training-UN-staff.pdf">https://www.un.org/development/desa/youth/wp-content/uploads/sites/21/2021/05/Meaningfully-engaging-youth-Guidance-training-UN-staff.pdf</a> |  |

| Auteur   | Titre  |
|--|--|
| Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA)   | The UNFPA We Decide Programme: A Catalyst for Disability Inclusion, 2023 |
| Résumé   |  |
| Le programme mondial We Decide (Nous Décidons) est l'initiative phare de l'UNFPA visant à promouvoir les droits et les choix des femmes et des jeunes personnes handicapées. Cette brochure présente les principales réalisations du programme We Decide en tant que catalyseur du changement pour l'inclusion du handicap au sein de l'UNFPA. |  |
| Comment accéder  |  |
| ► <a href="https://www.unfpa.org/resources/%C2%A0unfpa-we-decide-programme-catalyst-disability-inclusion">https://www.unfpa.org/resources/%C2%A0unfpa-we-decide-programme-catalyst-disability-inclusion</a>  |  |



| Auteur  | Titre   |
|---|---|
| UNFPA   | The ABC of Bodily Autonomy for Youth with Disabilities, 2023<br><br>Anglais |
| Résumé  |   |
| <p>Cette publication traite de l'expérience des jeunes personnes handicapées et des obstacles qui les empêchent d'accéder aux droits sexuels et reproductives. Elle présente également une introduction à des outils tels que la Convention relative aux droits des personnes handicapées et les droits fondamentaux nécessaires pour garantir l'autonomie corporelle des jeunes personnes handicapées.</p> |   |
| Comment accéder   |   |
| <p>► <a href="https://www.unfpa.org/resources/abc-bodily-autonomy-youth-disabilities">https://www.unfpa.org/resources/abc-bodily-autonomy-youth-disabilities</a></p>  |   |

| Auteur  | Titre  |
|---|--|
| UNFPA   | Note de sensibilisation : Handicap et droit à l'autonomie corporelle (2022)<br><br>Anglais, français et espagnol |
| Résumé  |  |
| <p>Cette note de sensibilisation sur le handicap et l'autonomie corporelle fournit des conseils aux différents acteurs sur les principaux obstacles qui empêchent les personnes handicapées d'exercer leur autonomie corporelle, ainsi que sur les mesures à prendre à différents niveaux pour garantir que les personnes handicapées puissent exercer leur autonomie corporelle en toutes circonstances, même en cas de crise.</p> |  |
| Comment accéder   |  |
| <p>► <a href="https://www.unfpa.org/resources/advocacy-brief-disability-and-right-bodily-autonomy">https://www.unfpa.org/resources/advocacy-brief-disability-and-right-bodily-autonomy</a></p>  |  |

| Auteur  | Titre  |
|---|--|
| UNFPA   | Infographie : Messages clés sur le handicap et le droit à l'autonomie corporelle (2022)<br><br>Anglais, français et espagnol |
| <b>Résumé</b>   |  |
| <p>Cette infographie présente les principaux messages de sensibilisation et de communication sur l'autonomie corporelle du point de vue du handicap. Elle permet à un large éventail de publics de comprendre les cadres normatifs internationaux régissant les droits liés à l'autonomie corporelle et les principaux défis auxquels les personnes handicapées sont confrontées lorsqu'il s'agit du pouvoir d'exercer leur autonomie corporelle.</p> |  |
| <b>Comment accéder</b>  |  |
| <p>► <a href="https://www.unfpa.org/resources/infographic-key-messages-disability-and-right-bodily-autonomy">https://www.unfpa.org/resources/infographic-key-messages-disability-and-right-bodily-autonomy</a></p>  |  |

| Auteur   | Titre   |
|--|---|
| UNFPA  | Infographie : Travaillons ensemble ! Donner aux femmes et aux jeunes personnes handicapées les moyens d'exercer leur droit à l'autonomie corporelle (2022)<br><br>Anglais, français et espagnol |
| <b>Résumé</b>  |   |
| <p>Cette infographie invite un large public à comprendre quels sont les accords internationaux en place pour promouvoir l'autonomie corporelle des personnes handicapées et comment les différents acteurs peuvent s'engager à faire de ces engagements une réalité lorsqu'il s'agit du pouvoir d'exercer l'autonomie corporelle des femmes et des jeunes personnes handicapées.</p> |   |
| <b>Comment accéder</b>   |   |
| <p>► <a href="https://www.unfpa.org/resources/infographic-lets-work-together-empowering-women-and-young-persons-disabilities-exercise">https://www.unfpa.org/resources/infographic-lets-work-together-empowering-women-and-young-persons-disabilities-exercise</a></p>   |   |

| Auteur  | Titre   |
|---|---|
| UNFPA, Youth Coalition for Sexual and Reproductive Rights et le Réseau Mondial des jeunes personnes handicapées (GNYPWD).   | Manifesto on meaningful youth engagement for young persons with disabilities, 2023<br><br>Anglais |
| Résumé  |   |
| Le Manifeste apporte une réponse à l'exclusion des jeunes personnes handicapées, en collaboration avec le Réseau mondial des jeunes personnes handicapées et l'UNFPA. Il élucide les obstacles auxquels les jeunes personnes handicapées sont confrontées lorsqu'ils s'engagent dans des activités de plaidoyer et fournit des principes pour un engagement constructif des jeunes ainsi que des recommandations. |   |
| Comment accéder   |   |
| ▶ <a href="https://www.youthcoalition.org/our-toolkits-advocacy-resources">https://www.youthcoalition.org/our-toolkits-advocacy-resources</a>   |   |

| Auteur   | Titre  |
|--|--|
| UNICEF   | Engaging with organizations of persons with disabilities in humanitarian action. <i>Tip sheet</i><br><br>Anglais |
| Résumé   |  |
| Cette fiche conseil présente quelques étapes clés pour identifier et entamer un engagement avec les organisations de personnes handicapées (OPH). Cette fiche conseil fait partie de la boîte à outils sur l'inclusion des enfants handicapés dans l'action humanitaire qui fournit un ensemble d'outils opérationnels pour renforcer l'inclusion des personnes handicapées dans les situations d'urgence sur la base des Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire (EFE). |  |
| Comment accéder  |  |
| ▶ <a href="https://www.unicef.org/documents/engaging-organizations-persons-disabilities-humanitarian-action">https://www.unicef.org/documents/engaging-organizations-persons-disabilities-humanitarian-action</a>  |  |



| Auteur   | Titre  |
|--|--|
| UNICEF   | Interagency coordination on disability inclusion at country level. <i>A short guide</i><br><br>Anglais |
| Résumé   |  |
| <p>Ce guide fournit des conseils pour des efforts plus systématiques visant à améliorer la coordination intersectorielle en matière d'inclusion du handicap et la cohérence avec d'autres questions transversales telles que l'égalité des sexes et la redevabilité envers les populations affectées. Ce guide décrit les groupes de travail sur le handicap et les points focaux sur le handicap comme deux mécanismes permettant de renforcer la coordination sur l'inclusion du handicap.</p> |  |
| Comment accéder  |  |
| <p>► <a href="https://www.unicef.org/documents/interagency-coordination-disability-inclusion-country-level">https://www.unicef.org/documents/interagency-coordination-disability-inclusion-country-level</a></p>   |  |

| Auteur   | Titre  |
|--|--|
| UNICEF   | « Nous prendre au sérieux ! Impliquer les enfants handicapés dans les décisions qui affectent leur vie », 2013.<br><br>Anglais, français et espagnol |
| Résumé   |  |
| <p>Ces lignes directrices sont destinées à un large public, y compris les gouvernements, les organisations de la société civile, les organisations de personnes handicapées et les bureaux régionaux et nationaux de l'UNICEF, afin d'améliorer la participation des enfants handicapés aux politiques et aux interventions.</p> |  |
| Comment accéder  |  |
| <p>► <a href="https://www.unicef.org/documents/take-us-seriously">https://www.unicef.org/documents/take-us-seriously</a></p>   |  |

| Auteur  | Titre  |
|---|--|
| UNICEF  | Accessible and inclusive digital solutions for girls with disabilities.<br><i>A literature review and recommendations, 2022</i><br><br>Anglais |
| Résumé  |  |
| <p>Cette note fournit des informations factuelles sur le développement d'outils et de plateformes numériques inclusifs et accessibles aux filles handicapées. Elle explore le handicap et la façon dont il se croise avec le genre pour exacerber la fracture numérique pour les filles handicapées. La note explique les concepts de technologie d'assistance, d'accessibilité et d'inclusion numérique. Elle décrit ensuite comment une conception soignée peut permettre aux outils d'être inclusifs et accessibles aux personnes handicapées et fournit des recommandations pour les créer avec et pour les filles handicapées.</p> |  |
| Comment accéder   |  |
| <p>► <a href="https://www.unicef.org/reports/accessible-and-inclusive-digital-solutions-girls-disabilities">https://www.unicef.org/reports/accessible-and-inclusive-digital-solutions-girls-disabilities</a></p>  |  |

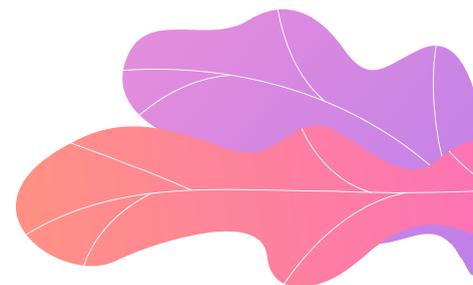
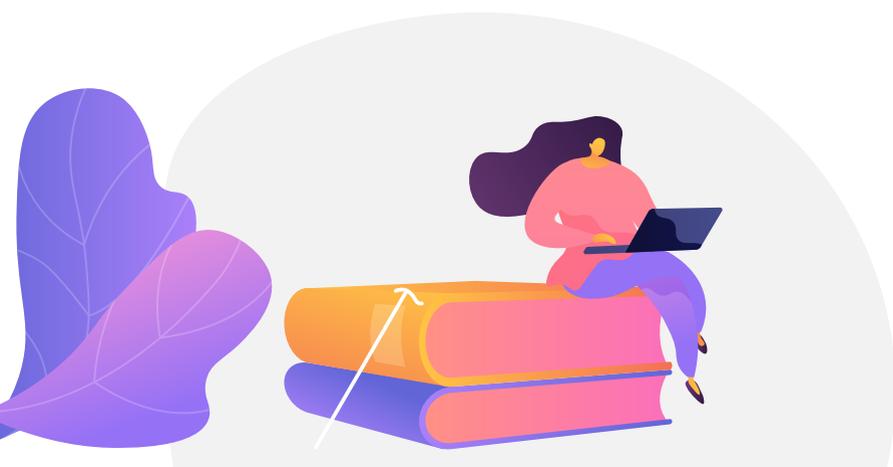
| Auteur   | Titre  |
|--|--|
| UNICEF   | Engagement with Organizations of People with Disabilities. <i>Learning About Meaningful Engagement in Public Health Emergencies, Including COVID-19, 2021</i><br><br>Anglais |
| Résumé   |  |
| <p>Ce rapport a été produit dans le cadre d'un projet du Partenariat des Nations Unies pour les droits des personnes handicapées (UNPRPD) visant à aider les pays à concevoir et à mettre en œuvre des plans d'intervention et de relèvement tenant compte du handicap pour la COVID-19. Tout au long de ce projet, l'UNICEF a documenté des exemples de bonnes pratiques et d'enseignements tirés de partenariats avec des organisations de personnes handicapées (OPH) dans des situations d'urgence de santé publique, y compris la COVID-19.</p> |  |
| Comment accéder  |  |
| <p>► <a href="https://www.unicef.org/reports/engagement-organizations-persons-disabilities">https://www.unicef.org/reports/engagement-organizations-persons-disabilities</a></p>   |  |

| Auteur   | Titre   |
|--|---|
| UNICEF   | Adolescent Kit for Expression and Innovation<br><br>Anglais avec certaines sélections traduites en arabe et bahasa indonésien |
| Résumé   |   |
| <p>Le kit de l'adolescent pour l'expression et l'innovation est un ensemble de conseils, d'outils, d'activités et de fournitures destinés à soutenir les adolescents âgés de 10 à 18 ans, en particulier ceux qui sont touchés par des crises humanitaires. Le kit vise à apporter un changement positif dans la vie des adolescents par le biais des arts et de l'innovation.</p> |   |
| Comment accéder  |   |
| <p>► <a href="https://adolescentkit.org/index.html">https://adolescentkit.org/index.html</a></p>   |   |

| Auteur  | Titre   |
|---|---|
| UNICEF Bolivie  | Consulta a niñas, niños, adolescentes y jóvenes con discapacidad sobre sus derechos, desarrollo personal y barreras que enfrentan. Resultados. Boletín 017/2022<br><br>Espagnol |
| Résumé  |   |
| <p>UNICEF Bolivie, en coordination avec des OPH, a utilisé l'outil U-Report pour recueillir des informations sur la perception des enfants, des adolescents et des jeunes personnes handicapées sur l'exercice de leurs droits. L'enquête a été réalisée auprès de personnes handicapées entre le 5 et le 20 octobre 2022. Elle n'est donc ni représentative ni aléatoire et sa valeur statistique est limitée au niveau du pays ou du groupe cible agrégé, mais sa valeur référentielle est élevée en raison de sa couverture nationale.</p> |   |
| Comment accéder   |   |
| <p>► <a href="https://bolivia.ureport.in/story/1056/">https://bolivia.ureport.in/story/1056/</a></p>  |   |

| Auteur  | Titre   |
|---|---|
| Bureau de recherche de l'UNICEF - Innocenti   | Thompson, Stephen; Cannon, Mariah; Wickenden, Mary (2020). Exploring Critical Issues in the Ethical Involvement of Children with Disabilities in Evidence Generation and Use, <i>Innocenti Working Papers</i> , no. 2020-04, UNICEF Office of Research - Innocenti, Florence<br><br>Anglais |
| Résumé  |   |
| Ce document présente une vue d'ensemble des questions clés tirées de la littérature analysée et suggère des stratégies d'atténuation établies et potentielles qui pourraient améliorer les pratiques éthiques lors de l'implication d'enfants handicapés dans des activités de production de preuves. |   |
| Comment accéder   |   |
| ▶ <a href="https://www.unicef-irc.org/publications/1110-exploring-critical-issues-in-the-ethical-involvement-of-children-with-disabilities.html">https://www.unicef-irc.org/publications/1110-exploring-critical-issues-in-the-ethical-involvement-of-children-with-disabilities.html</a>             |   |

| Auteur  | Titre  |
|---|--|
| UNICEF Serbie   | Youth in climate change action: Bringing young people to the decision-making table, 2022<br><br>Anglais et serbe |
| Résumé  |  |
| Briefing sur les interventions de l'UNICEF Serbie pour inclure les jeunes dans la réponse climatique durable  |  |
| Comment accéder   |  |
| ▶ <a href="https://www.unicef.org/serbia/en/youth-climate-change-bringing-young-people-decision-making-table">https://www.unicef.org/serbia/en/youth-climate-change-bringing-young-people-decision-making-table</a> |  |



| Auteur  | Titre   |
|---|---|
| UNICEF Timor Leste  | Operational Guidance for the Rights to Participation of Adolescents and Youth with Disabilities, 2022<br><br>Anglais et tetum |
| Résumé  |   |
| L'UNICEF Timor-Leste a élaboré ce guide opérationnel pour le droit à la participation des adolescents et des jeunes personnes handicapées en collaboration avec le Secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports Timor-Leste afin de fournir des conseils utiles à toutes les entités gouvernementales, aux partenaires du développement, aux organisations non gouvernementales (ONG) et aux organisations de la société civile sur la façon d'impliquer les jeunes et les jeunes personnes handicapées dans les activités et les événements, afin de permettre une participation civique inclusive. Il fournit des conseils pratiques sur la manière d'organiser avec succès des activités inclusives au Timor-Leste. |   |
| Comment accéder   |   |
| ▶ <a href="https://www.unicef.org/timorleste/reports/operational-guidance-rights-participation-adolescents-and-youth-disabilities">https://www.unicef.org/timorleste/reports/operational-guidance-rights-participation-adolescents-and-youth-disabilities</a>   |   |

| Auteur   | Titre   |
|--|---|
| UNICEF, ONU Femmes, Organisation mondiale de la santé (OMS), Organisation internationale du travail (OIT), Organisation et l'agriculture (FAO), le PNUD, l'UNFPA et l'UNPRPD   | Working together to ensure the right of girls with disabilities to live free from violence, 2023<br><br>Anglais |
| Résumé   |   |
| L'UNICEF, ONU Femmes, l'OMS, l'OIT, la FAO, le PNUD, l'UNFPA et l'UNPRPD ont collaboré à l'élaboration d'une déclaration interinstitutionnelle sur la violence à l'encontre des filles handicapées, énumérant les principales violations des droits auxquelles elles sont confrontées, ainsi que des messages clés de sensibilisation destinés aux États, aux organisations internationales, à la société civile et à toute autre partie prenante, mettant en évidence les domaines dans lesquels la mise en œuvre du droit des filles handicapées à ne pas subir de violence peut être renforcée. |   |
| Comment accéder  |   |
| ▶ <a href="https://www.unfpa.org/resources/working-together-ensure-right-girls-disabilities-live-free-violence">https://www.unfpa.org/resources/working-together-ensure-right-girls-disabilities-live-free-violence</a>  |   |

| Auteur  | Titre   |
|---|---|
| UNPRPD, Géorgie   | Guidelines. Meaningful participation of persons with disabilities in decision-making processes, 2023<br><br>Anglais et géorgien |
| Résumé  |   |
| <p>Ces lignes directrices définissent les activités essentielles que doivent mener les organes responsables à tous les niveaux de décision pour garantir une participation substantielle des personnes handicapées. Elles détaillent également les normes internationales et locales ainsi que les moyens pratiques et les possibilités de les appliquer.</p> |   |
| Comment accéder   |   |
| <p>► <a href="https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/2023-10/undp-georgia-human-rights-pwds-participation-decision-making_2023-eng.pdf">https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/2023-10/undp-georgia-human-rights-pwds-participation-decision-making_2023-eng.pdf</a></p>  |   |

| Auteur  | Titre  |
|---|--|
| Bureau des Nations Unies pour la jeunesse, l'UNFPA et autres  | Call to action. Meaningful Participation of Young Persons with Disabilities, 2021<br><br>English |
| Résumé  |  |
| <p>L'appel à l'action note que la garantie de l'égalité des droits et du plein engagement et de la participation de toutes les personnes handicapées est une pierre angulaire de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, et que les objectifs de développement durable (ODD) soulignent également de manière générale l'importance d'un développement inclusif en matière de handicap.</p> |  |
| Comment accéder   |  |
| <p>► <a href="https://www.un.org/youthenvoy/wp-content/uploads/2021/06/CALL-TO-ACTION_YOUTH-WITH-DISABILITIES-1.pdf">https://www.un.org/youthenvoy/wp-content/uploads/2021/06/CALL-TO-ACTION_YOUTH-WITH-DISABILITIES-1.pdf</a></p>  |  |

| Auteur   | Titre  |
|--|--|
| Bureau des Nations Unies pour la jeunesse, l'UNFPA, l'équipe de travail Jeunesse2030 sur les jeunes personnes handicapées, et le Pacte pour les jeunes dans l'action humanitaire   | Checklist to ensure the meaningful engagement of young persons with disabilities in humanitarian action, 2023<br><br>Anglais, espagnol |
| Résumé   |  |
| Cet outil pratique vise à fournir des conseils sur la manière d'assurer une participation significative des jeunes personnes handicapées aux activités locales de l'Union européenne sous forme de réponse humanitaire. Les utilisateurs prévus sont les acteurs humanitaires, en particulier ceux qui travaillent sur le terrain.   |  |
| Comment accéder  |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <a href="https://reliefweb.int/report/world/checklist-ensure-meaningful-engagement-young-persons-disabilities-humanitarian-action-november-2023">https://reliefweb.int/report/world/checklist-ensure-meaningful-engagement-young-persons-disabilities-humanitarian-action-november-2023</a></li> <li>▶ <a href="https://reliefweb.int/report/world/guia-corta-para-asegurar-la-participacion-significativa-de-las-personas-jovenes-con-discapacidad-en-la-accion-humanitaria-noviembre-de-2023">https://reliefweb.int/report/world/guia-corta-para-asegurar-la-participacion-significativa-de-las-personas-jovenes-con-discapacidad-en-la-accion-humanitaria-noviembre-de-2023</a></li> </ul> |  |

| Auteur  | Titre  |
|---|--|
| VIPER   | A literature review on the participation of disabled children and young people in decision-making, 2013<br><br>Anglais |
| Résumé  |  |
| Cette analyse documentaire a pour but d'examiner les données existantes concernant la participation des enfants et des jeunes personnes handicapées aux décisions relatives aux services - la prise de décision collective.                                     |  |
| Comment accéder   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <a href="https://www.ncb.org.uk/sites/default/files/uploads/files/VIPER_literature_review%2520final.pdf">https://www.ncb.org.uk/sites/default/files/uploads/files/VIPER_literature_review%2520final.pdf</a></li> </ul> |  |



# YOUTH2030

